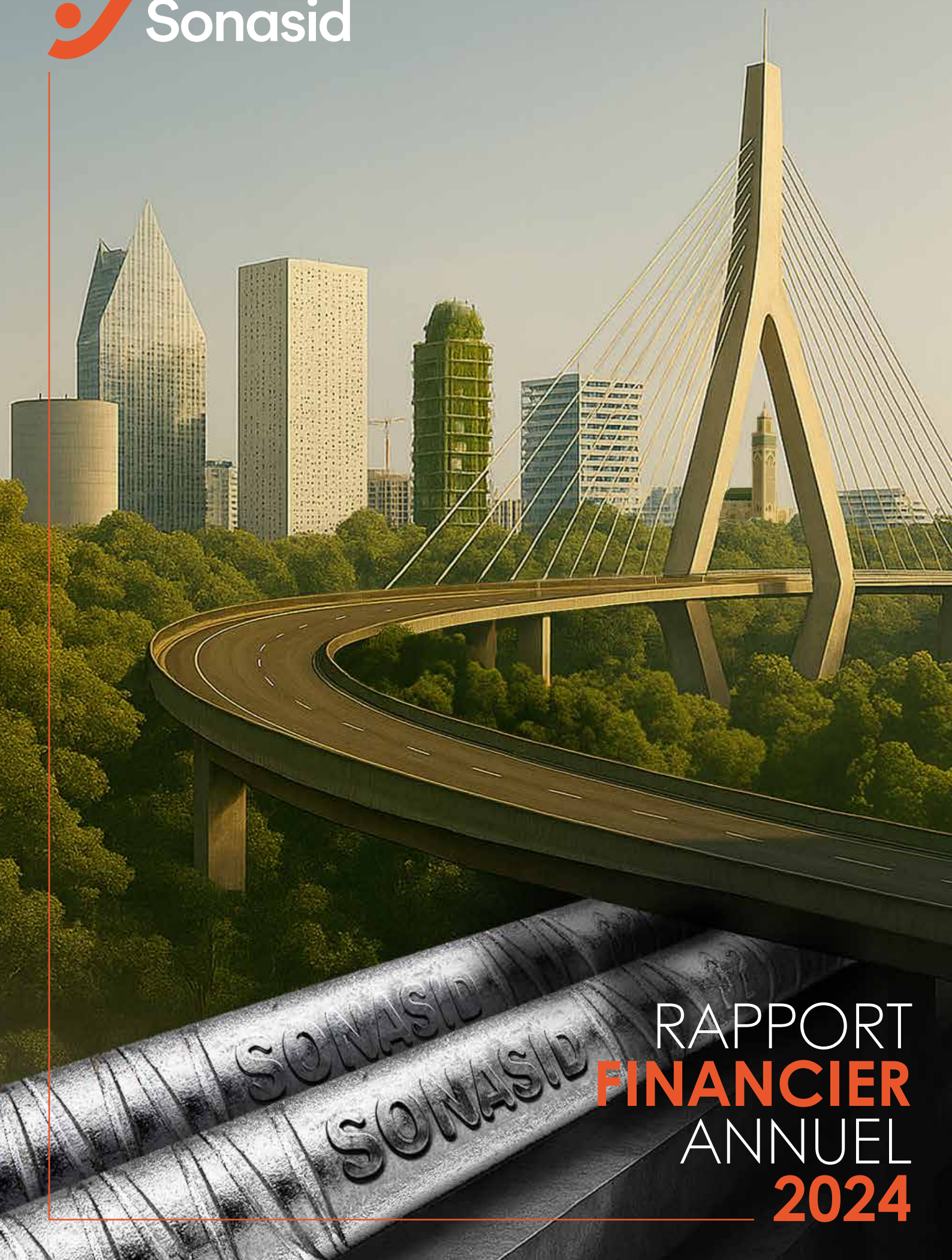




RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2024

SOMMAIRE

01 Profil de Sonasid : un leader du recyclage et du green steel

- 10 – Raison d'être de Sonasid
- 16 – Un pionnier qui façonne le secteur depuis 50 ans
- 18 – Une chaîne de valeur durable
- 28 – Un acteur majeur du Green Steel
- 32 – Actionnariat
- 34 – Gouvernance

02 Act For Impact

- 40 – Un plan stratégique créateur de valeur
- 56 – Des performances solides en 2024

03 Rapport ESG

- 62 – Stratégie RSE de Sonasid
- 74 – Capital humain, premier pilier de réussite
- 88 – Préservation du climat et des ressources
- 100 – Achats responsables
- 104 – Qualité et satisfaction client
- 106 – Un engagement fort en faveur des communautés
- 110 – Une Gouvernance équilibrée et transparente

04 Performances financières

- 130 – Rapport de gestion
- 142 – Comptes sociaux
- 178 – Comptes consolidés
- 230 – Etat des honoraires des commissaires aux comptes
- 232 – Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire

ENTRETIEN AVEC ISMAIL AKALAY DIRECTEUR GÉNÉRAL



“ Dans un contexte de marché complexe, le groupe a su capitaliser sur ses fondamentaux ”

Sonasid a enregistré en 2024 son meilleur Résultat Net Part du Groupe depuis 2009. Quels sont les facteurs qui ont permis d'atteindre une telle performance ?

Les performances de Sonasid en 2024 traduisent avant tout la solidité de son modèle industriel et la pertinence de sa stratégie de croissance. Dans un contexte de marché complexe, le groupe a su capitaliser sur ses fondamentaux : une maîtrise rigoureuse des coûts, une montée en puissance de ses capacités industrielles, une diversification de ses activités et une agilité commerciale renforcée.

Cette dynamique s'est traduite par un résultat net part du groupe (RNPG) de 141 millions de dirhams, en progression de **+117%** par rapport à 2023 - son niveau le plus élevé depuis 2009. Les volumes de vente ont, quant à eux, affiché une croissance de **+15%**, tandis que le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 5,5 milliards de dirhams, en hausse de **+10%**.

Plus qu'une simple performance conjoncturelle, ces résultats témoignent de la capacité de Sonasid à transformer les défis du marché en leviers de croissance durable. Le groupe confirme ainsi son positionnement en tant que leader de l'industrie sidérurgique nationale.

Quelles sont les priorités stratégiques du Groupe pour maintenir ce cap ?

Résolument tourné vers l'avenir, le Groupe Sonasid poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique « Act For Impact » axé sur la santé, la sécurité et l'inclusion ainsi que sur le développement commercial, le renforcement de la compétitivité, le lancement de produits et services innovants et la consolidation de son leadership

régional dans la production d'aciers à faible empreinte carbone.

L'une de nos priorités consiste à identifier davantage de solutions innovantes pour accroître la durabilité des opérations et protéger l'environnement, tout en assurant une réduction des coûts opérationnels. Nous continuerons donc à initier des projets qui renforceront l'intégration des énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour réduire davantage les émissions de CO₂.

Par ailleurs, Sonasid s'engage à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Nous prenons en compte les attentes de nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et veillons à apporter des réponses concrètes aux besoins de nos communautés riveraines.

Plus qu'une simple performance conjoncturelle, ces résultats témoignent de la capacité de Sonasid à transformer les défis du marché en leviers de croissance durable.

Sonasid est en pleine diversification de son offre. Pourquoi ce choix ?

Sur les dernières années, Sonasid a décidé de renforcer ses activités par le développement de produits à haute valeur ajoutée, dédiés à des segments de marché à fort potentiel tels que les aciers pour l'automobile, la fibre en acier ou encore le fil précontraint qui est produit et commercialisé depuis décembre 2024. Notre centre de R&D assure également l'optimisation continue de la production et la valorisation des produits non ferreux. Sonasid est aujourd'hui le premier recycleur du Maroc, par la matière première que nous utilisons mais aussi par la valorisation des coproduits générés par nos activités et celles d'autres industries.

Sonasid se positionne ainsi comme un partenaire de référence sur le plan national, qui sert également une clientèle internationale avec des exportations en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient.

Le Maroc a de grandes ambitions à l'horizon 2030. Comment cette effervescence se ressent-elle dans l'industrie sidérurgique ?

En préparation des événements sportifs majeurs qui seront organisés au Maroc, d'importants efforts sont déployés pour faire rayonner le savoir-faire et l'ingénierie marocaine dans les domaines de l'industrie et de la construction.

Ainsi, de grands projets d'infrastructures ont vu le jour ces derniers mois : stades, aéroports, extension de la ligne LGV, autoroutes, capacités hôtelières, ... Le secteur de la construction bénéficie également du

Aujourd'hui, Sonasid évite l'émission de près de 1,1 million de tonnes de CO₂ par an.

renforcement des investissements dans les infrastructures hydrauliques ainsi que des nouveaux dispositifs d'aides au logement.

Le Groupe Sonasid en sa qualité de leader du secteur sidérurgique au Maroc avec une capacité de production dépassant 1,1 million de tonnes, joue un rôle central dans la concrétisation de cette dynamique de construction.

De ce fait, nous observons une demande croissante en acier pour ces projets en cours comme en témoigne l'évolution de nos volumes de vente en 2024. Nous voyons également émerger une demande pour des solutions techniques, sur mesure, où la rapidité d'exécution et la valeur ajoutée deviennent des critères décisifs.

Au-delà des performances financières, Sonasid met l'accent sur l'environnement et l'efficacité énergétique. Quelles sont les avancées majeures qui ont été réalisées en 2024 ?

Nous avons mis en œuvre un ensemble d'initiatives concrètes en vue de promouvoir une production à faible empreinte carbone, en parfaite adéquation avec nos objectifs de durabilité et de compétitivité, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux.

En premier lieu, nous avons investi dans des technologies de pointe destinées à réduire les émissions de CO₂ tout au long de notre chaîne de production. Aujourd'hui, **Sonasid évite l'émission de près de 1,1 million de tonnes de CO₂ par an.**

Cette démarche inclut, entre autres, une optimisation continue de nos processus industriels ainsi que la mise en place d'un modèle économique durable, tirant parti des nouvelles opportunités de croissance.

Ainsi, Sonasid se positionne en tant que leader régional dans la production d'acier vert, se distinguant par **un modèle 100 % recycling, alimenté à plus de 90 % par des énergies renouvelables.** Cette approche est soutenue par une amélioration continue de nos procédés de fabrication et par la valorisation des coproduits.

Quelles sont les ambitions et les étapes stratégiques de développement du groupe pour cette année 2025 ?

Notre objectif est d'implanter **une nouvelle unité industrielle chaque année.** Notre priorité est de nous adapter aux évolutions du secteur. Nous restons donc pleinement engagés en faveur d'un modèle économique durable, en capitalisant sur les nouvelles opportunités offertes par le marché tout en continuant à développer des produits innovants à faible empreinte carbone.

Pour ce faire, Sonasid a engagé des investissements conséquents sur les 4 dernières années (plus de 500 millions de dirhams depuis 2022) dans des technologies de pointe et en recherche et développement, offrant ainsi des solutions sur mesure et des aciers verts de qualité supérieure, parfaitement adaptés aux besoins du marché.

Nous avons devant nous l'opportunité de façonner l'avenir de l'industrie sidérurgique marocaine et de continuer à innover pour renforcer notre leadership.

Ainsi, dans le cadre de la diversification de notre offre de produits à haute valeur ajoutée, Sonasid a développé le premier rond à béton antisismique hautement ductile et flexible fabriqué selon les normes internationales les

plus exigeantes. Dès publication de la norme marocaine de ce produit, nous serons en mesure de le commercialiser au Maroc.

Par ailleurs, nous comptons explorer de **nouveaux segments.** Nous produirons ainsi dès fin 2025 **nos propres lingots de cuivre et d'aluminium.**

Ces initiatives illustrent parfaitement notre ambition : **continuer à construire le Maroc durablement et participer à son rayonnement à l'international,** tout en soutenant la transition énergétique et la préservation de l'environnement, des enjeux clés pour l'avenir de notre pays.

Sonasid a engagé des investissements conséquents sur les 4 dernières années (plus de 500 millions de dirhams depuis 2022) dans des technologies de pointe et en recherche et développement, offrant ainsi des solutions sur mesure et des aciers verts de qualité supérieure, parfaitement adaptés aux besoins du marché.

01

PROFIL DE SONASID : Un leader du recyclage et du green steel



RAISON D'ÊTRE DE SONASID

À Sonasid, nous croyons fermement que chaque rêve ambitieux, chaque vision d'avenir et chaque grand projet commence par des fondations solides.

En tant que premier producteur d'acier au Maroc depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes fiers de contribuer à ériger le socle sur lequel notre pays peut bâtir un avenir fort et durable. Notre acier connecte les structures du passé aux visions d'avenir et contribue au rayonnement de chaque projet qui se dessine, chaque école qui résonne du son de l'apprentissage et chaque maison où les familles grandissent.

Chaque jour, notre acier s'anime pour incarner un engagement constant vers l'excellence. Notre expertise technique, nos installations de pointe et notre mobilisation continue en faveur de la recherche et du développement nous permettent de produire un acier innovant, fiable et robuste qui participe au rayonnement du Made in Morocco à l'international.

Notre singularité et notre force proviennent des valeurs que nous partageons. A Sonasid, nous aidons notre capital humain à grandir et à s'épanouir. Nous encourageons l'esprit de solidarité et d'audace tout en inscrivant l'intégrité comme unique ligne de conduite.

Pour Sonasid, performance économique et responsabilité citoyenne vont de pair pour assurer une croissance soutenue et responsable. Pour cela, nous soutenons nos communautés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'insertion économique.

Fiers d'être 1er recycleur du Maroc et chef de file régional dans la production de Green Steel, nous sommes déterminés à construire un monde meilleur, un monde qui a les propriétés de notre acier : solide, agile, durable.

Sonasid, Construire le Maroc.



VALEURS DE SONASID

Trois valeurs partagées définissent le socle de notre culture d'entreprise.



SOLIDARITÉ

La solidarité est au cœur de toutes nos interactions, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos clients, de nos partenaires, de nos fournisseurs ou des communautés que nous servons.



AUDACE

Notre audace se manifeste dans notre engagement constant en faveur de l'innovation et de l'amélioration continue. Nous sommes prêts à repousser les limites de ce qui est possible dans l'industrie sidérurgique.



INTÉGRITÉ

L'intégrité est le socle de toutes nos actions. Nous sommes transparents dans tout ce que nous entreprenons. Cela nous permet de construire des relations durables basées sur la confiance.



L'EXPERTISE SONASID

Le leader du secteur sidérurgique marocain

Soutenu par ses actionnaires de référence et des investisseurs institutionnels de premier plan, Sonasid est le leader du secteur sidérurgique marocain et un acteur régional majeur dans la production d'aciers à faible empreinte carbone.

Fort de sa capacité de production de **1,1 million de tonnes** d'aciers longs, le Groupe Sonasid a développé une expertise technique et **opérationnelle** de plus de **50 ans**. Cette culture de l'excellence fait de Sonasid un **partenaire de confiance** pour les plus grands projets d'infrastructures au Maroc. L'entreprise sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.


1^{er}
Recycleur du Maroc


1,1
Million de tonnes
de capacité de production
d'aciers longs


+ de 90%
de l'électricité consommée par
les usines de Sonasid provient de
l'énergie éolienne et solaire

Le Groupe Sonasid se distingue par la promotion **d'un modèle qui allie performance économique et développement durable**, dans une optique de croissance soutenue et responsable.

1^{er} recycleur du Maroc, Sonasid a opté pour un processus de fabrication « zéro déchet » basé sur le recyclage de la ferraille et la valorisation des coproduits.

Plus de 90% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de **l'énergie éolienne et solaire** et l'installation du deuxième parc photovoltaïque à Nador permet à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en quasi-totalité par les énergies renouvelables.

Sonasid renforce aujourd'hui ses activités par le développement de **produits à haute valeur ajoutée**, dédiés à des segments de marché à fort potentiel tels que les aciers pour l'automobile, la fibre en acier et le fil précontraint.

Son **centre de R&D** assure également l'optimisation continue de la production et la valorisation des produits non ferreux.

Sonasid s'engage aussi auprès des communautés riveraines de ses sites de production dans les domaines de la **santé, de l'éducation et de la promotion sociale**.

Orientées vers l'excellence, les unités industrielles du Groupe Sonasid comprennent le **complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar, le Centre de Nador et Longometal Armatures à Berrechid**, filiale spécialisée dans la fabrication d'armatures coupées, façonnées et posées.

Sonasid accorde une **attention considérable à la sécurité** car ses produits arment les structures des bâtiments et infrastructures et participent donc directement à la sécurité des personnes dans la durée. Des contrôles stricts sont réalisés à toutes les étapes de la production afin d'assurer la meilleure qualité des produits. La sécurité des personnes intervenant à tous les stades de ses activités obéit au même niveau d'exigence.



UN PIONNIER QUI FAÇONNE LE SECTEUR DEPUIS 50 ANS

Création de Sonasid

Naissance de Sonasid en 1974 sous l'impulsion de l'État marocain pour répondre aux besoins en acier du marché national. La production démarre en mars 1984 avec une capacité annuelle initiale de 420 000 tonnes de rond à béton et de fil machine.



IPO

Introduction en Bourse de Sonasid en 1996, par la cession de 35% de son capital. En parallèle, un consortium d'investisseurs institutionnels, conduit par la SNI (aujourd'hui Al Mada), acquiert 62% des parts détenues par l'État dans Sonasid pour accompagner la société dans sa nouvelle phase d'expansion.

En 2006, renforcement d'ArcelorMittal, acteur majeur du secteur sidérurgique, dans le capital de Sonasid.



Croissance externe et interne

Renforcement de la présence de Sonasid sur le marché de la sidérurgie à travers l'acquisition de Longometal Armatures en 1998 et investissements dans de nouvelles capacités industrielles. En 2002, Sonasid investit dans un second laminoir à Jorf Lasfar d'une capacité annuelle de 400 000 tonnes pour répondre à la demande croissante du marché. L'année 2005 marque le démarrage de l'aciérie électrique de Jorf Lasfar et l'augmentation de la participation de Sonasid à 92% dans le capital de Longometal Armatures. En 2024, le site de Jorf Lasfar enregistre une production record.



Transition énergétique

Introduction des énergies renouvelables dans le mix énergétique dès 2013 et son renforcement à travers la mise en service d'un parc photovoltaïque afin de réduire son empreinte carbone et de promouvoir un modèle de développement plus durable.



Fibre en acier 100% marocaine

Production de la première fibre en acier 100% marocaine en 2022. Ce produit à haute valeur ajoutée témoigne de la capacité de la société à diversifier son offre, à renforcer la souveraineté industrielle nationale et à conquérir de nouveaux marchés à forte exigence technique.



Commercialisation d'un nouveau produit à haute valeur ajoutée

Démarrage de la production du fil précontraint à Nador en 2024.



Une offre dédiée au marché automobile

Sonasid a lancé la commercialisation d'un nouveau produit à haute valeur ajoutée destiné au marché automobile.



Pionnier de la sidérurgie verte au Maroc

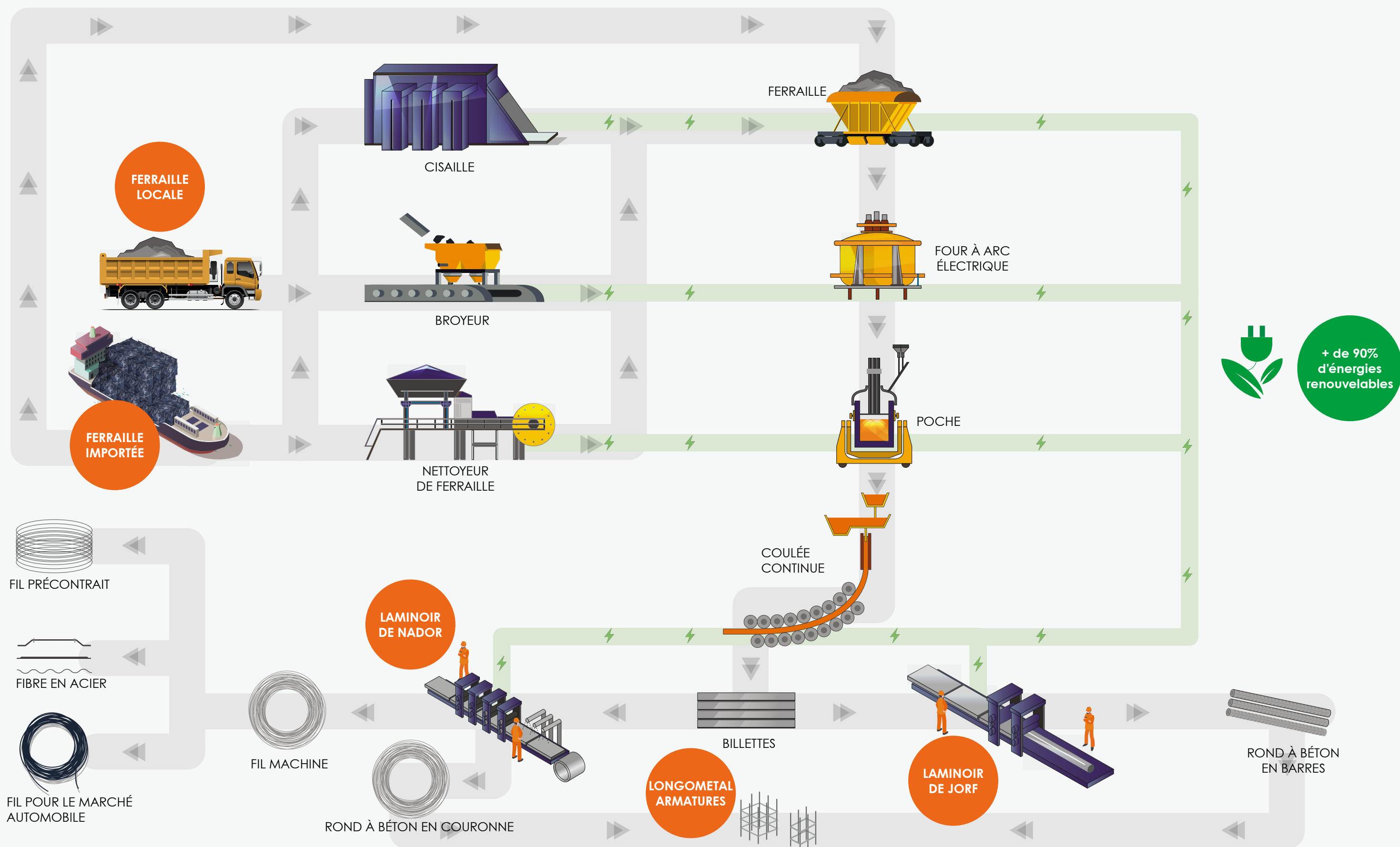
Sonasid devient le premier sidérurgiste marocain à obtenir la certification internationale EPD pour ses aciers longs. Cette certification atteste de leur faible impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.



Une stratégie tournée vers l'impact

Sonasid confirme son engagement pour inscrire sa croissance dans une dynamique d'impact positif à la fois économique, social et environnemental, et lance un nouveau plan stratégique Act for Impact.

UNE CHAÎNE DE VALEUR DURABLE



SITES INDUSTRIELS



Site de Jorf Lasfar

Aciérie

Capacité

800 000 T
Billettes

Laminoir

Capacité

450 000 T
Rond à béton en barres

Processing de la ferraille



Cisaille

110 000 T
de ferraille



Broyeur

150 000 T
de ferraille



Nettoyeur

300 000 T
de ferraille



Site de Nador

Laminoir

Capacité

650 000 T
Rond à béton en couronne
et fil machine

Unités Downstream

Fibre en acier



Fil précontraint



Fil automobile



Longometal Armatures

Capacité

80 000 T
Armatures
industrielles

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS

Sonasid propose une gamme complète de produits et de solutions adaptés aux besoins des secteurs de la construction et de l'industrie. Nourri par une dynamique d'innovation, le portefeuille du groupe est organisé autour d'une chaîne de valeur intégrée, allant des produits semi-finis, aux produits finis et solutions à forte valeur ajoutée.

BILLETTE

La billette constitue la matière première des laminoirs pour la fabrication d'aciers longs tels que les ronds à béton et les fils machine. Grâce à un contrôle rigoureux de la qualité et des paramètres métallurgiques, la billette produite par Sonasid répond aux meilleurs standards nationaux et internationaux.

ROND À BÉTON

Destiné au marché du bâtiment et des travaux publics, le rond à béton de Sonasid est produit en barres et en couronnes. Le marquage Sonasid, accompagné du diamètre, permet une reconnaissance immédiate du produit. Le rond à béton de Sonasid a été utilisé, ces dernières années, dans les projets d'infrastructures emblématiques du Maroc ainsi qu'aux Etats-Unis, Canada, Mauritanie, Sénégal, Bénin ...

FIL MACHINE

Le fil machine est un produit semi-fini de section circulaire obtenu par le laminage à chaud des billettes et est conditionné en couronnes.

Les fils machine de Sonasid répondent aux exigences les plus strictes des marchés de la construction, de l'industrie et de l'agriculture. Certifiés NM et conformes à de nombreuses normes internationales, ils sont commercialisés sur les marchés locaux comme à l'export.

Ils constituent également la matière première des produits à haute valeur ajoutée de Sonasid, comme la fibre en acier ou le fil pour l'automobile.

ARMATURES INDUSTRIELLES

Leader marocain de l'armature industrielle pour les travaux publics et le bâtiment, Longometal Armatures se distingue par la qualité des ronds à béton utilisés, le niveau de service offert, ainsi que par le respect des normes environnementales et de sécurité les plus strictes. Les armatures industrielles remplacent l'assemblage du rond à béton sur chantier par une gamme préfabriquée d'aciers coupés, façonnés, assemblés et posés destinée à différents types de projets : infrastructures et travaux publics, bâtiments industriels, bâtiments touristiques, logements...

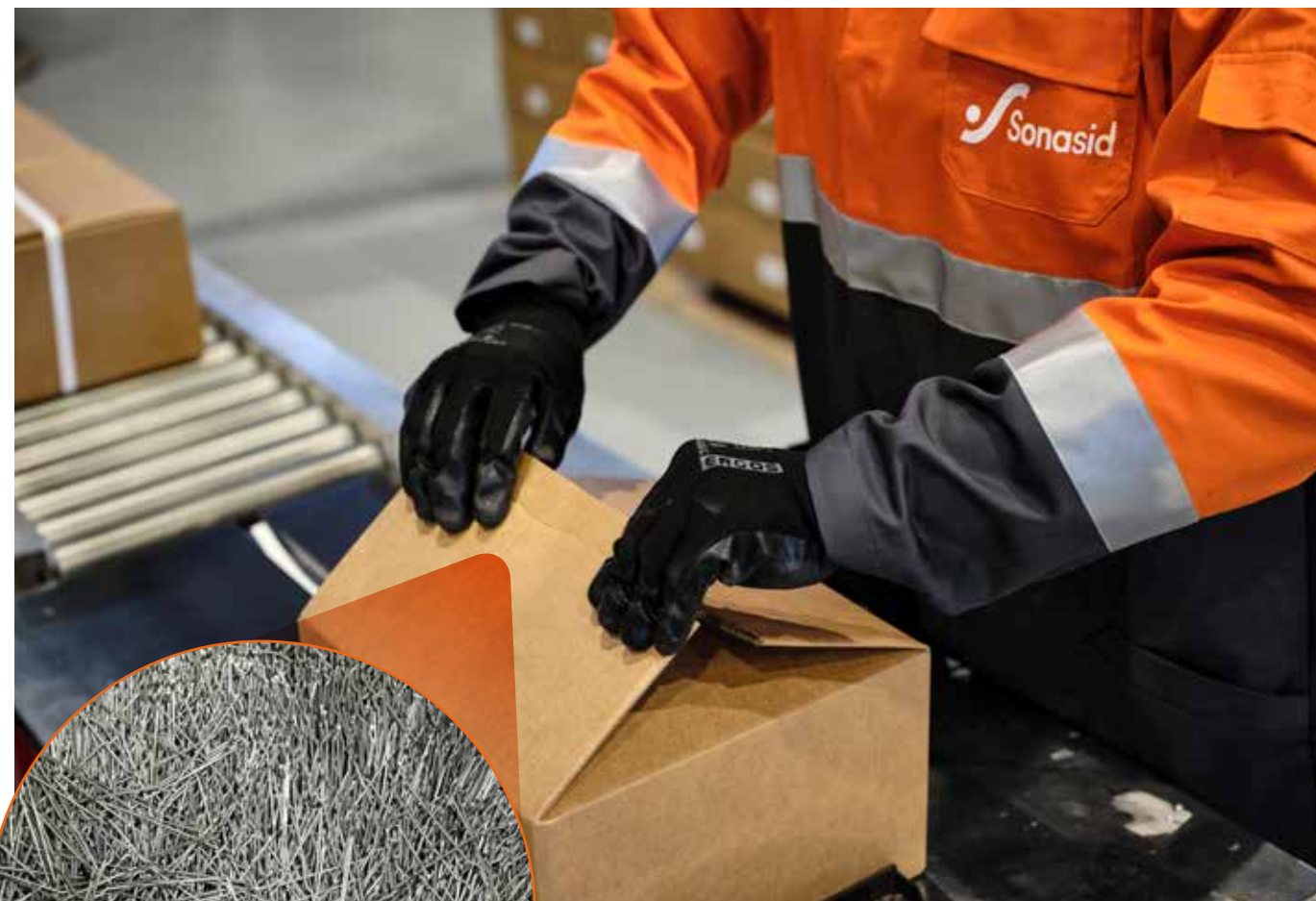
L'expertise technique du bureau d'études de Longometal Armatures permet de concevoir des solutions optimisées pour chaque projet, en assurant une réduction des coûts et de délais de mise en œuvre.



LA FIBRE EN ACIER

L'INNOVATION CRÉATRICE D'OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE

Les fibres en acier de Sonasid sont fabriquées à partir de fils machine à haute résistance, tréfilés à froid et sont destinées à nombreuses applications telles que le dallage industriel, les tunnels, la préfabrication et les infrastructures. Comparé à un renforcement traditionnel en treillis soudé ou en barres, le béton renforcé de fibres apporte un meilleur contrôle de la fissuration. Sonasid propose un service d'ingénierie pour la conception, la spécification et l'installation du béton armé en fibre en acier.



La fibre en acier offre des avantages en termes de durabilité et de résistance.

Les projets de construction qui utilisent la fibre en acier ont une durée de vie plus longue, ce qui réduit les coûts de maintenance à long terme.

POINTS FORTS

INNOVATION TECHNIQUE ET PERFORMANCE

Grâce à ses propriétés uniques, elle offre une résistance et une durabilité accrues, tout en permettant une flexibilité et une efficacité de construction inégalées.



AU CŒUR DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

La fibre en acier de Sonasid est déjà utilisée dans de nombreux projets d'infrastructure d'envergure au Maroc, en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen Orient.



OPTIMISATION DES COÛTS

Diminution des coûts de réalisation des projets de **20%**.



GAIN DE TEMPS

Délai d'installation réduit de **60%** par rapport aux armatures traditionnelles.



100% GREEN

Ce produit innovant, fabriqué avec **100% d'énergie verte**, contribue également à réduire l'empreinte carbone des constructions grâce à son efficacité matérielle et énergétique.





FIL AUTOMOBILE

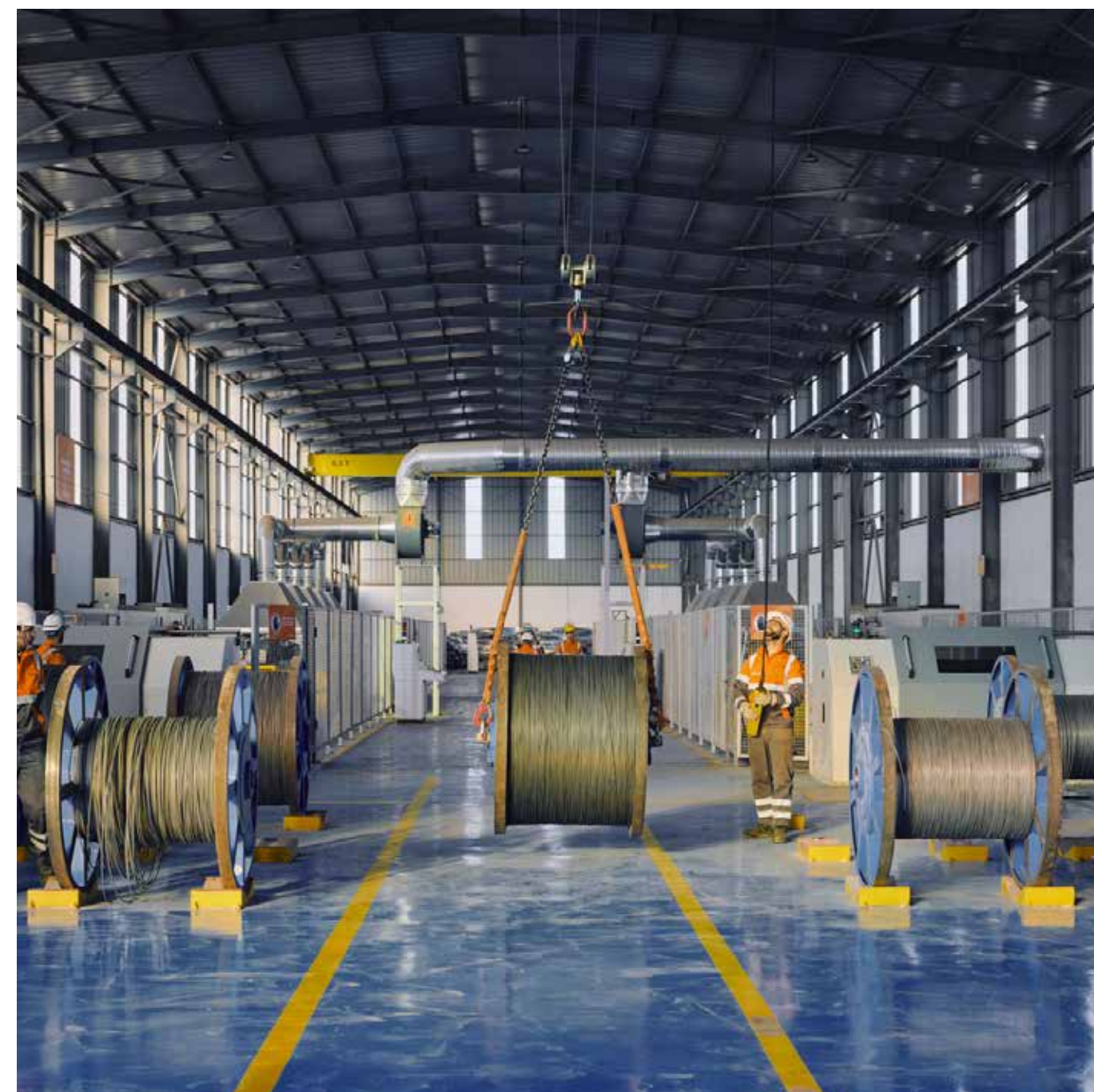
Sonasid a développé un nouveau produit à haute valeur ajoutée à destination du marché automobile. Ce fil tréfilé, élaboré à partir du fil machine de Sonasid, est utilisé pour la fabrication des systèmes de renforcement des sièges automobiles ainsi que pour les câbles de fermetures des portes et coffres de plusieurs modèles de grands constructeurs automobiles internationaux.

La gamme de produit destiné au secteur automobile sera enrichie par le centre de Recherche et Développement de Sonasid afin de soutenir le taux d'intégration des véhicules produits au Maroc.

FIL PRÉCONTRAIT

En 2024, Sonasid a lancé la première unité de production de fil précontraint du Maroc, au sein de son site de Nador, afin de répondre à la demande croissante de ce produit à haute valeur ajoutée qui joue un rôle clé dans l'optimisation des projets de construction modernes et contribue à des infrastructures plus sûres et durables. Le fil pour béton précontraint est **un fil d'acier**

à haute teneur en carbone, tréfilé et traité thermiquement et est commercialisé en bobines. Il est notamment utilisé pour la fabrication des poutres pour planchers, des dalles alvéolées (bâtiments industriels, immeubles...), des éléments de couvertures (bâtiments, hangars), et des poutres industrielles pour les constructions à grandes portées et fortes charges d'exploitation (ponts, ouvrages d'art...).



UN ACTEUR MAJEUR DU GREEN STEEL



Sonasid, premier recycleur du Maroc.

Plus de 70% de la production mondiale d'acier est actuellement réalisée dans des hauts fourneaux qui utilisent le minerai de fer et le charbon comme matières premières principales. Ce procédé de fabrication est fortement émetteur de gaz à effet de serre.

La production de Sonasid utilise l'acier recyclé (ou ferraille) comme matière première de son aciérie électrique. L'acier est en effet le matériau le plus recyclé au monde, par sa capacité à être réutilisé à l'infini sans perte de ses propriétés. Ce procédé de fabrication, basé sur le recyclage permet de réaliser d'importantes économies d'énergie tout en limitant le recours à de nouvelles ressources : chaque tonne de ferraille recyclée permet d'éviter d'utiliser 1,4 tonnes de minerai de fer et 0,7 tonnes de charbon.

Sonasid assure également le recyclage et la valorisation des coproduits issus de ses activités.

Cet atout lui confère une compétitivité importante et un véritable levier de croissance pour accompagner le développement des villes durables de demain et la mobilité future, eu égard à la rareté des ressources naturelles.

“

Notre investissement dans le Green Steel est un parfait exemple de notre engagement envers l'innovation et la durabilité. En produisant un acier plus écologique, nous ne nous contentons pas de répondre aux exigences environnementales actuelles ; nous préparons également l'avenir de notre industrie. Cet engagement se traduit par des produits de haute qualité qui respectent les normes internationales les plus strictes en matière de durabilité.



Des usines alimentées à plus de 90% par des énergies renouvelables.

Plus de 90% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de l'énergie éolienne et solaire et l'installation du deuxième parc photovoltaïque à Nador permet à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en quasi-totalité par les énergies renouvelables.

Le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il a investi dans des technologies innovantes qui permettent de réduire la consommation d'énergie.



Une performance environnementale reconnue

Le choix d'une production 100% à base de ferraille recyclée, combiné à un approvisionnement électrique issu à plus de 90% de sources renouvelables, permet au Groupe de maintenir une empreinte carbone inférieure à 400 kg de CO2 par tonne d'acier, soit près de trois fois moins que la moyenne mondiale.

Cette performance a conduit à l'obtention de la certification internationale de déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses aciers longs, notamment les ronds à béton et le fil machine, garantissant la transparence des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie et faisant de Sonasid le premier producteur marocain d'aciers longs à recevoir cette certification.

LABELS ET CERTIFICATIONS



Système de management de la sécurité

OHSAS 18001 depuis 2006
ISO 45001 en 2020



Système de management de la qualité :

ISO 9001 depuis 2001



Certifications produits :

NM 01.4.096 / NM 01.4.097
depuis 2001 et NM01.4.080 depuis
2025



Système de management de l'énergie:

ISO 50001 depuis 2019



Système de management de l'environnement :

ISO 14001 depuis 2006



Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :

Label RSE de la Confédération
Générale des Entreprises du Maroc
(CGEM) depuis 2019.

- **Intégration de l'Index Casablanca masi.esg de la Bourse de Casablanca**, un indice qui calcule la performance des cours des entreprises cotées en bourse et socialement responsables.

EPD[®] ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION

• Certification internationale EPD :

Le Groupe Sonasid est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir une certification internationale EPD pour ses produits. Cette reconnaissance vient confirmer le positionnement de Sonasid en tant que chef de file africain dans la production d'acier vert, à haute valeur ajoutée. L'obtention du certificat EPD permettra aujourd'hui à Sonasid d'accéder à de nouveaux marchés internationaux, en fournissant des projets d'envergure avec des produits répondant aux plus hautes exigences environnementales.



ACTIONNARIAT

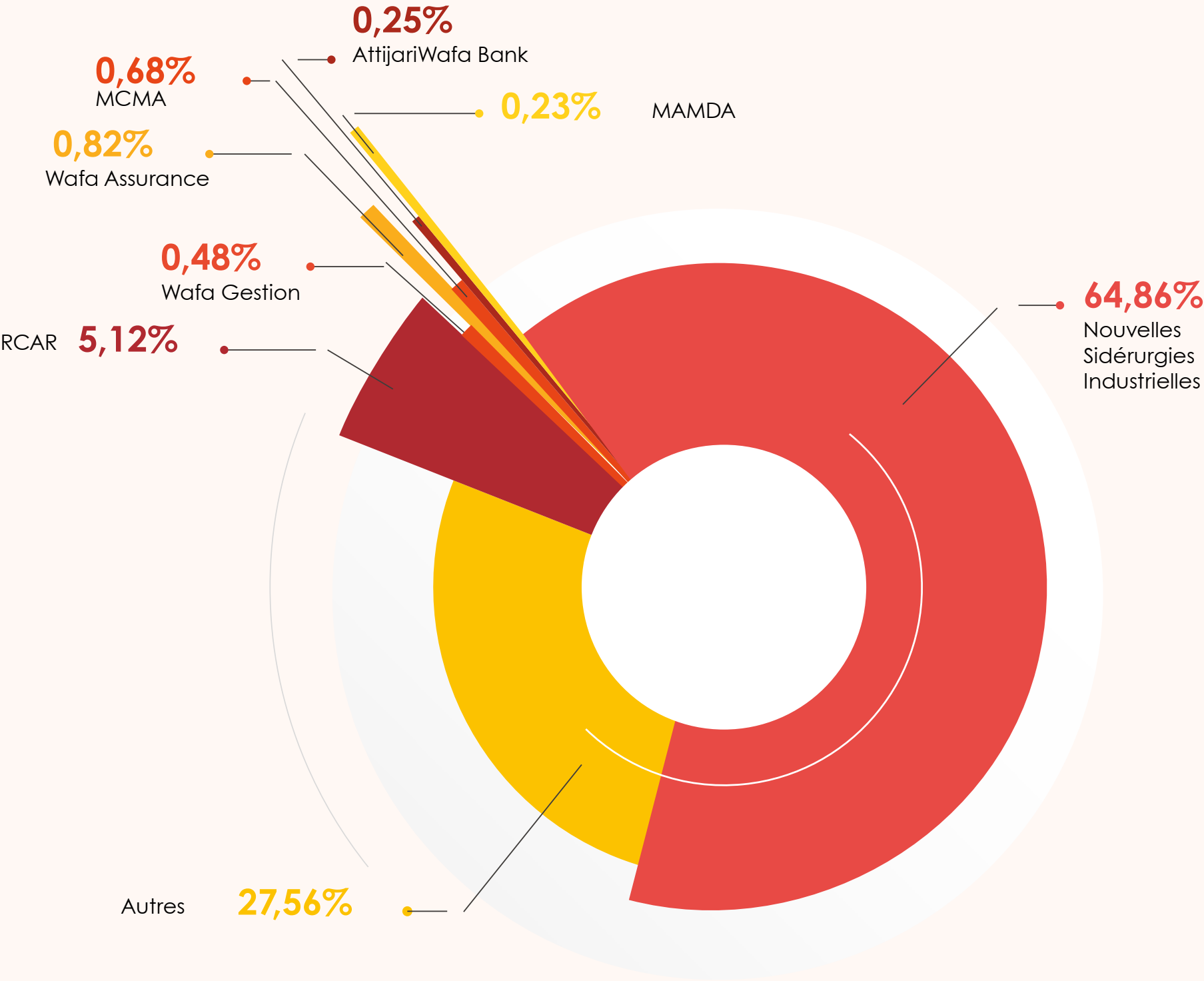
Créée par l'Etat marocain en 1974, Sonasid introduit en 1996, 35% de son capital en bourse.

En 1997, l'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels marocains.

En 2006, les actionnaires institutionnels de référence de Sonasid signent un accord de partenariat stratégique avec le groupe Arcelor, leader mondial de l'acier, qui deviendra par la suite ArcelorMittal, et créent ensemble la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles qui détient 64,86% du capital de Sonasid.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Longometal Armatures



GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SONASID

		Comités Spécialisés			
Administrateurs	Conseil d'administration	Risques & Comptes	Stratégique	Nominations & Rémunérations	ESG
M. Saïd Elhadi	Président du Conseil d'Administration		Membre		Président du Comité
Mme Khalida Azbane Belkady	Administrateur Indépendant	Membre			
Mme Dayae Oudghiri	Administrateur Indépendant	Présidente du Comité			Membre
Mme Sanaa Bakkal	Administrateur				
M. Cédric Bouzar	Administrateur				
Mme Valérie Massin	Administrateur				Membre
M. Tariq Makram	Administrateur	Membre	Membre	Membre	Membre
M. Alain Legrix De La Salle	Administrateur				
M. Matthias Guenther	Administrateur	Membre	Membre	Président du Comité	
Mme Jana Meisser	Administrateur				
M. Nico Dewachtere	Administrateur		Président du comité		
MCMA, Représentée par M. Larbi Lahlou	Administrateur				
RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur				
CIMR, Représentée par Mme Aida Alami Mejjati	Administrateur				

UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE AU SERVICE
DES AMBITIONS DU GROUPE

UN COMITÉ EXÉCUTIF PARITAIRE



Ismail Akalay
Directeur Général



Houda Lazreq
Chief Purchasing Officer



Yassir Hmiddouch
Chief Operations Officer



Amal Boukhriss
Chief HR & CSR Officer



Assia Baraka
Chief Commercial
& Marketing Officer



Youssef Hbabi
Chief Financial Officer



Ghita Meziane
Chief Legal, Risk Management
and Internal Control Officer



Noureddine Rais
Chief Strategy, Supply
Chain and Digital Officer

02

ACT FOR IMPACT



ACT4IMPACT, CROISSANCE PARTAGÉE LEADERSHIP AFFIRMÉ



Fort d'un ancrage industriel solide et d'un savoir-faire reconnu, Sonasid affirme son ambition de développer une industrie à forte valeur ajoutée, portée par le tandem produit-service. En plaçant la décarbonation et l'économie circulaire au cœur de son modèle d'affaires, Sonasid poursuit son engagement en faveur d'un développement industriel responsable et créateur de valeur à long terme tout en réduisant davantage le poids des commodities dans son portefeuille.

Porté par quatre piliers stratégiques, **Act for Impact** trace la feuille de route de Sonasid pour

les années à venir en matière de développement commercial, de renforcement de la compétitivité, de développement de produits et services innovants et de consolidation de son leadership régional dans la production d'aciers à faible empreinte carbone.

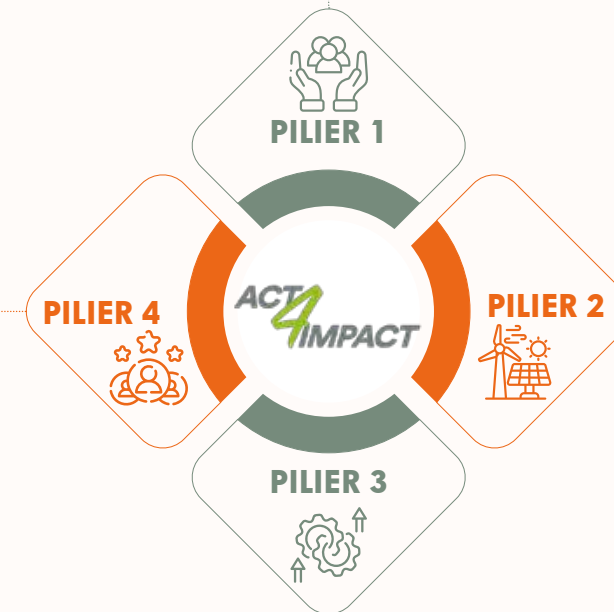
Ces orientations visent à inscrire Sonasid dans une trajectoire de croissance durable, porteuse de sens pour l'ensemble de ses parties prenantes, comme en témoignent les résultats solides enregistrés par le Groupe en 2024.

Engagés pour un monde plus sûr et inclusif

- ▷ Le Zéro Accident comme priorité absolue
- ▷ Soutien de nos communautés dans les domaines santé, de l'éducation et de la promotion sociale
- ▷ Inclusion et développement des compétences

Leadership & Croissance

- ▷ Consolidation du leadership sur le marché national
- ▷ Diversification des marchés
- ▷ Nouveaux relais de croissances à travers le lancement de produits à haute valeur ajoutée



Pionnier du green steel

- ▷ Un business model 100% recycling
- ▷ Une production alimentée par les énergies vertes

Excellence opérationnelle

- ▷ Réduction des coûts de production
- ▷ Renforcement des capacités pour accompagner la croissance du marché
- ▷ Innovation dans les processus et les inputs.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2024

ENGAGÉS POUR UN MONDE PLUS SÛR ET INCLUSIF

Zéro Accident

Les équipes de Sonasid s'engagent résolument à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, partenaires et clients. Cet engagement se concrétise par des plans d'actions stricts pour une démarche de vigilance partagée sur le terrain.

En 2024, Sonasid a poursuivi le déploiement de son programme d'animation « Oumanae Essalama ». A ce jour, 110 personnes ont été nommées sur l'ensemble des sites de production afin d'assurer une veille opérationnelle au quotidien.

Sonasid s'appuie de plus sur une brigade de **120 pompiers volontaires**, qui bénéficient d'un programme de formation exigeant.

Le dispositif d'audit sécurité a également été renforcé en 2024 : **3 audits externes** ont été réalisés en complément des **7 612 audits internes** exécutés.

> Sonasid a ainsi pu atteindre, en 2024, un taux de fréquence des incidents avec arrêt de 0.



Opérations de don du sang

Deux journées de don de sang ont été organisées au niveau des deux sites industriels de Nador et Jorf Lasfar.

De nombreux collaborateurs ont répondu à cet appel, faisant preuve d'un formidable élan de générosité et d'engagement.



Parité

Sonasid se distingue par un Comité Exécutif paritaire et un conseil d'administration composé à 43% de femmes, ce qui illustre l'engagement de Sonasid en faveur de l'égalité des chances.

En 2024, la proportion globale de femmes au sein de l'effectif a enregistré une hausse de 24% par rapport à 2022.

Soutien à l'entrepreneuriat féminin

Sonasid soutient l'autonomisation des femmes dans la région d'Al Haouz, en les accompagnant dans la création d'une coopérative féminine à Tizgui-Tiknt. Spécialisée dans le tissage de tapis et la valorisation des produits du terroir, cette coopérative représente une véritable opportunité de développement socio-économique dans cette région.



Accès à l'eau

En 2024, **1 200 habitants** de la commune de Sidi Abed ont pu bénéficier de l'extension du réseau, de la mise en place de fontaines publiques et de raccordements individuels. À Anamr (Al Haouz), un projet similaire a été mené, incluant le forage d'un puits et la création d'infrastructures hydrauliques pour **120 familles**.



Trail Solidaire Sonasid

Organisé chaque année, le Trail Solidaire Sonasid réunit collaborateurs, enfants et athlètes autour d'un événement sportif d'envergure. Au-delà de la promotion du trail à l'échelle nationale, cette initiative intègre des actions concrètes au bénéfice des communautés rurales, telles **que le forage de puits, la collecte de déchets et des campagnes de dons**. Elle illustre l'engagement du Groupe en faveur du développement durable et de l'inclusion sociale par le sport.



Éducation

Sonasid accompagne les maisons **SOS Villages** d'Enfants à El Jadida, Imzouren et Dakhla par la fourniture de ronds à béton, la prise en charge des besoins de base et un appui éducatif personnalisé. Le Groupe poursuit également son **soutien aux enfants nés en milieu carcéral**, notamment à Nador et dans la région de l'Oriental, via des programmes de prise en charge adaptés et des partenariats associatifs spécialisés. Sonasid appuie par ailleurs des structures d'accompagnement **d'enfants atteints de troubles du spectre autistique**, en contribuant à leur intégration sociale à travers des soutiens logistiques et pédagogiques ciblés.



La culture comme moteur d'inclusion

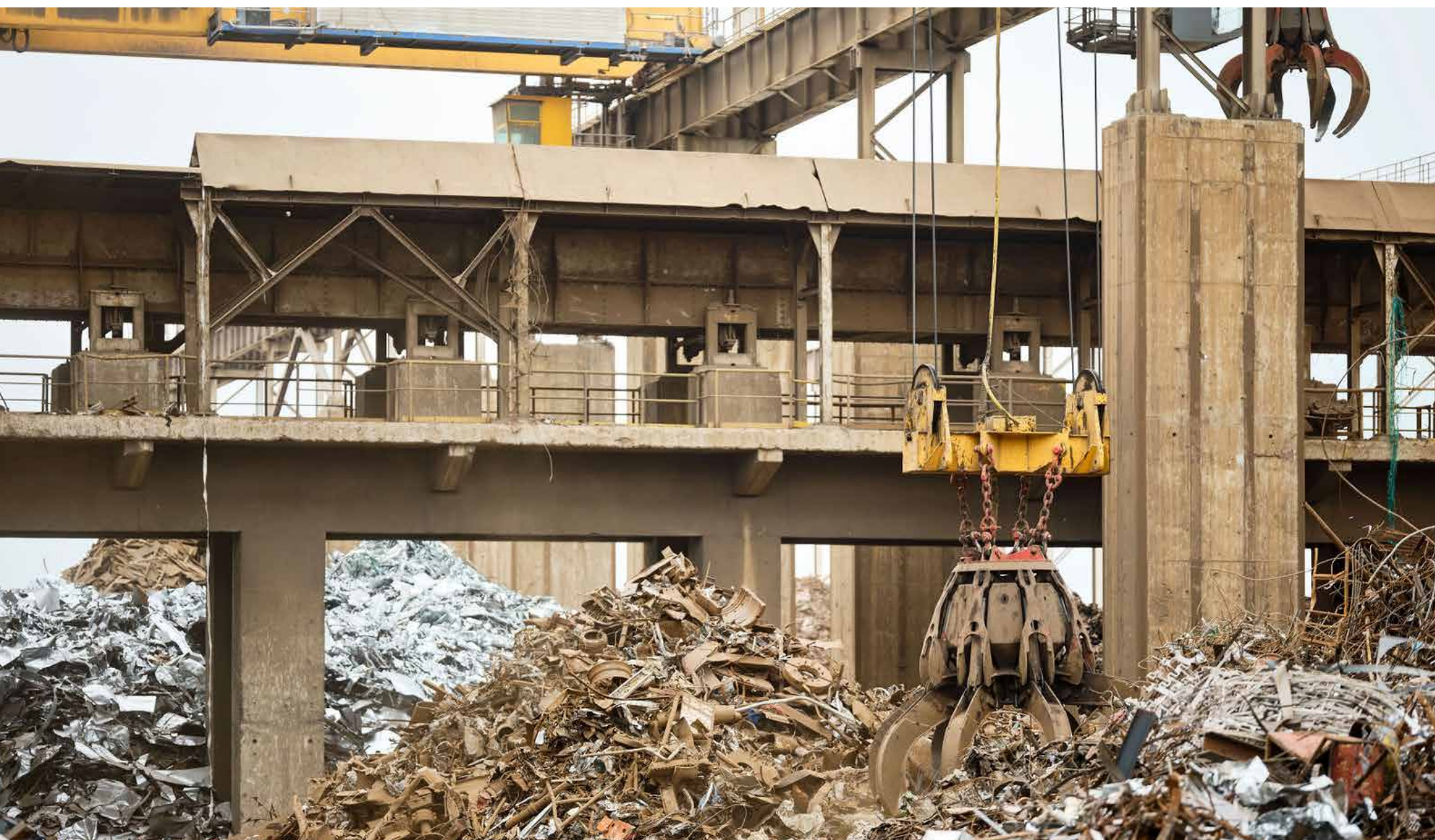
Un programme éducatif, artistique et culturel a été déployé au sein des centres d'éducation non formelle – **Écoles de la deuxième chance Nouvelle Génération**, en partenariat avec l'association WASSAIT. Menée dans les villes d'Al-Haouz, Casablanca, Nador, Sidi Bennour et El Jadida, cette initiative a permis à plus de 150 jeunes de participer à des ateliers variés (théâtre, cinéma, lecture, etc.), favorisant leur épanouissement personnel, l'expression de soi par l'art, et leur réinsertion scolaire et sociale.



Renouvellement du Label RSE de la CGEM

Le groupe Sonasid a obtenu, en 2024, le renouvellement de son label RSE par la CGEM en reconnaissance de son engagement continu en matière de responsabilité sociétale et de développement durable. Cette distinction atteste de sa mobilisation envers l'excellence pour un avenir inclusif et durable.

LEADERSHIP RÉGIONAL DANS LA PRODUCTION DE GREEN STEEL



Forte croissance des activités de recyclage

Le processus de production de Sonasid repose sur le recyclage de la ferraille, une matière première stratégique pour un acier recyclable à l'infini.

Sonasid a également développé des activités complémentaires à forte valeur ajoutée, de valorisation des coproduits issus de la ferraille.

En 2024, la contribution de ces activités de recyclage dans l'EBITDA de Sonasid est en hausse de + 33 MDH en comparaison avec l'année précédente.



+33 MDH

de contribution des
activités de recyclage
par rapport à 2023

Extension du parc photovoltaïque de Nador

Le parc photovoltaïque de Sonasid à Nador matérialise l'engagement continu du groupe en faveur d'une économie durable.

Réalisé en deux phases depuis 2023, le parc d'une puissance de 4 MW a permis de porter la part des énergies renouvelables à plus de 90% de la consommation électrique de Sonasid en 2024.

Une extension de ce parc est prévue, avec une capacité additionnelle de 2 MW.



UNE ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE

Renforcer la compétitivité industrielle est un axe structurant de la stratégie **Act for Impact**. En 2024, Sonasid a poursuivi ses efforts en matière d'excellence opérationnelle, à travers notamment son projet « **Steel Plant Upgrade** ». Ce programme répond à un double enjeu : améliorer la performance industrielle pour capter la croissance du marché, tout en réduisant les coûts de production.



Forte hausse des investissements

En 2024, les investissements initiés par le Groupe s'élèvent à 197 MDH, soit un niveau quatre fois supérieur à celui enregistré en 2019. Sur les trois dernières années, Sonasid a ainsi engagé un total de 558 MDH d'investissement dans le cadre d'un programme stratégique ambitieux axé sur l'excellence opérationnelle, la valorisation des coproduits ainsi que le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée. Une attention particulière a été portée à la maintenance industrielle, avec une augmentation de 66 % des budgets.

Nouveaux records de production en 2024

En 2024, Sonasid a atteint de nouveaux records de production, accompagnant ainsi la croissance soutenue du marché.

**Production
aciérie**

+ 23%

vs 2023
(et +34% vs 2019)

**Laminoir de
Jorf Lasfar**

+ 18%

vs 2023
(et + 30% vs 2019)

Efficacité énergétique

Grâce aux actions engagées, notamment dans le cadre de son projet « **Steel Plant Upgrade** », Sonasid a enregistré une nette amélioration de son efficacité énergétique. **La consommation électrique par tonne d'acier produite a été réduite de 14% en comparaison avec 2022.**

Cette baisse illustre l'impact concret des investissements réalisés et confirme la capacité du Groupe à conjuguer compétitivité industrielle et respect des engagements environnementaux. L'une des avancées les plus significatives serait la récupération de chaleur issue du four à arc électrique. Grâce à la modernisation du convoyeur thermique sur le site de Jorf Lasfar, cette chaleur résiduelle sera réutilisée

pour le préchauffage de la ferraille avant son introduction dans le four.

Sonasid a également amélioré la qualité de préparation de la ferraille. Cette opération favorise une fusion plus homogène et plus rapide, et contribue à limiter les pics de consommation électrique.



Consommation d'énergie

-14%
vs 2022



Excellence opérationnelle

87 MDH

de contribution en 2024

Réduction des coûts de production

La bonne exécution du programme stratégique d'excellence opérationnelle, axé sur le renforcement de la compétitivité et l'optimisation des coûts fixes a permis d'améliorer la performance à hauteur de **87 MDH** en 2024.

Une transformation digitale au service de la performance

Sonasid déploie sa feuille de route digitale 2023-2028 visant à soutenir et accélérer le plan de l'excellence opérationnelle. Celle-ci répond à trois enjeux majeurs : Sécurité, excellence opérationnelle et durabilité à travers plus 40 solutions dont la moitié ciblent directement le domaine industriel.



LEADERSHIP & CROISSANCE



Accélération des ventes en 2024 : +15%

En 2024, Sonasid a enregistré une nette progression de ses performances commerciales, avec une augmentation de +15 % des volumes de ventes. Cette évolution est le reflet de la relance marquée du secteur de la construction et de l'effort de développement commercial déployé.

Depuis le second semestre, une forte reprise du segment des infrastructures a, en effet, été observée, accompagnée par une augmentation significative des mises en chantier de logements. Cette conjoncture favorable offre un potentiel de croissance important pour les années à venir.

Dans ce contexte porteur, Sonasid a su développer ses ventes en s'appuyant sur un triptyque structurant : des produits de la plus haute qualité, un service de proximité et une diversification vers des solutions à plus forte valeur ajoutée. Cette approche permet non seulement de sécuriser la croissance, mais également de renforcer l'ancrage de Sonasid sur les chantiers à fort enjeu, en consolidant ses activités de transformation aval.

Croissance des ventes

+18%

Une forte présence sur les grands projets d'infrastructure au Maroc

La culture de l'excellence fait de Sonasid un partenaire de confiance qui a accompagné les plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années. Sonasid contribue ainsi à la reprise du marché marocain de la construction, portée par le lancement et l'accélération de projets nationaux stratégiques dans les domaines de l'infrastructure, de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'éducation et du sport. Grâce à son expertise et à la qualité de ses produits et services, le Groupe se positionne comme un acteur de référence sur ces chantiers d'envergure.



Montée en puissance de Longometal Armatures

Le développement de Longometal Armatures représente une composante majeure de la stratégie de développement aval du groupe. En 2024, cette activité a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de +19% porté par la demande croissante sur les chantiers à haute technicité et soumis à des délais exigeants. Grâce à une offre d'armatures industrielles, préassemblées et livrées sur site, cette filiale s'est imposée comme un acteur de référence des projets Fast Track. Sa capacité à intervenir en co-ingénierie avec les maîtres d'œuvre permet de raccourcir les délais d'exécution, de sécuriser la qualité de mise en œuvre sur site et de répondre aux exigences techniques croissantes des chantiers modernes.

Chiffre d'affaires

+19%

Résultat net

+139%

ROE

20%



Diversification

Sonasid adopte une stratégie commerciale axée sur la diversification de son portefeuille client. Le Groupe s'appuie sur un réseau de distribution de proximité, couvrant l'ensemble du territoire grâce à 19 plateformes opérationnelles et relais régionaux, de Tanger à Dakhla.

Sur le plan international, Sonasid a élargi sa présence à l'export au cours des dernières années, avec des livraisons vers l'Amérique du Nord, l'Europe, ainsi que vers des marchés africains comme la Mauritanie et le Sénégal. Par ailleurs, l'offre Green Steel présente un fort potentiel de développement à l'international, en réponse aux exigences croissantes en matière de durabilité.



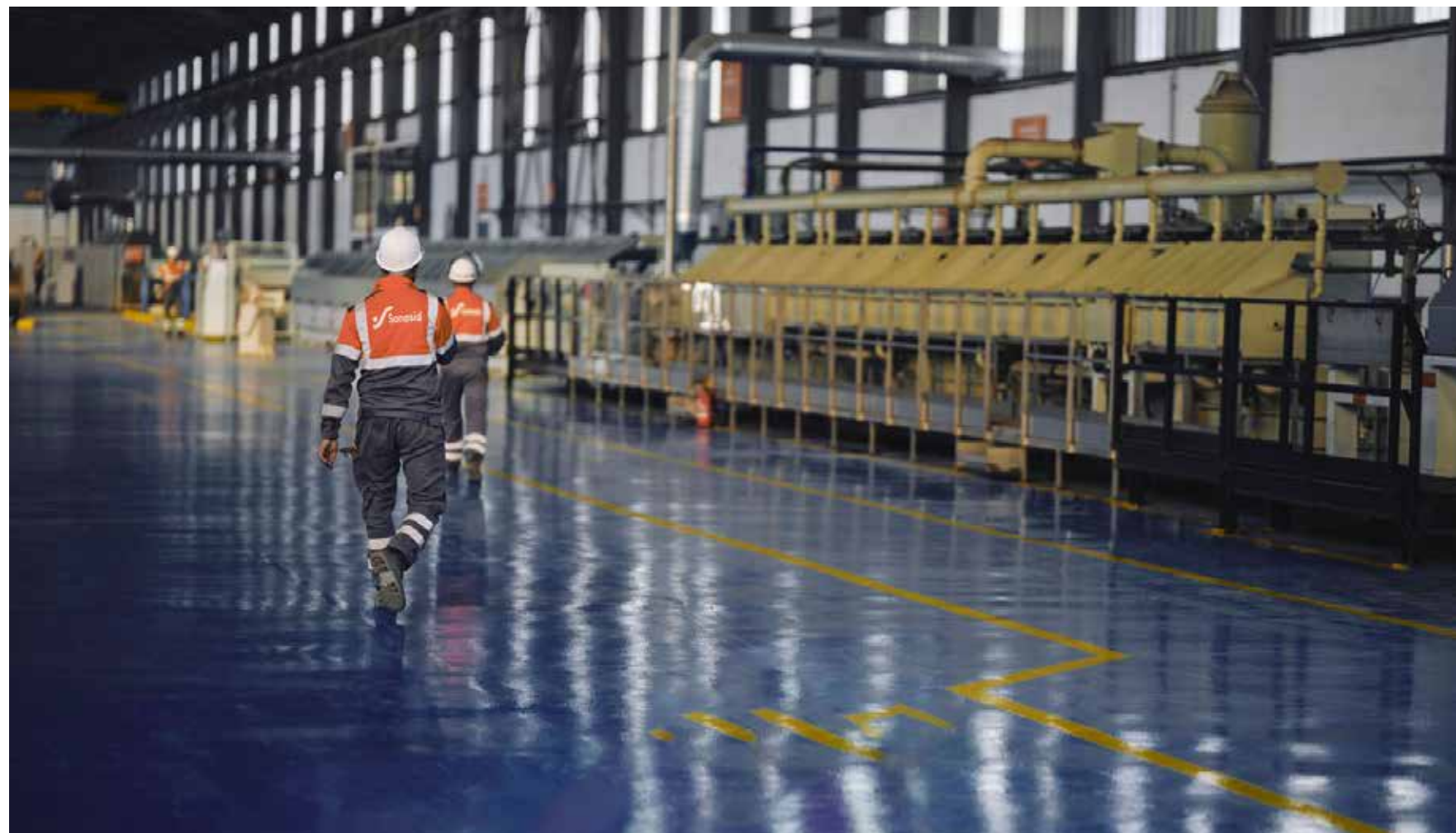
Le centre R&D de Sonasid : moteur de l'innovation industrielle

Fort de 50 ans d'héritage en tant qu'acteur clé de l'innovation dans le secteur de la construction au Maroc, le Groupe Sonasid s'appuie sur son centre de recherche et développement comme véritable plateforme d'expertise.

Intervenant à différentes étapes de la chaîne de production, ce centre vise à améliorer la performance des aciers, fiabiliser et optimiser les procédés industriels, et concevoir des solutions techniques adaptées aux besoins spécifiques des marchés. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, Sonasid développe des aciers à la fois performants, respectueux de l'environnement et économiquement compétitifs, conçus pour une utilisation durable et différenciante.

Forte progression des ventes de fibres en acier au Maroc

En 2024, les ventes locales de fibres en acier ont doublé par rapport à l'année précédente, portées par leur utilisation dans le dallage industriel de grandes unités telles que les usines de Stellantis, Lear et Leoni, avec des solutions dimensionnées sur mesure pour chaque projet. Cette dynamique s'inscrit dans une démarche de prescription proactive visant à accompagner la transformation du secteur de la construction vers des solutions innovantes, offrant des avantages significatifs en termes de coûts et de délais de réalisation. Aujourd'hui, l'usage des fibres en acier s'étend aux grands projets d'infrastructures, ouvrant de nouvelles perspectives de développement.



Démarrage de l'usine de fil précontraint à Nador

En 2024, Sonasid a lancé avec succès la production du premier fil précontraint marocain sur son site industriel de Nador.

Cette nouvelle unité permet à Sonasid de proposer au marché national un produit conforme aux plus hauts standards de qualité, tout en offrant une flexibilité de livraison, avec des délais réduits à 24 heures, contre plusieurs mois en cas d'importation.

Sonasid met également à disposition de ses clients un service d'accompagnement technique sur-mesure, répondant à leurs besoins spécifiques, et renforce ainsi son positionnement de leader sidérurgique innovant au service d'un marché marocain en pleine expansion.



Rond à béton parasismique

Sonasid a développé le premier rond à béton parasismique marocain hautement ductile et flexible, répondant aux normes internationales les plus exigeantes.

Sa commercialisation sur le marché marocain interviendra dès la publication de la norme nationale encadrant ce produit.

Zoom sur le fil destiné à l'industrie automobile

En 2023, Sonasid a lancé un nouveau produit à haute valeur ajoutée, spécifiquement développé pour répondre aux exigences élevées du secteur automobile. Le Groupe a ainsi concrétisé ses premières ventes sur ce marché stratégique, avec un fil homologué désormais utilisé pour le renforcement des sièges automobiles ainsi que dans les câbles des systèmes de fermeture des portes et coffres.

Cette avancée s'inscrit pleinement dans la stratégie de diversification sectorielle de Sonasid et permet à l'entreprise d'accéder à une filière caractérisée par de fortes exigences techniques. Dans cette dynamique, Sonasid a engagé une démarche de co-développement avec ses clients, en initiant des tests, actuellement en cours, pour l'extension de la gamme de produits destinée aux constructeurs automobiles, tant au Maroc qu'en Europe.

À terme, Sonasid ambitionne de renforcer davantage sa présence sur ce marché en contribuant à l'augmentation du taux d'intégration locale dans les véhicules produits au Maroc.



Une nouvelle identité de marque à l'occasion des 50 ans de Sonasid

À l'occasion de son cinquantenaire, Sonasid a révélé une nouvelle identité de marque, accompagnée d'un rebranding de sa filiale Longometal Armatures. Cette évolution symbolise une étape importante dans l'histoire du Groupe et reflète son engagement continu envers l'innovation, la durabilité et l'excellence. La nouvelle charte graphique incarne les valeurs fondatrices de Sonasid : Solidarité, intégrité et audace. Cette identité témoigne de la volonté du groupe d'explorer de nouveaux horizons pour relever les défis de demain, tout en restant fidèle aux principes qui ont marqué son parcours depuis sa création.

sonasid.ma



DES PERFORMANCES SOLIDES EN 2024



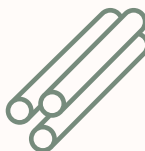
+ de 90%
Électricité verte consommée



+ de 1,1
million de tonne de CO2 évitées



5 495 MDH
Chiffre d'affaires consolidé en hausse de **+ 10%**



+15%
Progression des volumes de vente



327 MDH
EBITDA social en hausse de **+24 %**

Une contribution de 157 MDH du plan stratégique Act for Impact en 2024 grâce à :

- La croissance des ventes
- La contribution des produits à haute valeur ajoutée
- L'amélioration des performances opérationnelles
- Le développement des activités de recyclage.
- La réduction des coûts



151 MDH
Résultat net social en hausse de **+91 %**



141 MDH
RNPG en augmentation de **+117 %**

Un résultat net part du groupe à son plus haut niveau depuis 2009



-722 MDH
Endettement net consolidé

- Une structure bilancielle solide et résiliente avec **un excédent de trésorerie s'élevant à 722 MDH** à fin décembre 2024.



197 MDH
Investissements réalisés en 2024

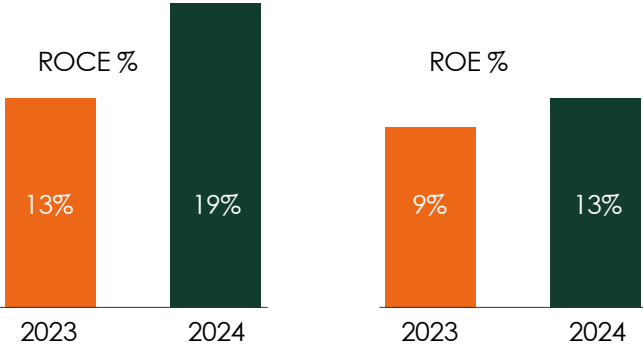
- Une allocation des excédents de trésorerie aux projets d'investissements industriels créateurs de valeur.



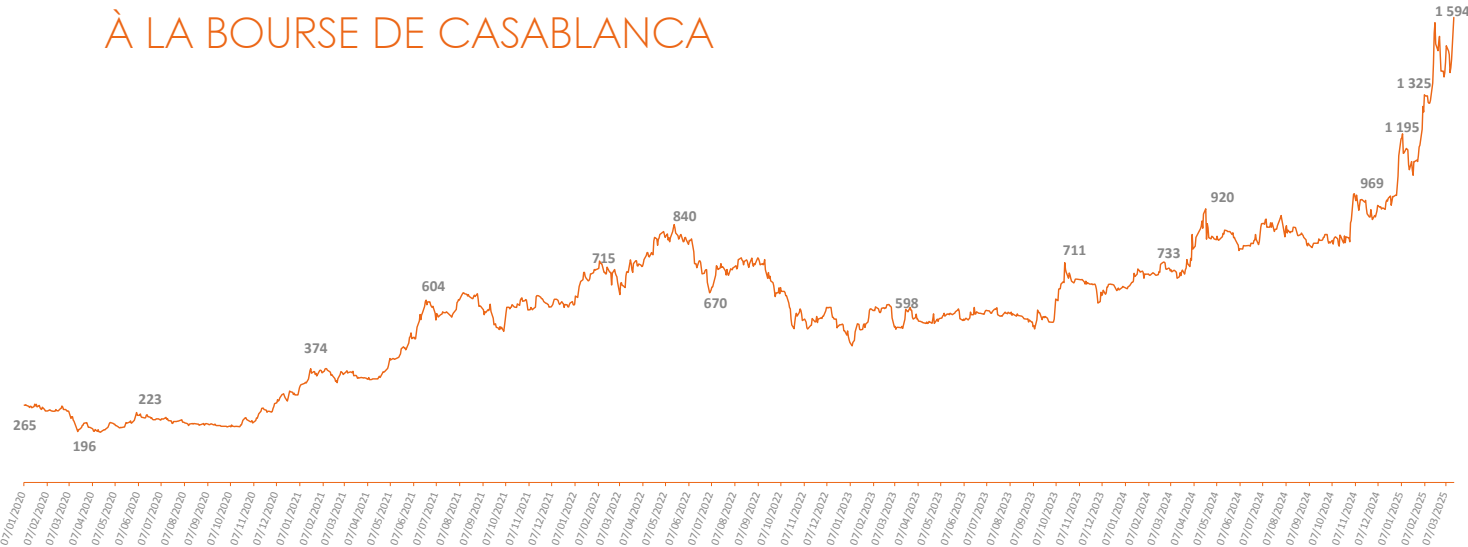
39 DH
Résultat par action

Une politique soutenue de distribution des dividendes

Une création de valeur confirmée
Résilience renforcée à la cyclicité des marges induites par la mise en œuvre du nouveau programme stratégique.



ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE SONASID À LA BOURSE DE CASABLANCA



03

RAPPORT ESG





À propos de ce rapport

Le rapport ESG de Sonasid présente les engagements, actions et performances de l'entreprise en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance pour l'exercice 2024. Il répond aux exigences de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières, telle que complétée par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020, les orientations de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des organisations ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable.

Le périmètre du rapport inclut les activités du siège administratif et de la plateforme commerciale à Casablanca, ainsi que les sites industriels de Jorf Lasfar et de Nador, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le contenu aborde notamment les relations avec les parties prenantes, les impacts environnementaux, les aspects sociaux et les dispositifs de gouvernance. L'évolution des indicateurs n'est mentionnée que lorsque les données sont disponibles, comparables dans le temps et homogènes du point de vue méthodologique et géographique.

Les informations extra-financières ont été collectées auprès des directions concernées de l'entreprise, sur la base des systèmes d'information internes et des reportings consolidés au 31 décembre 2024.

STRATÉGIE RSE DE SONASID

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec ses parties prenantes est une composante essentielle de la stratégie de responsabilité sociale de Sonasid. Ce dialogue est régulièrement mené auprès de sept grandes catégories d'acteurs : les collaborateurs et représentants, les communautés, les clients, les fournisseurs et sous-traitants, les actionnaires et investisseurs, détenteurs de dettes et prêteurs, la société civile, initiatives pluripartites, ONG, associations locales, associations professionnelles et les États, élus et autorités nationales et locales. L'entreprise mobilise pour cela une diversité de

mécanismes adaptés à chaque profil : réunions de proximité, comités de concertation, enquêtes de satisfaction, visites de sites industriels, publications institutionnelles, ainsi que des dispositifs d'écoute et de retour d'expérience. Cette approche permet de recueillir de manière proactive les attentes, les préoccupations et les propositions des parties prenantes, afin d'enrichir la réflexion stratégique et d'adapter en continu les actions du Groupe. Elle contribue ainsi à une intégration concrète des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble des décisions opérationnelles, tout en renforçant la transparence, la confiance et la légitimité des engagements de Sonasid à l'échelle territoriale, sectorielle et institutionnelle.



 COLLABORATEURS ET REPRÉSENTANTS	 COMMUNAUTÉS	 CLIENTS	 FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	 ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS, DÉTENTEURS DE DETTES ET PRÊTEURS	 SOCIÉTÉ CIVILE, INITIATIVES PLURIPARTITES, ONG, ASSOCIATIONS LOCALES, ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	 ÉTATS, ÉLUS ET AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES
ATTENTES Santé et sécurité au travail & conditions de travail. Gestion des carrières et rémunération Développement personnel et formation, accompagnement managérial, inclusion et diversité MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Proximity Meeting, Communication interne et locale (mails, intranet, réunions, newsletters...), entretiens annuels, enquête de satisfaction du Groupe ArcelorMittal, réunions régulières avec les délégués syndicaux, mécanisme d'alerte etc.	ATTENTES Emplois et sous-traitance, projets d'investissement communautaire (infrastructures, diversification), gestion des impacts. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Réunions d'information, comités, consultations, visites de sites, mécanismes de gestion des plaintes	ATTENTES Respect de la réglementation liée aux produits. Qualité et innovation produits, positionnement concurrentiel, traçabilité, empreinte climat, satisfaction et prise en compte des réclamations MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Relations commerciales, rencontres, salons professionnels, enquêtes clients.	ATTENTES Qualité et innovation produits, opportunités de marché, santé et sécurité, amélioration de la performance, délai de paiement, équité et transparence de traitement MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Rencontres régulières, relations commerciales, salons, homologation fournisseurs, Code de conduite fournisseurs, évaluations RSE des fournisseurs, suivi et sensibilisation.	ATTENTES Résultats financiers et opérationnels, santé et sécurité des salariés et sous-traitants, gestion et utilisation des ressources, consommation d'énergie et émissions de GES. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Publications de Sonasid, Assemblées Générales, rencontres en continu.	ATTENTES Engagement auprès des communautés, émissions atmosphériques, consommation d'énergie et émissions de GES, économie circulaire, transparence fiscale. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Publications de Sonasid, rencontres, enquête sociétale	ATTENTES Partage de la valeur, contribution à l'économie et au développement national et local, création d'emplois, transparence fiscale. MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE Publications de Sonasid, rencontres, visites de sites, lettres institutionnelles.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Ce dialogue avec les parties prenantes constitue le fondement de la démarche d'analyse de matérialité. Cette analyse a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux les plus significatifs pour l'entreprise, en croisant leur importance pour les parties prenantes avec leur impact réel ou potentiel sur les activités, la performance et la pérennité du Groupe, ainsi que sur l'environnement et les parties concernées.

Vingt enjeux prioritaires ont ainsi été retenus. Ils couvrent les dimensions environnementales, sociales, sociétales, de gouvernance et de performance économique. Parmi ces enjeux figurent la santé et sécurité au travail, la promotion de l'économie circulaire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre le travail des enfants, les achats responsables, la qualité et la sécurité des produits et l'éthique des affaires.

La matrice de matérialité issue de cette démarche constitue un outil stratégique de pilotage, qui guide l'orientation des engagements RSE de Sonasid, structure les plans d'action prioritaires et garantit leur alignement avec les attentes du marché, les référentiels internationaux et les exigences réglementaires. Elle renforce également la lisibilité et la cohérence de la démarche de développement durable du Groupe, en assurant une intégration transversale des enjeux ESG à l'échelle de l'organisation.



UNE STRATÉGIE RSE AU CŒUR DU MODÈLE D'AFFAIRES DE SONASID

Pour mettre en œuvre sa démarche RSE, Sonasid a structuré sa stratégie autour de quatre axes prioritaires. Le premier, **Ressources humaines**, traduit l'engagement du Groupe à offrir un environnement de travail sain, inclusif et favorable à l'épanouissement professionnel. Le deuxième axe, **Planète**, regroupe l'ensemble des engagements environnementaux, notamment en matière de recyclage et valorisation des coproduits ferreux et non-ferreux, d'efficacité

énergétique, de réduction des émissions et de gestion durable des ressources. Le troisième pilier, **Économie durable**, vise à garantir la qualité et la sécurité des produits, à encourager l'innovation responsable, à développer un écosystème d'approvisionnement local et éthique. Enfin, l'axe **Gouvernance solide** repose sur des principes de transparence, d'éthique, de maîtrise des risques et de dialogue renforcé avec les parties prenantes, assurant ainsi la cohérence et la robustesse des engagements de l'entreprise.



RESSOURCES HUMAINES

- MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ
- ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET GESTION DES CARRIÈRES
- RESPECT DES DROITS HUMAINS (EXERCICE DU DROIT SYNDICAL)
- NON-DISCRIMINATION & ÉGALITÉ DES CHANCES
- INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS



ÉCONOMIE DURABLE

- QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS
- SATISFACTION DES CLIENTS
- INNOVATION «GREEN BUILDING»
- ACHATS RESPONSABLES
- CRÉATION D'ÉCOSYSTÈME EN SOUTENANT LA FILIÈRE DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES
- ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



PLANÈTE

- OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DE NOS INSTALLATIONS
- VALORISATION DES COPRODUITS ET RECYCLAGE DES DÉCHETS
- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
- RÉDUCTION DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
- RÉDUCTION DES GES ET DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE



GOVERNANCE SOLIDE

- GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE
- RESPECT DES PRÉROGATIVES DES ORGANES DE GOUVERNANCE
- CULTURE D'ÉTHIQUE
- RELATIONS DURABLES AVEC NOS PARTIES PRENANTES
- RESPECT DES INTÉRÊTS DE NOS ACTIONNAIRES



CHARTRE DES ENGAGEMENTS RSE

Adoptée en 2020, la charte des engagements RSE de Sonasid constitue le socle de sa démarche de développement durable. Elle fixe les principes directeurs de l'entreprise autour de six domaines d'engagement : l'environnement, les clients, les communautés, les ressources humaines, les fournisseurs et la gouvernance.

Sur le plan environnemental, Sonasid agit pour optimiser l'usage des ressources, réduire son empreinte carbone et promouvoir l'économie circulaire. Envers ses clients, l'entreprise garantit

la qualité et la sécurité de ses produits, intégrant des critères d'éco-conception dans son offre. L'entreprise s'engage activement auprès des communautés locales et veille à assurer un cadre de travail sain, sûr et équitable pour ses collaborateurs, tout en respectant les droits humains fondamentaux. En matière d'approvisionnement, Sonasid soutient une chaîne de valeur éthique et durable, en partenariat avec ses fournisseurs et parties prenantes. Enfin Sonasid met en place les dispositifs de gestion de risques, de contrôle et de conduite des affaires adéquats pour améliorer sa gouvernance.

Engagé pour les femmes et les hommes



- 1. Garantir** un milieu de travail sain et sécurisé et renforcer l'adhésion de chaque collaborateur pour prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés à nos activités.
- 2. Développer** des outils innovants et à haute valeur ajoutée pour améliorer les compétences et l'employabilité de nos collaborateurs afin de les accompagner dans leur évolution professionnelle et leur gestion de carrières.
- 3. Respecter** le droit de tous les collaborateurs de créer et d'adhérer librement au syndicat de leur choix et leur exercice du droit syndical en conformité avec les Conventions de l'OIT pour favoriser un dialogue de qualité et une cohésion sociale soutenue.
- 4. Respecter** les droits fondamentaux des personnes et prévenir toutes les formes de discriminations (genre, nationalité, religion, statut social, âge, handicap, état de santé, statut matrimonial, origine, etc.) en agissant en faveur de l'égalité des chances.
- 5. S'interdire** tout recours au travail des enfants directement ou indirectement dans notre chaîne de valeur.

Engagé pour la Planète



- 1. Utiliser** durablement les ressources de la planète et optimiser les consommations de nos installations (énergie, eau, matières) à travers des processus performants et augmenter le recours aux énergies renouvelables.
- 2. Développer** des solutions innovantes pour réduire les nuisances environnementales générées par nos activités et adapter nos installations en conséquence.
- 3. Mettre** en œuvre les mesures nécessaires pour réduire notre empreinte carbone liée aux émissions de gaz à effet de serre et les émissions atmosphériques générées par nos activités.
- 4. Promouvoir** la valorisation des coproduits et le recyclage des déchets issus de nos activités à travers des processus industriels adaptés.
- 5. Favoriser** l'économie circulaire en réutilisant la ferraille pour être un acteur clé à l'échelle nationale en la matière.



Engagé pour une économie durable



- 1. Placer** la qualité et la sécurité de nos produits au cœur de nos modèles opérationnels afin de répondre aux attentes de nos clients et partenaires et améliorer leur confiance et leur satisfaction.
- 2. Déployer** des dispositifs innovants pour accompagner nos clients dans leur projets « Green Building » à travers l'écoconception de nos produits.
- 3. Instaurer** des relations responsables avec nos fournisseurs et prestataires pour les faire progresser durablement par la promotion de la RSE dans nos interactions.
- 4. Soutenir** la filière de nos matières premières en créant un écosystème créateur de valeur ajoutée partagée.
- 5. Agir** en faveur du développement économique et social de nos territoires d'implantation avec une attention particulière à l'éducation, au développement des compétences et à l'entrepreneuriat.

Engagé pour une gouvernance responsable



- 1. Concevoir** des mécanismes de gestion de risques et contrôle et d'audit interne qui visent la sécurité et la continuité de nos activités.
- 2. Veiller** au respect des prérogatives des organes de gouvernance par une reddition continue de nos résultats, pour une prise de décision objective, transparente et responsable.
- 3. Prévenir** toute forme de corruption et inculquer une culture d'éthique et d'intégrité déclinée par des processus efficaces qui veillent à la conformité et au respect des lois et réglementations.
- 4. Entretenir** des relations durables avec nos parties prenantes et contribuer aux objectifs du Développement Durable à travers la co-construction d'un modèle de coopération.
- 5. Respecter** les intérêts de nos actionnaires et fournir à nos partenaires des marchés de capitaux une information sincère et actualisée de nos résultats.

Ismail AKALAY
Directeur Général de Sonasid

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sonasis s'engage à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ces ODD sont les enjeux définis par les Nations Unies pour l'atteinte d'un avenir meilleur et traduisent la prise de conscience collective de la nécessité d'une société durable.

Ils apparaissent ainsi comme un cadre d'actions pertinent, formant un agenda à 2030 dans lequel chaque acteur (public, privé, civil) peut s'inscrire.

La contribution de Sonasis au regard des 17 ODD répond aux attentes qu'expriment les parties prenantes lors de leur consultation en 2020.

Les 20 engagements RSE de Sonasis s'inscrivent ainsi clairement dans ce programme et mettent en exergue les 12 ODD les plus concernés par les impacts des activités de Sonasis comme suit :



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Sonasis a instauré une démarche santé et sécurité au travail adossée à la norme ISO 45001 et mise en œuvre pour tous ses salariés et sous-traitants sur l'ensemble de ses sites.
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Sonasis accueille dans ses régions d'implantation des jeunes à travers des stages et des opportunités d'emploi pour favoriser leur insertion professionnelle. De même, plusieurs collaborateurs participent ponctuellement à l'animation de sessions de formation dans les écoles et universités marocaines.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Sonasis veille à véhiculer une culture d'entreprise basée sur l'égalité des chances et promeut les compétences des femmes.
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Sonasis à travers ses sites de production déploie une démarche intégrée pour le traitement de l'eau et ses rejets.
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Sonasis promeut le recours à des énergies renouvelables. En 2024, plus de 90% des besoins des sites de Jorf Lasfar et Nador sont couverts par des énergies renouvelables.
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Assurer des conditions de travail sûres et satisfaisantes est une priorité au sein de Sonasis, aussi bien pour les collaborateurs que pour les fournisseurs et sous-traitants.
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	À travers ses produits, Sonasis accompagne les villes et les communautés durables de demain.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Sonasis mène une démarche de préservation des ressources naturelles via un plan de management environnemental pour assurer une consommation raisonnée et responsable des ressources utilisées.
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Sonasis a inclus les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre comme un enjeu stratégique et l'a décliné dans son mode de production. Un bilan de gaz à effet de serre a été réalisé pour définir la trajectoire de réduction à suivre.
15 VIE TERRESTRE	La politique QSEE (Qualité – Sécurité – Environnement – Énergie) illustre l'engagement de Sonasis à prévenir et réduire les pollutions qui pourraient être générés par l'exercice de ses activités.
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Sonasis veille à mettre en place des dispositifs robustes pour prévenir toute forme de corruption.
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Sonasis a développé plusieurs partenariats pour l'atteinte de ces objectifs auprès de la communauté des affaires, d'associations locales, de fédérations nationales et sectorielles, du monde universitaire etc.

DISTINCTIONS EN MATIÈRE D'ESG

Les engagements de Sonasid en matière d'ESG ont été reconnus par plusieurs distinctions et labels de référence. Le Groupe est notamment intégré à l'**indice MASI.ESG** de la Bourse de Casablanca, qui regroupe les entreprises marocaines les plus avancées en matière de performance extra-financière.

Sonasid a également obtenu en 2024 le renouvellement de son **Label RSE décerné par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)**, à l'issue d'une évaluation indépendante de ses politiques et actions dans les domaines sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance. Renouvelé tous les 3 ans, ce label constitue une validation des efforts continus du Groupe pour structurer et déployer une démarche RSE exemplaire et intégrée à sa stratégie.

Par ailleurs, Sonasid a obtenu **la certification internationale de déclaration environnementale de produit (EPD)** pour ses aciers longs, notamment le rond à béton et le fil machine, devenant ainsi le

premier producteur national d'aciers longs à obtenir cette certification qui confirme le statut du Groupe en tant que leader régional dans la production d'acier vert à haute valeur ajoutée. La déclaration EPD est un rapport vérifié par un tiers indépendant et reconnu à l'échelle internationale. Il fournit des informations détaillées, transparentes et fiables sur l'impact environnemental d'un produit, et ce, tout au long de son cycle de vie, conformément à la norme ISO 14025.

Sonasid a mis en place un **Système de Management Intégré (SMI)** couvrant la qualité, la santé et sécurité au travail, l'environnement et l'énergie. Certifié selon les standards internationaux (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001), ce système assure la maîtrise opérationnelle des enjeux ESG via des processus normalisés, un pilotage systématique des risques QSEE, et l'intégration transversale des exigences de sécurité, d'environnement et de performance énergétique dans toutes les opérations de l'entreprise.



 La Bourse de Casablanca renforce son engagement envers l'investissement durable en élargissant la composition de son indice Masi.esg de 15 à 20 valeurs, et en maintenant Sonasid parmi les entreprises sélectionnées. Cette décision souligne les progrès significatifs réalisés par les sociétés cotées marocaines en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et l'importance croissante de ces critères dans la performance des entreprises.	 Depuis 2019, la performance RSE de Sonasid a fait l'objet d'une reconnaissance formelle de la part de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) pour son engagement volontariste sur la voie d'un développement durable. Sonasid a renouvelé son label RSE suite à une évaluation menée par un tiers expert indépendant, illustrant ainsi les efforts entrepris.	 Certification internationale EPD : Le Groupe Sonasid est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir une certification internationale EPD pour ses produits. Cette reconnaissance vient confirmer le positionnement de Sonasid en tant que chef de file régional dans la production d'acier vert, à haute valeur ajoutée. L'obtention du certificat EPD permettra aujourd'hui à Sonasid d'accéder à de nouveaux marchés internationaux, en fournissant des projets d'envergure avec des produits répondant aux plus hautes exigences environnementales.
 14025 ISO 14025 pour la transparence sur l'impact environnemental de ses produits.	 9001 ISO 9001 pour son système de management de la qualité depuis 2001.	 14001 ISO 14001 pour son système de management de l'environnement depuis 2006.
 45001 OHSAS 18001 pour son système de management de la sécurité depuis 2006 et transition à l'ISO 45001 en 2020.	 50001 ISO 50001 pour son système de management de l'énergie depuis 2019.	
NM 01.4.096 Pour ses barres et couronnes à haute adhérence depuis 2001.	NM 01.4.097 Pour ses armatures à haute adhérence soudables, depuis 2001.	NM 01.4.080 Pour son fil machine, depuis 2025.

LE CAPITAL HUMAIN, PREMIER PILIER DE RÉUSSITE



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité au travail sont placées au premier rang des engagements de Sonasid. L'objectif est de préserver la santé, la sécurité et le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs, des fournisseurs et des prestataires, dans un environnement industriel au sein duquel la vigilance et la prévention doivent s'exercer à chaque instant. Ce pilier fondamental de la stratégie de Sonasid vise à garantir que chaque collaborateur puisse exercer son activité en toute sécurité. Cette ambition se traduit par un ensemble de dispositifs déployés à l'échelle de l'ensemble des sites industriels et unités du Groupe.

La sécurité est au cœur des préoccupations du Comité Exécutif qui dresse chaque année les principales orientations et axes de travail. Ces orientations sont déployées localement avec l'aide des responsables de la sécurité sur site et des animateurs sécurité, à travers un système d'animation sécurité (SAS) dynamique.


Accident de travail
avec arrêt en 2024

0



Audits
internes

7612



Audits
externes

3

NOTRE POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Sonasid est le premier producteur marocain de rond à béton et fil machine destinés au BTP et à l'industrie. Adossé au numéro 1 mondial de l'acier ArcelorMittal, Sonasid a développé une expertise technique et opérationnelle qui le positionne en acteur incontournable du marché marocain avec la gamme la plus complète de produits longs, conformes aux exigences des normes nationales du secteur.

Dans un contexte de globalisation accrue et de disparition progressive des frontières économiques, Sonasid vise l'excellence opérationnelle dans la maîtrise de ses approvisionnements, l'exploitation de son outil industriel et le service envers ses clients. Sans oublier la priorité stratégique donnée par Sonasid à la sécurité de ses collaborateurs et de ses biens.

Sonasid se positionne également au centre d'un écosystème de parties prenantes dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets industriels. Pour asseoir son leadership en tant que société 100% recycling, Sonasid continue d'investir dans d'autres projets de développement notamment en ce qui concerne la valorisation et le traitement des coproduits.

Conscient des enjeux environnementaux liés aux activités sidérurgiques, Sonasid s'est engagé à produire de l'acier vert (Green Steel) dans une démarche de développement durable : une politique énergétique audacieuse avec des solutions technologiques durables.

Véritable référence dans son domaine et consciente de sa responsabilité sociétale, Sonasid se distingue par son engagement citoyen à travers une démarche basée sur la protection de l'environnement et le développement durable.

Sonasid accorde une importance particulière au développement des performances de son encadrement et construit des programmes de formation en collaboration avec de grandes écoles d'ingénieurs marocaines et des experts en management.

Partant de tous ces enjeux et des aspirations de ses partenaires, Sonasid s'est fixé les priorités suivantes conformément à é et à la stratégie du groupe :

LA SÉCURITÉ

- Faire de Sonasid un lieu sûr pour le travail avec un niveau d'excellence pour la santé sécurité au travail.

LE LEADERSHIP COÛT ET ENVIRONNEMENT

- Maintenir la position de leader au niveau national en améliorant la qualité des produits et des services.
- Viser l'excellence opérationnelle en améliorant la performance de nos outils industriels.

- Réduire le prix de revient en améliorant la qualité de nos produits
- Optimiser l'empreinte environnementale : consommation en eau, énergie, matière premières, émissions CO₂, etc.
- Valoriser les coproduits Sonasid et autres partenaires
- Réussir la transformation digitale

LES RELAIS DE CROISSANCE

- Concrétiser des projets à forte valeur ajoutée
- Accompagner l'évolution technologique en développant des produits innovants.

Pour concrétiser cette politique, la direction de Sonasid s'engage à :

- Satisfaire aux exigences applicables : Clients, réglementation et autres obligations de conformités relatives aux produits et services, Environnement, SST, RSE et management de l'énergie
- Éliminer les dangers liés à nos activités et réduire les risques pour la SST
- Veiller sur la protection de l'environnement et la prévention de la pollution
- Prendre en considération les aspects QSEE dès la phase de conception de nos projets (conception, ingénierie, achats et logistiques, réalisation, exploitation, suivi et optimisation, etc.)
- Encourager la consultation et à la participation des collaborateurs ainsi que leurs représentants
- Améliorer en continue le SMI et les performances QSEE de Sonasid.
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.

Nous encourageons tous nos collaborateurs et nos partenaires à travailler ensemble en incarnant dans notre quotidien les valeurs qui sont le socle de notre culture d'entreprise : Solidarité, Audace et Intégrité.

ISMAIL AKALAY
Directeur Général de Sonasid,
le 16 octobre 2023



Une culture Zéro accident ancrée dans l'organisation

La sécurité constitue un engagement collectif porté par l'ensemble des collaborateurs. La culture du « Zéro accident » repose sur un leadership affirmé à tous les niveaux hiérarchiques et sur un dispositif d'animation renforcé, déployé sur l'ensemble des sites du Groupe.

Dans ce cadre, le programme **Oumanae Essalama**, occupe une place centrale. Ces Oumanae Essalama ont pour mission d'assurer la bonne mise en œuvre du système d'animation sécurité de Sonasid sur le terrain et de réaliser une veille opérationnelle.

Les équipes des **Oumanae Essalama** sont renouvelées régulièrement, pour permettre une présence stratégique dans tous les secteurs. Au total, 110 Oumanae Essalama ont été nommés jusqu'à présent.

Ce programme est renforcé depuis 2022 par l'initiative « **Foreman** » dont la finalité est la consolidation du rôle des encadrants de proximité dans l'animation quotidienne de la sécurité. Ces collaborateurs, en lien direct avec les équipes opérationnelles, sont formés pour identifier les situations à risque, assurer le respect des règles de sécurité et ancrer la vigilance sur le terrain. En 2024, le programme a concerné 71 collaborateurs.

Parallèlement, Sonasid s'appuie sur **une brigade de pompiers volontaires**. Encadrée par un expert en sécurité incendie, cette équipe bénéficie d'un programme de formation exigeant, incluant des sessions régulières de secourisme et des exercices de simulation. Depuis son lancement, **120 collaborateurs ont ainsi été formés**. En 2024, son engagement a été salué publiquement lors de la Journée mondiale des pompiers par les autorités locales, en reconnaissance de son professionnalisme.

Sonasid intègre des **FPS Sécurité (Fatalities Prevention Standards)** pour chaque famille de risque qui visent à établir des normes rigoureuses pour prévenir les accidents mortels en identifiant, évaluant et éliminant les risques de sécurité, tout en promouvant une culture de sécurité proactive au sein de l'organisation.

Par ailleurs, Sonasid déploie **un dispositif d'audit et de surveillance** dans chaque site industriel, inscrivant ainsi sa démarche en Santé et Sécurité au Travail (SST) dans une perspective d'amélioration continue. Ces audits fournissent aux équipes SST un outil essentiel pour vérifier et suivre l'appropriation de la démarche par les collaborateurs et les soustraitants sur site. **En 2024, ce dispositif a enregistré un total de 7612 Audits Sécurité Internes et 3 Audits Sécurité Externes.**

110

Amine Salama

71

Collaborateurs formés pour identifier les situations à risque

Formations en sécurité

En 2024, Sonasid a renforcé ses programmes de formation en matière de santé et sécurité au travail à travers des formations industrielles avancées,

des dispositifs de coaching personnalisés pour 86 personnes, ainsi que des certifications en sécurité, dispensées par des formateurs externes accrédités.



Santé & Sécurité au travail	2022	2023	2024
Taux de fréquence des accidents (par million d'heures travaillées)	0,42	0,42	0
Taux de gravité des accidents (par million d'heures travaillées)	0,023	0,026	0
Actions de formation en sécurité en faveur des salariés (nombre d'heures de formation allouées aux collaborateurs)	3 144 h	3 016 h	4 904 h
Actions de formation à la sécurité à destination des sous-traitants (nombre d'heures de formation allouées aux sous-traitants)	1 982 h	2 384 h	2 324 h

Digitalisation de la prévention : des outils au service de la sécurité

Dans le cadre de sa stratégie digitale 2023–2028, Sonasid a poursuivi en 2024 la mise en place de solutions innovantes dédiées à la sécurité. Parmi celles-ci, **la plateforme « REMA »** constitue une avancée significative en matière de prévention des risques. Installée à travers des bornes dans l'ensemble des unités industrielles du Groupe, cette solution permet aux collaborateurs de signaler en temps réel les situations à risque et les presque-accidents. Chaque remontée déclenche un traitement via un système de workflow intégré, qui garantit une réponse rapide et tracée. Les données collectées alimentent des tableaux de bord dynamiques et facilitent l'analyse des indicateurs et le pilotage des actions correctives.

En complément, Sonasid a engagé la phase de conception d'un **système de contrôle d'accès intelligent**. Cette solution visera à croiser les données individuelles des collaborateurs avec leurs habilitations, leurs formations obligatoires et leurs dates de validité. Ce dispositif renforce la prévention en assurant une traçabilité et un contrôle accru, en cohérence avec les standards les plus exigeants en matière de sécurité industrielle.



Bien-être au travail

Dans le cadre de sa démarche en faveur du bien-être au travail, Sonasid déploie une politique de télétravail formalisée et développe des services de soutien à la parentalité, avec une crèche opérationnelle sur le site de Nador et des projets de financement de crèche de proximité en cours pour le siège administratif, la plateforme commerciale de Casablanca et le site de Jorf Lasfar.



Un dispositif médical axé sur la prévention

Sonasid assure une veille médicale continue à travers un service de santé opérationnel sur l'ensemble de ses sites industriels, ainsi qu'au siège et à la plateforme commerciale de Casablanca. Ce dispositif, conforme à la réglementation en vigueur, s'appuie sur des infrastructures dédiées et un personnel qualifié, qui garantit un suivi rigoureux de l'état de santé des collaborateurs.

Des campagnes régulières sont organisées afin de renforcer la prévention en matière de santé au travail : actions de sensibilisation, vaccinations, examens spécialisés, parmi lesquels les radiographies pulmonaires annuelles.

POLITIQUE DE GESTION DES TALENTS DE SONASID

La politique de gestion des talents de Sonasid est basée sur des principes de responsabilité, d'équité et de performance durable. Elle a pour objectif d'accompagner les transformations organisationnelles tout en plaçant les collaborateurs au cœur de la dynamique de progrès. Elle vise également à garantir un environnement de travail sécurisé, à favoriser l'épanouissement individuel et collectif, et à répondre aux enjeux de compétitivité et d'innovation.

À travers une gestion proactive des compétences, la promotion de la diversité et de l'inclusion, le développement du leadership de proximité et la valorisation des parcours professionnels, Sonasid offre à ses talents un cadre de travail transparent et propice à l'amélioration continue.

En 2024, Sonasid a maintenu ses actions de proximité avec les collaborateurs, à travers

l'organisation de 19 **rencontres terrain** (Proximity Meetings) animées par le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif. Ces échanges directs favorisent un dialogue ouvert, renforcent l'écoute active et encouragent l'engagement collectif. Ils constituent un levier de management participatif qui permet de recueillir les retours du terrain, de valoriser les contributions individuelles et de traiter des thématiques essentielles telles que la sécurité, la performance et les conditions de travail. Parallèlement, **le dispositif Speak Up** permet aux équipes de s'exprimer librement, de manière confidentielle et anonyme, grâce à des enquêtes internes diffusées chaque trimestre.

Par ailleurs, Sonasid poursuit la digitalisation de sa fonction Ressources Humaines pour renforcer l'efficacité opérationnelle, améliorer l'accès des collaborateurs aux différents services et optimiser le pilotage des talents.



FORMATION ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Sonasid traduit son engagement en faveur du développement des compétences à travers un plan de formation élaboré annuellement. En 2024, une attention particulière a été portée au renforcement du middle management, une catégorie stratégique située entre les agents de maîtrise supérieure et les cadres. Un partenariat a été conclu avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) pour concevoir un cycle de formation dédié en métallurgie d'une durée

de huit mois. Ce programme a accueilli une quarantaine de participants et visait à développer les aptitudes techniques et de gestion de cette population-clé.

Dans le cadre de sa politique de promotion interne, Sonasid a également mis en place un programme spécifique d'accompagnement managérial. Ce cycle vise à consolider les compétences en leadership des managers nouvellement promus.



GESTION DE CARRIÈRE ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Chez Sonasid, le développement des collaborateurs constitue un axe central de la stratégie RH. L'approche de l'entreprise en la matière s'appuie sur la valorisation des compétences et l'accompagnement individualisé des trajectoires professionnelles. Cette démarche s'est concrétisée dès 2022 par la mise en place d'un Référentiel des Emplois et des Compétences. Cet outil permet de définir les rôles, les expertises attendues et les passerelles d'évolution au sein de l'organisation.

Le Groupe ArcelorMittal a mis en place plusieurs outils tels que le eGEDP – Global Employee Development Program destiné aux cadres. Les entretiens annuels se concentrent sur l'évaluation de la performance et la fixation des objectifs, tandis qu'un entretien à mi-parcours est mis en place pour échanger essentiellement sur les souhaits de mobilité, l'ajustement des objectifs de performance définis en début d'année, ainsi que sur ce plan de développement et d'évolution du collaborateur.

Les éléments issus de ces entretiens sont revus lors des réunions mensuelles précitées de la Direction RH, avec pour objectif de dynamiser les mobilités internes. Les People Reviews permettent quant à elles d'identifier les personnes à faire évoluer,

d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles.

Les informations issues des Entretiens Annuels et des Revues du Personnel sont synthétisées au niveau de la Direction des Ressources Humaines lors des évaluations des cadres, ce qui permet d'élaborer des stratégies pour la gestion des compétences et la promotion de la mobilité interne.

La Direction RH organise ainsi régulièrement des comités carrière pour passer en revue l'ensemble des cadres de l'entreprise. Lors des réunions du Comité Exécutif ou du Comité Nominations et Rémunération (CNR) relevant du Conseil d'administration, une analyse minutieuse des plans de succession pour les postes stratégiques de l'entreprise est effectuée. Les entretiens annuels d'appréciation, enrichis par des cycles de People Reviews, servent à recenser les aspirations, identifier les potentiels et anticiper les besoins en compétences, à l'échelle des sites et du siège. Ils servent d'appui à la mobilité professionnelle des collaborateurs. Durant ces entretiens, chaque collaborateur exprime ses souhaits de mobilité, nationale ou internationale.

ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sonasid poursuit ses efforts en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité, portée au plus haut niveau de l'organisation. Le processus de recrutement repose sur le principe du mérite, fondé sur les compétences et l'expérience, sans distinction de genre ni de profil. Le Groupe se distingue par un Comité Exécutif paritaire, ce qui en fait l'une des rares entreprises industrielles à atteindre ce niveau d'équilibre. Cette dynamique s'est accompagnée d'une progression continue

en matière de diversité des genres au niveau des recrutements. En 2024, la proportion globale de femmes au sein de l'effectif a augmenté de 24% par rapport à 2022.

Dans un secteur historiquement masculin tel que celui de la sidérurgie, Sonasid a engagé une démarche volontaire pour favoriser l'intégration de femmes dans les fonctions de production. Des techniciennes ont été recrutées sur des postes en ligne de production, malgré les contraintes liées au travail posté. Ces collaboratrices bénéficient d'un accompagnement renforcé : transport sécurisé, formation en sécurité, suivi individualisé, dans un cadre conçu pour garantir leur bien-être et leur intégration.



MIXITÉ DES COMPÉTENCES

Sonasid accorde une attention particulière à la diversité des profils et des compétences au sein de ses effectifs. Cet engagement dépasse la seule question de la parité pour s'étendre à une politique active de mixité des parcours et de valorisation des talents émergents.

Le Groupe entretient depuis plus de dix ans un réseau de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et technique au Maroc. Ces collaborations, formalisées par des conventions actives, permettent de nourrir un vivier permanent de compétences. À ce jour, Sonasid collabore avec la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur du Royaume.

Ces partenariats portent sur des programmes de stage, des actions de formation continue, des projets de recherche et développement, ainsi que sur des visites industrielles régulières au sein des unités de production. Cette approche facilite l'intégration des jeunes diplômés et assure une interface fluide entre le monde académique et l'industrie.

Grâce à cette démarche proactive, Sonasid bénéficie d'une pépinière de talents, alimentée par des profils déjà familiarisés avec l'environnement industriel du Groupe. Ce dispositif permet de sécuriser les recrutements sur le long terme et de garantir une montée en compétence continue au service des ambitions stratégiques de l'entreprise.



INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sonasid s'engage de manière concrète en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, à travers une approche fondée sur l'action et la proximité.

En 2024, Sonasid a renouvelé sa participation au Forum Handicap Maroc, organisé en partenariat avec l'Amicale Marocaine des Handicapés (AMH), marquant ainsi la poursuite d'un engagement initié depuis plusieurs années. À cette occasion, cinq stagiaires en situation de handicap ont été intégrés au sein de Sonasid. Ces stages rémunérés, d'une durée de six mois et qui peuvent déboucher sur des opportunités d'embauche, visent à offrir un cadre d'apprentissage qualifié tout en favorisant une insertion professionnelle durable.

Au-delà des handicaps visibles, Sonasid veille également à accompagner les collaborateurs confrontés à des situations de handicap dit "invisible", tels que les troubles du spectre autistique ou cognitifs légers. Lorsqu'un diagnostic est posé, un suivi adapté est mis en œuvre, incluant un accompagnement psychologique. Dans ces cas, l'entreprise privilégie la continuité du lien d'emploi et l'adaptation du poste lorsque cela est requis.



Employés couverts par une convention collective

PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

72,9%

Sonasid entretient un dialogue social régulier, fondé sur le respect de la liberté syndicale et la reconnaissance des partenaires sociaux. Le Groupe collabore avec plusieurs organisations syndicales présentes sur ses sites et bénéficie d'un climat social stable ainsi que d'un partenariat responsable, au service des enjeux économiques et industriels du Groupe.

Sonasid prône constamment le dialogue avec ses partenaires sociaux, que ce soit formellement sur des sujets tels que la rémunération, la formation, la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'au quotidien sur ses sites.



DONNÉES SOCIALES 2024

Répartition de l'effectif global par genre			
	2022	2023	2024
Femmes	62	71	77
Hommes	615	590	652
Total effectif	677	657	729

Répartition de l'effectif permanent par genre			
	2022	2023	2024
Femmes	62	66	70
Hommes	577	567	579
Total effectif	639	633	649

Répartition de l'effectif permanent par branche d'activité			
	2022	2023	2024
Fonctions supports	129	108	115
Production	342	372	356
Maintenance	168	153	178
Total effectif	639	633	649

Répartition de l'effectif global par nature du contrat de travail			
	2022	2023	2024
CDD	0	0	0
CDI	639	633	649
Saisonniers	30	38	57
ANAPEC	8	24	23
Total effectif	677	657	729

Répartition par ancienneté			
	2022	2023	2024
0 >= & < 2 ans	85	108	108
2 >= & < 5 ans	33	32	71
5 >= & < 10 ans	22	26	31
10 >= & < 12 ans	29	10	3
12 >= & < 20 ans	287	294	263
20 >= & < 25 ans	112	68	91
25 ans et plus	71	95	82
Total effectif	639	633	649

Évolution de l'emploi			
	2022	2023	2024
Nombre de recrutements - cadres	32	28	22
Nombre de recrutements - non cadres	39	30	40
Nombre de recrutements total	71	58	62
Nombre de démissions - cadres	5	13	7
Nombre de démissions - non cadres	5	14	13
Nombre de démissions total	10	27	20
Nombre de licenciements - cadres	0	0	1
Nombre de licenciements - non cadres	2	2	1
Nombre de licenciements total	2	2	2

Dialogue social			
	2022	2023	2024
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	24	22	22
Nombre de litiges sociaux individuels	0	0	0
Nombre de litiges sociaux collectifs	0	0	0
Nombre de litiges sociaux total	0	0	0

Formation globale			
	2022	2023	2024
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	95%	100%	100%
Budget formation en % de la masse salariale	1,68%	1,8%	1,7%
Nombre d'heures de formation en présentiel par salarié (hors formations en ligne)	1,5h/salarié	2,6h/salarié	2,3h/salarié

Répartition de l'effectif permanent par catégorie (direction, cadres, employés...) déclinée par genre			
	2022	2023	2024
Femmes cadres	27	33	33
Femmes non cadres	35	33	37
Total femmes	62	66	70
Hommes cadres	79	84	100
Hommes non cadres	498	483	479
Total hommes	577	567	579
Total effectif	639	633	649

Évaluations de performance			
	2022	2023	2024
Pourcentage d'employés recevant régulièrement des évaluations de performance et de développement de carrière	100%	100%	100%
Pourcentage de femmes au sein du Comité Exécutif	50%	50%	50%
Pourcentage de femmes au Conseil d'administration	29%	36%	42%

PRÉSERVATION DU CLIMAT ET DES RESSOURCES



STRATÉGIE DE DÉCARBONATION

La stratégie de décarbonation mise en œuvre par Sonasid a pour ambition de réduire significativement l'empreinte carbone de ses activités, tout en maintenant un haut niveau de performance industrielle. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue l'une des priorités stratégiques du Groupe, , notamment en matière d'efficacité énergétique et de transition vers un mix bas carbone. Un système de suivi environnemental (EMRS) est en cours de déploiement, afin d'assurer un pilotage mensuel rigoureux des émissions, en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

Efficacité énergétique, substitution électrique

Le modèle industriel de Sonasid repose sur une aciérie électrique utilisant exclusivement de la ferraille recyclée, un procédé significativement moins émetteur que la filière conventionnelle à base de minerai de fer. En 2024, la part d'électricité renouvelable dans le mix énergétique de Sonasid a dépassé les 90 %. Cette approche est renforcée par l'extension du parc photovoltaïque de Nador, portant ainsi la puissance

totale du parc à 4 MW cette année. Parallèlement, Sonasid investit dans des technologies avancées pour optimiser ses consommations énergétiques à travers une meilleure qualification de la ferraille, des systèmes de préchauffage, de récupération de la chaleur résiduelle des fours à arc électrique, d'amélioration du rendement thermique des convoyeurs, et de rationalisation des cycles de fusion.

	2022	2023	2024
Pourcentage d'électricité consommée à partir de sources renouvelables	81%	89%	91%

Réduction de l'empreinte carbone dans le transport

Sonasid agit également sur le volet logistique pour la décarbonation de ses opérations. L'objectif est de rationaliser les déplacements, en particulier les trajets routiers, afin de réduire les émissions liées à la distribution des produits finis et à l'approvisionnement en matières premières. Pour y parvenir, Sonasid s'appuie sur deux axes d'action complémentaires : **la digitalisation des opérations logistiques et l'exploitation des données issues des flux de transport**. Un projet de digitalisation complète est en cours, avec un déploiement prévu courant 2025. Il vise à améliorer la traçabilité, la visibilité en temps réel et la coordination logistique depuis la réception de la ferraille jusqu'à la livraison chez le client final. Cela permet de réduire davantage les temps d'attente, optimiser le taux de chargement et limiter les trajets à vide. En parallèle, le suivi et l'analyse des données logistiques permettent d'ajuster la planification industrielle aux besoins du marché,

tout en améliorant les délais, la qualité de service et la performance environnementale globale. Au-delà de l'optimisation des flux routiers, Sonasid développe **des solutions de transport alternatives bas carbone**, en particulier le fret ferroviaire, en partenariat avec l'ONCF qui, assure depuis 2005 l'acheminement de billettes entre les sites de Jorf Lasfar et Nador.



Risques et Opportunités du changement climatique pour Sonasid

RISQUES:

1. IMPACT SUR LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES :

- Hausse du prix des matières premières (ferraille, énergie etc.) : Les phénomènes climatiques extrêmes peuvent perturber le transport des matières premières, menant à une augmentation des coûts d'approvisionnement.
- Pénurie d'eau : Le processus de production d'acier nécessite de grandes quantités d'eau. Le stress hydrique lié au changement climatique peut limiter la disponibilité de cette ressource essentielle.

2. IMPACT SUR LES OPÉRATIONS

- Arrêts de production dus aux aléas climatiques : Inondations, sécheresses et autres événements météorologiques extrêmes peuvent causer des dommages aux installations et obliger à des arrêts de production coûteux.
- Augmentation des coûts énergétiques : Le changement climatique peut affecter la production d'électricité, entraînant une hausse des prix de l'énergie nécessaire au fonctionnement des aciéries et des laminoirs.

3. IMPACT SUR LA DEMANDE

- Ralentissement de la croissance économique : Les effets du changement climatique sur l'économie mondiale peuvent réduire la demande d'acier, impactant négativement les revenus de l'entreprise.

4. IMPACT RÉGLEMENTAIRE

- Durcissement des réglementations environnementales : Des normes plus strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'eau pourraient augmenter les coûts d'exploitation.



OPPORTUNITÉS :

1. DÉCARBONATION ET INNOVATION

- Développement de technologies de production d'acier plus efficaces et moins polluantes : L'innovation peut permettre de réduire l'impact environnemental de l'entreprise et améliorer sa compétitivité.
- Investissement dans les énergies renouvelables : limiter les émissions de CO₂ peut contribuer à la neutralité carbone de l'entreprise.

2. ADAPTATION ET DIVERSIFICATION

- Développement de nouveaux produits et services: L'entreprise peut s'adapter aux changements de demande en proposant des solutions innovantes et durables.
- Diversification des marchés : Explorer de nouveaux marchés et opportunités d'exportation pour compenser une éventuelle baisse de la demande domestique.

3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET COMMUNICATION

- Renforcement de l'image de marque : Mettre en avant les efforts de l'entreprise en matière de développement durable peut améliorer sa réputation et attirer de nouveaux clients.
- Collaboration avec les parties prenantes : Dialoguer avec les communautés locales, les ONG et les pouvoirs publics pour trouver des solutions communes aux défis du changement climatique.





PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Gestion de l'eau dans le process de production

L'eau est principalement utilisée chez Sonasid dans les procédés de refroidissement des produits en sortie de laminoir, notamment lors de la phase de trempe, qui confère aux produits leurs propriétés mécaniques finales. Ceci exige une gestion rigoureuse et optimisée de cette ressource stratégique.

La démarche du Groupe repose sur un fonctionnement en circuit fermé, favorisant le recyclage continu de l'eau industrielle et limitant les consommations nettes. L'ensemble des volumes utilisés fait l'objet d'un traitement avancé, notamment par osmose inverse, garantissant une qualité conforme aux exigences du procédé tout en préservant la durabilité des installations.

Pour renforcer l'efficacité de son système, Sonasid met en œuvre une politique de maintenance fondée sur la détection précoce des fuites, leur prise en charge immédiate et la réhabilitation

régulière des réseaux d'adduction. Chaque site dispose de plans d'optimisation dédiés, pilotés à l'aide d'indicateurs de performance suivis quotidiennement.

Dans le prolongement de sa gestion en circuit fermé, Sonasid poursuit ses efforts pour réduire durablement sa consommation nette d'eau.

Pour améliorer la flexibilité opérationnelle et la disponibilité de l'eau en fonction des besoins, la capacité de stockage du bassin de régulation en fin de cycle a été renforcée.

En parallèle, et dans une logique d'économie circulaire, Sonasid étudie la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées pour des usages industriels ou secondaires, ne nécessitant pas une qualité équivalente à celle de l'eau de process. Enfin, à moyen terme, l'intégration progressive d'eau dessalée est envisagée comme une solution complémentaire pour diversifier les sources d'approvisionnement et réduire la pression sur les ressources hydriques conventionnelles.

Consommation d'eau	2022	2023	2024
Consommation d'eau en m³	1183086,00	831481,14	825420,00

Maîtrise des impacts environnementaux

Sonasid adopte une approche globale et préventive pour limiter les impacts environnementaux liés à ses activités industrielles. Cette démarche couvre l'ensemble des dimensions : émissions atmosphériques, nuisances sonores, qualité de l'eau et préservation des sols.

Pour assurer une surveillance efficace, des campagnes régulières d'analyses environnementales sont menées afin de suivre la qualité de l'air, de l'eau et des sols autour des sites de production. Ces contrôles sont complétés par des mesures acoustiques et un contrôle spécifique des poussières en suspension, afin de préserver la qualité de l'environnement dans les zones environnantes. **Aucun incident environnemental n'a été enregistré en 2024.**

Pour réduire les émissions atmosphériques, Sonasid a engagé un programme d'investissement ciblé, visant à améliorer les installations de captation et de traitement. Il comprend notamment la refonte des conduits d'air et des systèmes de filtration, ainsi que l'installation en cours d'un nouveau dispositif

d'étanchéité au niveau du four de l'aciérie. En parallèle, la substitution progressive du fuel par des huiles usagées contribue à limiter les émissions de NOx et de SO₂, tout en valorisant un déchet industriel. En 2024, le taux de substitution du fuel par des huiles usagées a atteint 34 %. Concernant les rejets liquides, un plan d'analyse des effluents encadré par des laboratoires agréés garantit le respect des normes de qualité et permet de prévenir les risques de pollution, à travers des campagnes d'échantillonnage réalisées chaque année.



Sonasid évite l'émission de près de

1,1MT
de CO₂ par an



Évolution du taux de substitution de fuel	2022	2023	2024
Taux de substitution de fuel par des combustibles alternatifs	24%	37%	34%

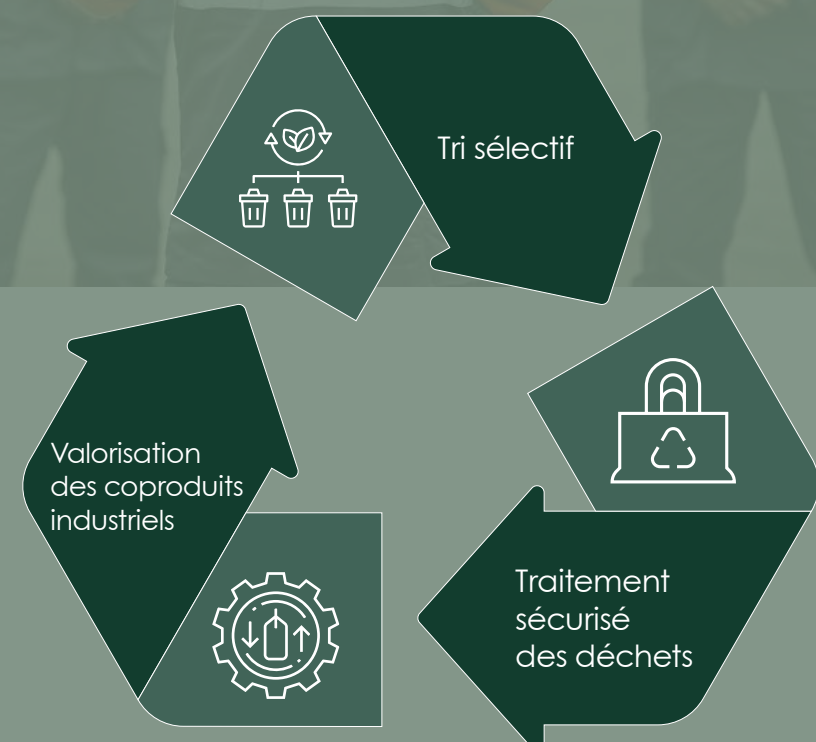


Économie circulaire et gestion des déchets

La gestion responsable des déchets est au cœur de la stratégie d'économie circulaire de Sonasid, premier recycleur du Maroc.

Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe a mis en place des dispositifs de tri dédiés pour les déchets non dangereux, avec des bacs spécifiques pour le bois, le carton, le plastique et autres matériaux recyclables. Ces déchets sont ensuite orientés vers des filières de recyclage agréées. Les déchets ménagers sont quant à eux systématiquement acheminés vers des décharges contrôlées, dans le respect des normes environnementales et sanitaires.

Cette démarche repose sur trois piliers complémentaires :



Le traitement des déchets dangereux – huiles usagées, batteries, produits chimiques – fait également l'objet d'une gestion encadrée, conforme à la réglementation en vigueur. Ces substances sont prises en charge par des filières spécialisées, limitant leur impact potentiel sur les sols, les ressources en eau et la santé humaine.

Enfin, des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement conduites auprès des collaborateurs, afin de renforcer la culture du tri, de la prévention et de la valorisation. Cette politique intégrée permet à Sonasid de progresser vers un modèle industriel durable et résilient, aligné avec les objectifs nationaux en matière de gestion des déchets.



Économie circulaire et valorisation des coproduits

Sonasid valorise une part importante de ses coproduits industriels, tels que les scories, les poussières d'aciérie, la calamine ou le zorba. Ces résidus font l'objet de programmes de réutilisation, notamment à travers des partenariats avec l'industrie cimentière pour les scories noires.

Sonasid s'engage à valoriser à 100% les coproduits générés par ses activités.

Des efforts considérables sont déployés pour atteindre cet objectif ambitieux.

Valorisation des scories noires

Utilisation des scories noires comme substitut de granulats naturels pour la construction routière.

Valorisation des scories blanches

Tests en cours pour valoriser les scories blanches dans un processus d'hydrométallurgie comme substitut à la chaux.

Valorisation des poussières d'aciérie

Transformation des poussières en matière première pour la production d'oxyde de zinc.

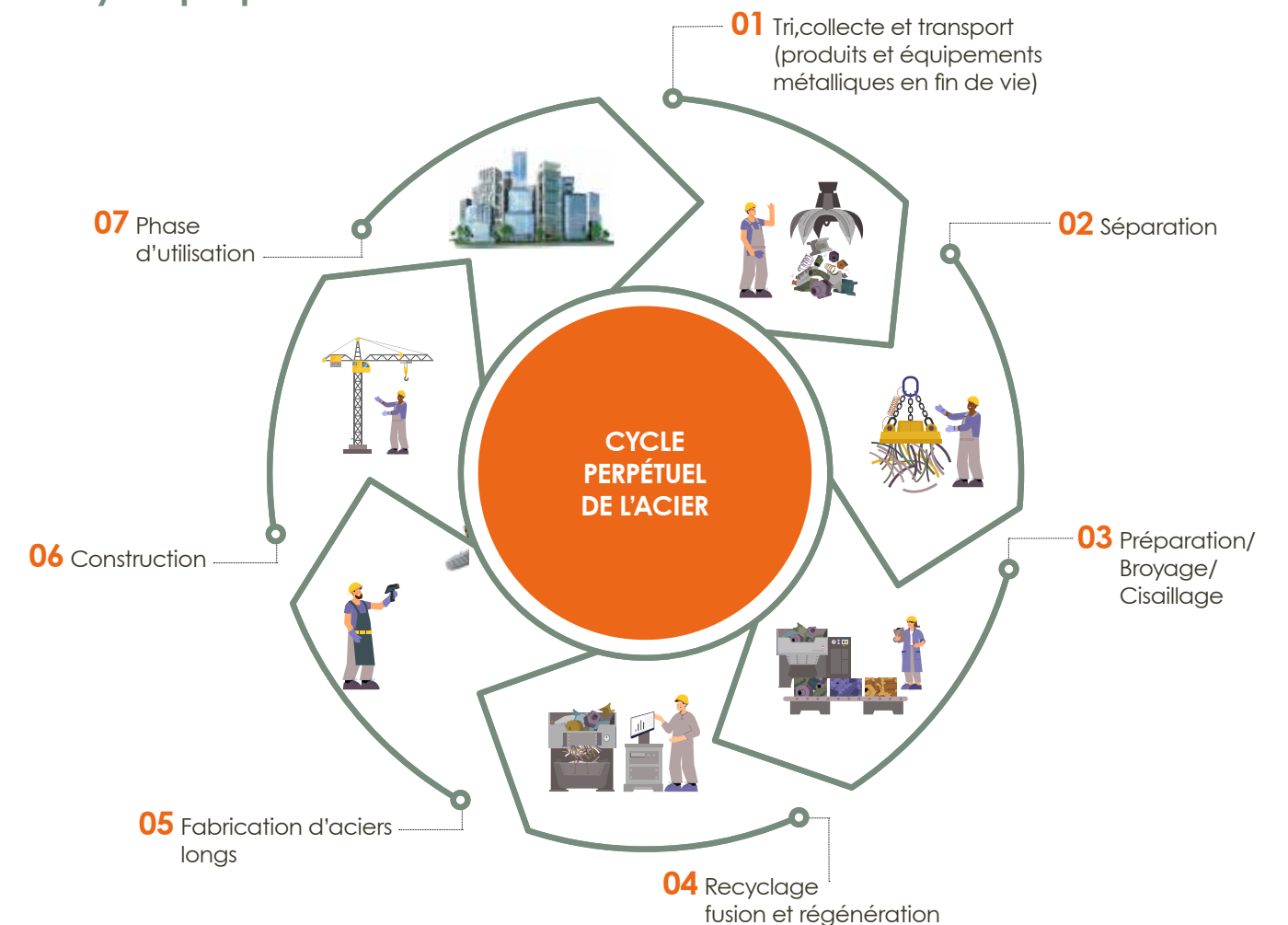
Valorisation de la calamine

Utilisation de la calamine comme substitut de minerai de fer dans des hauts fourneaux en Espagne et en France.

Valorisation de la zorba

Valorisation de la zorba issue du traitement de la ferraille pour la production d'aluminium et de cuivre.

Le cycle perpétuel de l'acier



L'ACIER, UN MATÉRIAU DURABLE ET RECYCLABLE À L'INFINI

Sa grande recyclabilité confère à l'acier un rôle de premier plan dans la transition vers une économie durable. Le recyclage de l'acier permet une utilisation rationnelle des ressources naturelles et une réduction des émissions et de l'empreinte environnementale.

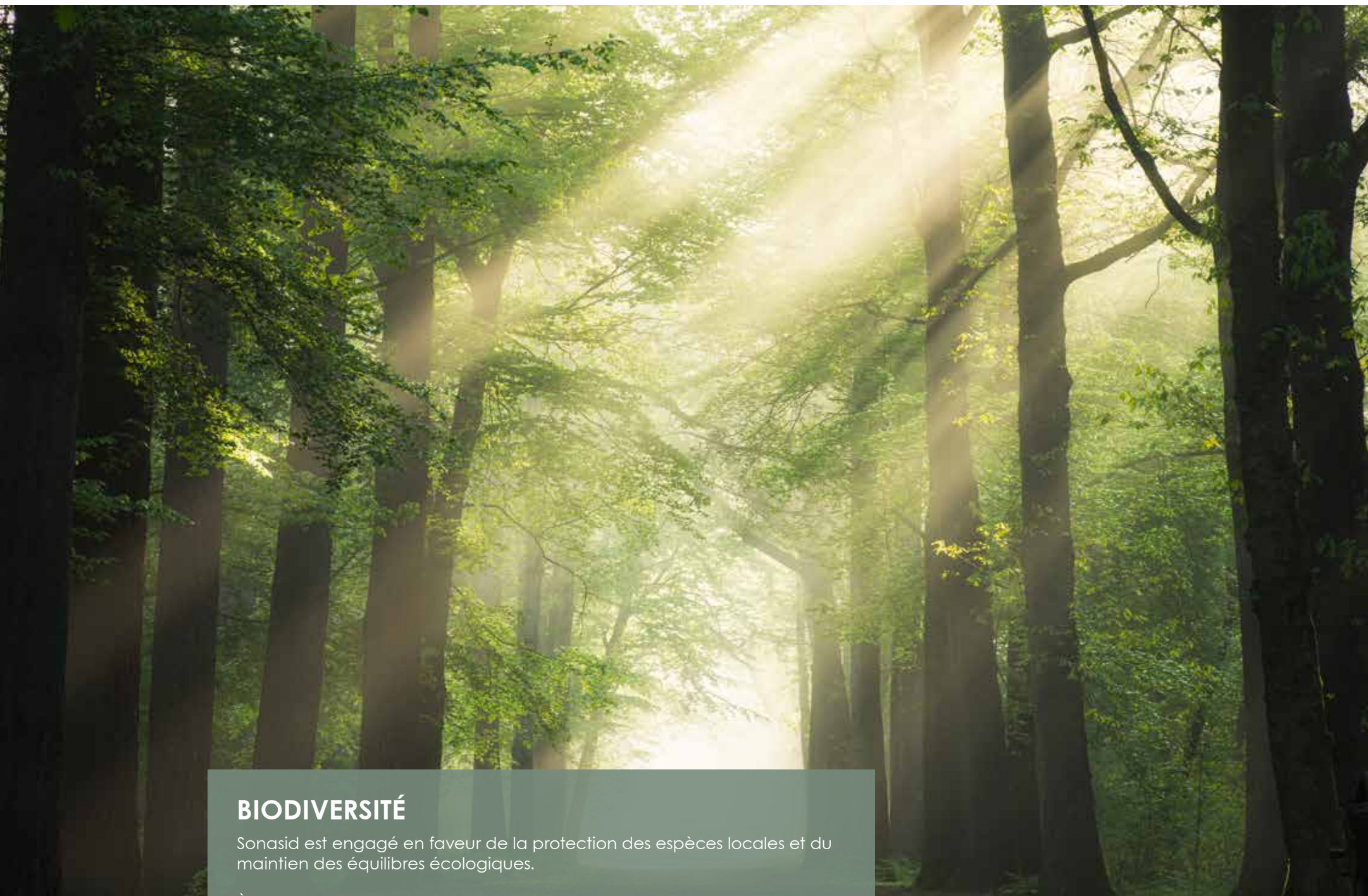
AU CŒUR DE SON ACTIVITÉ, UNE MATIÈRE PREMIÈRE ISSUE DU QUOTIDIEN

Contrairement à la plupart des matériaux, l'acier se recycle à l'infini sans perte de qualité. Facilement récupérable grâce à ses propriétés magnétiques, il est le matériau le plus recyclé au monde. Sonasid donne une seconde vie aux équipements, machines, emballages utilisés au quotidien.

LEADER NATIONAL DU RECYCLAGE : UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Sonasid place le recyclage au cœur de sa stratégie d'économie circulaire de proximité. La mise en place de centres de collecte par zone permet de :

- Limiter les coûts et l'impact environnemental du transport.
- Professionnaliser la filière de recyclage, générant un impact social positif.



BIODIVERSITÉ

Sonasid est engagé en faveur de la protection des espèces locales et du maintien des équilibres écologiques.

À ce titre plusieurs actions sont menées par le groupe pour participer à la préservation de la biodiversité. Entre 2023 et 2024, **plus de 2 000 arbres** ont été plantés sur les sites de Jorf Lasfar, Nador etc. Les espèces sélectionnées – cyprès et oliviers – ont été choisies pour leur adaptation aux conditions locales. Ces plantations contribuent à la régénération du couvert végétal, à la séquestration du carbone et à la création d'habitats favorables à la faune.

La biodiversité est également prise en compte dans les études d'impact environnemental, permettant d'évaluer les effets potentiels sur la flore, la faune et les milieux naturels.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS « GREEN BUILDING »

Sonasid soutient activement le développement de projets de construction à faible impact environnemental. Cet engagement se concrétise par des solutions éco-conçues, répondant aux exigences croissantes du secteur du bâtiment en matière de performance énergétique, de réduction des émissions et de durabilité des matériaux. Le Groupe propose une gamme de produits innovants, intégrant des matériaux recyclés, une empreinte carbone réduite et une conformité aux principaux référentiels environnementaux (LEED, HQE, BREEAM, etc.). Ces solutions contribuent à l'obtention de certifications et répondent aux cahiers des charges des projets à haute qualité environnementale.



ACHATS RESPONSABLES



UNE STRATÉGIE DE FIDÉLISATION DES FOURNISSEURS

Sur le marché international de la ferraille, où la demande dépasse largement l'offre, la fidélisation des fournisseurs stratégiques devient essentielle. Consciente de cet enjeu, Sonasid mise sur une relation de partenariat fondée sur la confiance, le respect des engagements contractuels, le maintien d'une relation de proximité et une gestion rigoureuse des délais de paiement.



Substitution locale de l'antracite : une réponse industrielle aux tensions d'approvisionnement

Dans le cadre de sa politique de préférence nationale, Sonasid a initié une collaboration avec des fournisseurs marocains en vue de substituer l'antracite importé par une alternative locale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un équivalent strict, des ajustements ont été réalisés avec l'appui des équipes techniques pour adapter le produit aux exigences du secteur sidérurgique. Cette initiative a permis de réduire la dépendance aux marchés internationaux, de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et de créer un débouché pérenne pour un acteur national.

Soutien à la filière locale des matières premières

• Renforcement des partenariats locaux pour sécuriser les approvisionnements stratégiques.

Pour Sonasid, développer une filière locale de ferraille n'est pas seulement une réponse à une contrainte d'approvisionnement, c'est également un levier pour créer de la valeur durable. Le groupe s'engage dans l'émergence d'un écosystème d'approvisionnement local plus formel, mieux outillé et conforme à ses standards ESG. Pour accompagner cette dynamique, des audits sur le terrain, menés conjointement par les équipes achats et RSE, permettent d'évaluer les pratiques dans les dépôts et chantiers locaux, notamment en matière de respect des droits fondamentaux, de lutte contre le travail des enfants et d'usage des équipements de protection.

Entre 2022 et 2024, Sonasid a accompagné la croissance de 21 petits et moyens ferrailleurs en les aidant à passer à l'économie formelle et à devenir des fournisseurs de taille intermédiaire notamment grâce à des financements et des délais de paiements plus courts. En 2024, 26% de la ferraille locale a été fournie par des fournisseurs accompagnés par Sonasid.

Parallèlement, Sonasid s'engage à soutenir un groupe de chiffonniers en accompagnant leur structuration en coopératives, notamment par le financement de matériel adapté tel que des triporteurs et des EPI, ainsi que par la mise en place de formations en comptabilité, hygiène et sécurité, et soft skills ...



ACCOMPAGNEMENT DES FOURNISSEURS HORS MATIÈRES PREMIÈRES

Des circuits d'approvisionnement ancrés dans le tissu national

Au-delà de ses besoins en matières premières, Sonasid renforce activement l'intégration locale de ses achats. En 2024, près de **50 %** des achats hors matières premières ont été réalisés auprès de fournisseurs nationaux. Le Groupe privilégie systématiquement les solutions locales lorsqu'elles offrent des garanties de fiabilité et de compétitivité. Dans le cadre de ses investissements industriels et de ses besoins opérationnels récurrents tels que les pièces de rechange, consommables, et autres prestations, Sonasid facilite l'accès des TPME et start-up aux marchés du Groupe via une procédure d'achat simplifiée. Cette démarche, s'inscrit pleinement dans la politique RSE du Groupe en faveur du renforcement du tissu de filières locales performantes.

Soutenir les acteurs émergents à travers des partenariats durables

Dans une logique de développement local et de soutien aux petites et moyennes structures, Sonasid, développe des partenariats ciblés qui permettent de diversifier ses sources d'approvisionnement.

Cette approche se traduit notamment dans la filière « chaux », où le groupe combine l'approvisionnement auprès d'industriels de référence avec l'intégration progressive de coopératives locales, notamment dans la région d'Azrou. Ces dernières bénéficient d'un accompagnement sur le plan organisationnel et technique, leur permettant d'atteindre les standards de qualité requis et d'accéder durablement à la chaîne de valeur de Sonasid.

Déploiement de mécanismes d'accompagnement et d'évaluation de la performance durable des fournisseurs

Dans une dynamique d'amélioration continue de la conformité des partenaires fournisseurs, Sonasid a mis en place une politique d'achats responsables fondée sur une charte éthique, sociale et environnementale, qui est progressivement adoptée par ses partenaires. Conscient de la diversité des niveaux de maturité, notamment dans les filières moins structurées comme celle de la ferraille, Sonasid a mis en place un processus d'homologation intégrant un accompagnement spécifique. L'objectif est de soutenir les fournisseurs dans l'appropriation progressive des exigences RSE, en particulier sur les volets relatifs à la sécurité, à la traçabilité et au respect des normes sociales.

QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT



La maîtrise de la qualité s'appuie sur des laboratoires spécialisés installés sur ses deux sites de production, qui assurent un contrôle rigoureux tout au long de la chaîne, depuis le four de l'aciérie jusqu'aux produits finis.

Les produits Sonasid sont conformes aux principales normes techniques en vigueur, qu'elles soient marocaines (NM), européennes, américaines (ASTM), canadiennes (CSA) ou africaines (NS). Cette diversité normative permet à Sonasid d'adresser avec fiabilité les exigences des marchés nationaux comme internationaux, et de garantir une offre compétitive adaptée aux différents contextes réglementaires.



Certifications et Normes

Système de management de la qualité :

ISO 9001

Produits conformes aux normes :

Marocaines : NM 01.4.095, NM 01.4.080, NM 01.4.096, NM 01.4.091, NM.01.4.220, NM 01.4.220 et NM 01.04.097.

US : ASTM 510 M, ASTM 615815 M

Françaises : NFA 35-05, NFA 35-080-1, NFA 35-016-1

Canadiennes : CSA G30.18-09

Sénégalaises : NS 02 035

LABORATOIRES DÉDIÉS AU CONTRÔLE QUALITÉ SUR CHAQUE SITE

Chaque site de production du Groupe est doté d'un laboratoire interne dédié au contrôle qualité. Ces unités assurent un suivi permanent des paramètres chimiques, mécaniques et dimensionnels des produits. Équipés d'instruments analytiques de haute précision, ils permettent de détecter toute anomalie dès les premières étapes et de déclencher rapidement les actions correctives nécessaires.

Contrôle systématique par prélèvements d'échantillons

Des échantillons sont prélevés à intervalles réguliers aux points critiques de la production : lors de la fusion, de la coulée continue et à l'issue du laminage. Chaque échantillon est analysé selon des protocoles stricts, en conformité avec les normes en vigueur.

Traitement immédiat des non-conformités

Les résultats d'analyse conditionnent l'acceptation des produits. En cas d'écart, les éléments concernés sont retirés du circuit, reclassés comme rebuts, puis réintroduits sous forme de ferraille dans le cycle de production.

Amélioration continue de la satisfaction client à travers des produits fiables et performants

Chez Sonasid, la relation client repose sur une logique de proximité opérationnelle et de réactivité. Un dispositif d'écoute et de suivi accompagne l'ensemble du

parcours client, en coordination étroite avec les équipes commerciales, logistiques et techniques. Cette organisation vise à fluidifier les échanges, à renforcer la réactivité et à garantir un traitement transparent et efficace des demandes.

Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement conduites auprès d'échantillons représentatifs afin d'évaluer la qualité perçue des produits et services. Ces retours permettent d'identifier les priorités d'amélioration et d'ajuster les offres. Ils donnent lieu à des plans d'action ciblés et contribuent à renforcer la confiance des clients et la pertinence des solutions proposées par le Groupe.

Un laboratoire dédié à la Recherche et Développement

Sonasid a lancé en 2023, un laboratoire de recherche et développement entièrement dédié à l'innovation. Il concentre ses efforts sur plusieurs axes stratégiques : le développement d'aciers verts à forte valeur ajoutée, la valorisation des coproduits issus des activités industrielles et l'amélioration opérationnelle afin d'optimiser les coûts de production. À travers ce laboratoire, Sonasid vise à élargir son portefeuille de produits en intégrant des gammes d'aciers spéciaux, tout en proposant des produits toujours plus fiables et performants pour maintenir la satisfaction client au plus haut niveau.

UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS



En 2024, Sonasid a renforcé son engagement en faveur des communautés à travers une série d'initiatives sociétales. L'entreprise agit notamment pour le soutien à l'économie locale, l'inclusion socio-éducative des enfants, l'insertion des femmes vulnérables et des jeunes en difficulté, ainsi que la valorisation artistique du fer.

ÉDUCATION, FORMATION ET INSERTION

Sonasid inscrit l'éducation et l'insertion professionnelle au cœur de sa démarche sociétale, en menant des actions ciblées pour réduire les inégalités et soutenir l'excellence.

Dans la commune de Moulay Abdellah, deux projets ont été réalisés en faveur de l'enseignement préscolaire depuis 2022. Le premier projet a permis la construction et l'équipement de huit salles préscolaires au bénéfice de plus de 400 enfants, en partenariat avec l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Casablanca-Settat et la Direction Régionale du ministère de l'Éducation Nationale d'El Jadida. Le second projet, mené avec la Fédération des associations de Moulay Abdellah, a permis **la construction d'une unité préscolaire complète comprenant six classes profitant à 200 enfants**. Sonasid a également renforcé l'enseignement secondaire en construisant **cinq salles dédiées aux collégiens et lycéens de la région**, améliorant les conditions d'apprentissage pour plus de 600 élèves.

En parallèle, des bourses d'excellence ont été attribuées à des doctorants de l'Université Chouaib Doukkali, renforçant le lien entre recherche académique et industrie sidérurgique.

INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sonasid s'engage en faveur de l'inclusion sociale et du développement durable en soutenant l'autonomie économique des femmes et des minorités, en accompagnant les populations vulnérables via des actions solidaires, et en contribuant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés.

Une attention particulière est portée à l'insertion des femmes en situation de vulnérabilité. En 2024, Sonasid a soutenu la création d'une coopérative féminine à Tizgui-Tiknt (région d'Al Haouz), composée de jeunes femmes formées à la gestion de projet, au tissage de tapis et à la valorisation



de produits du terroir. Cette initiative favorise l'autonomie économique des bénéficiaires et a permis de valoriser leur savoir-faire.

En 2024, Sonasid a renforcé son engagement pour l'accès à l'eau. Dans la commune de Sidi Abed, 1 200 habitants répartis sur quatre douars ont bénéficié de l'extension du réseau, de la mise en place de fontaines publiques et de raccordements individuels. À Anamr (Al Haouz), un projet similaire a été mené en partenariat avec l'association Amjad Anamr, incluant le forage d'un puits et la création d'infrastructures hydrauliques pour 120 familles.

Engagé pour la cause des enfants, Sonasid mène plusieurs actions en partenariat avec des acteurs associatifs locaux. Le groupe accompagne notamment les maisons SOS Villages d'Enfants à El Jadida, Imzouren et Dakhla par la fourniture de ronds à béton, la prise en charge des besoins de base et un appui éducatif personnalisé. Il poursuit également son soutien aux enfants nés en milieu carcéral, notamment dans la région de l'Oriental, via des programmes de prise en charge adaptés et des partenariats associatifs spécialisés. Sonasid appuie par ailleurs des structures d'accompagnement d'enfants atteints de troubles du spectre autistique, en contribuant à leur intégration sociale à travers des soutiens logistiques et pédagogiques ciblés.



Santé et bien-être communautaire

Dans le cadre de sa stratégie de santé préventive, Sonasid a organisé une campagne de dépistage à Selouane (Nador), en partenariat avec l'Espace Familial de Selouane et l'Association Aymane Autisme. L'initiative a permis d'accompagner 205 femmes en situation de vulnérabilité, à travers des sessions de sensibilisation sur les déséquilibres en fer sérique et en glycémie, ainsi que sur leur impact potentiel sur les troubles du neurodéveloppement suivies de dépistages ciblés.

En complément, une opération de don de sang a mobilisé les collaborateurs du Groupe, traduisant l'implication concrète de Sonasid dans les enjeux sanitaires locaux.

Le sport et la culture comme moteur d'inclusion

À travers des événements solidaires ou des projets artistiques en lien avec son activité, le Groupe agit pour renforcer son impact social, en associant collaborateurs, partenaires institutionnels et communautés locales.

Un programme éducatif, artistique et culturel a été déployé au sein des centres d'éducation non formelle – Écoles de la deuxième chance Nouvelle Génération, en partenariat avec l'association WASSAIT. Menée dans les villes d'Al-Haouz, Casablanca, Nador, Sidi Bennour et El Jadida, cette initiative a permis à plus de 150 jeunes de participer à des ateliers variés (théâtre, cinéma, lecture, etc.), favorisant leur épanouissement personnel, l'expression de soi par l'art, et leur réinsertion scolaire et sociale.



Un projet d'aménagement culturel a été réalisé dans le jardin AL Kawtar à Hay Hassani à Casablanca, en partenariat avec l'École des Beaux-Arts et l'association Atelier ATHAR Art. Ce projet a permis de valoriser le rond à béton comme matière artistique, en favorisant l'expression créative à travers le fer.

Organisé chaque année, le Trail Solidaire Sonasid réunit collaborateurs, enfants et athlètes autour d'un événement sportif d'envergure. Au-delà de la promotion du trail à l'échelle nationale, cette initiative intègre des actions concrètes au bénéfice des communautés rurales, telles que le forage de puits, la collecte de déchets et des campagnes de dons. Elle illustre l'engagement du Groupe en faveur du développement durable et de l'inclusion sociale par le sport.



UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE ET TRANSPARENTE

Chez Sonasid, la gouvernance constitue un levier essentiel pour assurer la performance durable, la transparence et la responsabilité de l'entreprise. Elle repose sur **des principes clairs, des processus solides et un engagement constant envers l'éthique, le respect des parties prenantes et la conformité réglementaire**. Elle vise à répondre à cinq enjeux prioritaires :

Enjeu 1

Élaborer des mécanismes robustes de gestion des risques, de contrôle et d'audit internes visant à préserver et accroître la valeur de l'organisation.

Enjeu 2

Veiller au respect des prérogatives des organes de gouvernance par une reddition continue des résultats pour une prise de décision objective, transparente et responsable.

Enjeu 3

Promouvoir une culture d'intégrité et d'éthique pour prévenir la corruption, ainsi que des processus efficaces assurant la conformité et le respect des lois.

Enjeu 4

Entretenir des relations durables avec nos parties prenantes et contribuer aux Objectifs du Développement Durable à travers la co-construction d'un modèle de coopération.

Enjeu 5

Respecter les intérêts de nos actionnaires et fournir à nos partenaires des marchés de capitaux une information sincère et actualisée de nos résultats.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Sonasid est une société anonyme à Conseil d'Administration, où la Présidence du Conseil d'Administration est dissociée de la Direction Générale. Le Conseil exerce ainsi une fonction de supervision indépendante, puisqu'aucun de ses membres n'a de rôle exécutif. De même, le Directeur Général ne siège pas au sein du Conseil.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil d'Administration est assisté par **quatre comités spécialisés**. Ils apportent leur expertise sur les grandes orientations stratégiques de l'entreprise, les politiques de recrutement et de rémunération, l'analyse des risques et l'examen des états financiers, ainsi que sur la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance du Groupe.



RÔLES ET COMPÉTENCES

Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial chargé de déterminer les orientations stratégiques de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Composé de trois à quatorze membres élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans renouvelable, il réunit un ensemble diversifié de compétences et d'expériences. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Le Conseil se réunit au moins trois fois par an pour délibérer sur les affaires de la société. Ses responsabilités incluent la définition de la stratégie, la supervision des risques, la nomination des dirigeants exécutifs, l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que la proposition de répartition des bénéfices. Il veille également à l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la vision stratégique du Groupe.

Le rôle du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration est élu parmi les administrateurs. Il organise et dirige les travaux du Conseil, en favorisant un dialogue constructif et une prise de décision collégiale. Le Président établit l'ordre du jour, convoque les réunions du Conseil et veille au respect des principes de bonne gouvernance. Interface privilégiée entre le Conseil et les actionnaires, le Président préside les Assemblées Générales.

Le rôle du Directeur Général

Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration, assure la gestion courante de la société et la mise en œuvre de sa stratégie. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales. À la tête du Comité Exécutif, il coordonne l'ensemble des activités du Groupe, pilote les performances opérationnelles et financières, et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de la réalisation des objectifs. Le Directeur Général joue un rôle moteur dans l'identification des opportunités de développement et la gestion proactive des risques. Il incarne les valeurs de l'entreprise et veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux et environnementaux du Groupe.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Saïd Elhadi

Président du Conseil d'Administration

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
25/07/2018

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes clos au 2026

Dernier renouvellement
2024

Nombre de mandats dans d'autres sociétés
13

Monsieur Saïd Elhadi est actuellement Président du Conseil d'Administration de Sonasid et de LafargeHolcim Maroc. Il a successivement dirigé Longometal Afrique puis Sonasid jusqu'en 2003, avant d'assurer la Présidence du Directoire de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée puis celle de son Conseil de Surveillance jusqu'en 2012. Après une période dédiée au Conseil, il a occupé le poste de Président Directeur Général de Nareva de 2017 à 2023.

M. Elhadi est diplômé d'un MSc en Ingénierie Civile et d'un MBA de l'École des Ponts ParisTech.

Mandats dans d'autres sociétés

LONGOMETAL ARMATURES, NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LAFARGE MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE, LAFARGE CALCINOR MAROC, LAFARGE PLACO MAROC, LAFARGEHOLCIM COTE D'IVOIRE, LAFARGEHOLCIM GUINEE, CIMENCAM FIGUIL (CAMEROUN), CIMENCAM (CAMEROUN), SCBL LAFARGE (BENIN), AESIS (SARLAU).

Mme Khalida Azbane Belkady

Administratrice indépendante

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
30/06/2020

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2025

Dernier renouvellement
Néant

Nombre de mandats dans d'autres sociétés
2

Madame Khalida Azbane Belkady dirige le Groupe Les Laboratoires AZBANE en tant que Présidente Directrice Générale. Son parcours comprend plusieurs fonctions clés dans le développement économique et les relations internationales : Vice-Présidente de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Présidente du Conseil d'Affaires Maroc-Singapour, et Membre experte du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). Elle est également Consul Général Honoraire de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Elle a été Administrateur indépendant à la Société Générale de 2019 à 2024 et occupe cette même fonction à SOGELEASE depuis 2025.

Mme Azbane Belkady est diplômée en Chimie Organique de l'Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et des Arômes Alimentaires (ISIPCA) à Paris, et titulaire d'un certificat en Management à TKC (Tokyo Kensu Center) au Japon.

Mandats dans d'autres sociétés

LES LABORATOIRES AZBANE, SOCIETE GENERALE SGMA.

Mme Dayae Oudghiri

Administratrice indépendante

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
13/03/2024

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2025

Dernier renouvellement
Néant

Nombre de mandats dans d'autres sociétés
6

Madame Dayae Oudghiri est actuellement Présidente fondatrice de Fulgurans, cabinet spécialisé dans l'accompagnement stratégique des dirigeants, et Présidente de Xlinks Morocco. Elle siège également comme Membre de l'Organisme d'Évaluation des Transferts (Privatisations) depuis 2019. Auparavant, Mme Oudghiri a été membre du Directoire de l'Agence Marocaine pour l'Énergie Durable (Masen) de 2010 à 2017, après avoir occupé des postes à responsabilité à la Caisse de Dépôt et de Gestion (2004-2010). Elle a débuté sa carrière comme analyste financière au sein de Société Générale à Paris (2000-2004).

Mme Oudghiri est titulaire d'un diplôme Grande Ecole de l'École de Commerce et Management de Reims et d'un Executive MBA TRIUM (NYU-Stern, LSE, HEC Paris).

Mandats dans d'autres sociétés

Présidente des Comités d'Audits d'AUTOROUTES DU MAROC (ADM), CIH BANK, SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC, ARADEI CAPITAL et MUTANDIS SCA. ADMINISTRATRICE CHEZ HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES.

Mme Sanaa Bakkal

Administratrice

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
16/09/2021

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement
2024

Nombre de mandats dans d'autres sociétés
5

Madame Sanaa Bakkal occupe actuellement le poste de Directrice Financière d'Al Mada. Auparavant, elle a été responsable de projets à l'international chez Veolia Eau, avant de rejoindre SNI (devenue Al Mada) en 2008 en qualité d'Investment Manager Senior. Elle y a ensuite assumé diverses responsabilités, notamment celles de Directrice Générale d'Amitech et Directrice Générale Adjointe du pôle métier d'Ametys.

Diplômée de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et de l'École Hassania des Travaux Publics, Mme Bakkal est également titulaire d'un DESS en Financement de projets et Financements structurés de l'Université Paris X.

Mandats dans d'autres sociétés

MANAGEM, AGMA, LONGOMETAL ARMATURES, LONGOMETAL AFRIQUE, ATLAS HOSPITALITY GROUP.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Tariq Makram

Administrateur

Nationalité

Marocaine

Date de nomination

19/09/2019

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement

2024

Nombre de mandats dans
d'autres sociétés

9

Monsieur Tariq Makram occupe actuellement le poste de Directeur Exécutif à Al Mada. Auparavant, il a été responsable des Concessions et Montage de Partenariats au sein de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée, avant de rejoindre SNI (devenue AL MADA) en 2007 en qualité d'Investment Manager. Dans ses fonctions, il a conduit des opérations de développement et de fusions-acquisitions, tout en contribuant à l'instauration de standards de gouvernance internationaux au sein des sociétés du portefeuille. M. Makram est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Mandats dans d'autres sociétés

NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LONGOMETAL AFRIQUE, LAFARGE MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE, SOMED, ATLAS HOSPITALITY GROUP, ATLAS HOTELS PROPERTY MOROCCO, EXPERENCIAH HOTELS & RESORTS.

M. Cédric Bouzar

Administrateur

Nationalité

Française

Date de nomination

19/03/2015

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement

2024

Nombre de mandats dans
d'autres sociétés

3

Monsieur Cédric Bouzar, Vice-Président à ArcelorMittal, est actuellement Chief Executive Officer d'ArcelorMittal Downstream Solutions (AMDS).

Il a occupé divers postes fonctionnels et opérationnels au sein du groupe à partir de 1999, couvrant les affaires internationales, le secrétariat général du Conseil d'administration et des missions stratégiques. Il a été successivement General Manager de l'unité "Organic Coated Steel Service Centres", puis General Manager d'ArcelorMittal Distribution Solutions (AMDS) pour le Royaume-Uni et la Scandinavie. M. Bouzar a également dirigé à partir de 2011 le développement commercial, la stratégie et l'excellence opérationnelle d'AMDS, avant de superviser entre 2015 et 2019 les achats de matières métalliques pour les opérations européennes du groupe ainsi que le management de la Joint-Venture Sonasid.

Il est titulaire d'un PEA en droit européen et international et d'un Master en droit public de l'Université de Lille, France.

Mandats dans d'autres sociétés

NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), CLN GROUP, AMCLN.

Mme Valérie Massin

Administratrice

Nationalité

Belge

Date de nomination

18/03/2021

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2024

Dernier renouvellement

Néant

Nombre de mandats dans
d'autres sociétés

6

Madame Valérie Massin, General Manager à ArcelorMittal, est actuellement Country Head Luxembourg au sein d'ArcelorMittal Europe - Long Products.

Mme Massin a débuté sa carrière en tant qu'avocate au Barreau de Luxembourg, puis a été consultante juridique à la Banque Safra Luxembourg. Elle a rejoint ArcelorMittal en 2000 en tant que responsable juridique chez TradeArbed, avant d'évoluer vers des fonctions de management des Ressources Humaines. Elle a également exercé le rôle de Country Manager pour le Luxembourg. Par ailleurs, elle siège au Conseil Économique et Social et occupe la fonction de Vice-présidente de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise.

Mme Massin est diplômée en droit de l'Université Libre de Bruxelles et titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies en droit du Collège d'Europe à Bruges.

Mandats dans d'autres sociétés

ARCELOMITTAL LUXEMBOURG, ARCELOMITTAL DOMMELDANGE, FEDIL, INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (INDR), FONDATION VEUVE EMILE METZ, ARCELOMITTAL FOUNDATION.

M. Alain Legrix De La Salle

Administrateur

Nationalité

Française

Date de nomination

28/11/2024

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2028

Dernier renouvellement

Néant

Nombre de mandats dans
d'autres sociétés

2

Monsieur Alain Legrix De La Salle, Vice-Président à ArcelorMittal, occupe les fonctions de Country Head of France et Head du Performance Management Office.

Entré chez ArcelorMittal en 1985, il est devenu General Manager chez Daval Benelux en 1991, avant d'assumer diverses responsabilités au sein du Groupe, notamment comme Vice-Président Sales chez Arcelor Auto Processing. Il a ensuite passé 6 ans aux États-Unis en tant que Vice-Président Sales chez Francosteel / Arcelor International America. À partir de 2004, il a successivement occupé les postes de General Manager d'ArcelorMittal Steel Service Centre France à Grenoble, Chief Executive Officer d'ArcelorMittal International (2006), Chief Marketing Officer General Industry d'ArcelorMittal Flat Carbon Europe (2009) et Chief Executive Officer d'ArcelorMittal Distribution Solutions (2011). Plus récemment, il a dirigé le bureau d'intégration de la société sidérurgique italienne ILVA S.p.A au sein du Groupe ArcelorMittal et, depuis fin 2019, exercé comme Director et Vice President - Sales & Marketing d'AM/NS India.

M. Legrix De La Salle est diplômé de l'École Supérieure de Gestion de Paris (France).

Mandats dans d'autres sociétés

ARCELOMITTAL FRANCE, ARCELOMITTAL FCE FRANCE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Matthias Guenther

Administrateur

Nationalité

Allemande

Date de nomination

19/03/2020

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement

2024

Nombre de mandats dans d'autres sociétés

11

Monsieur Matthias Guenther, General Manager à ArcelorMittal, est actuellement Head of Capex Controlling & IAC SECRETARY au sein de la Direction Financière du Groupe ArcelorMittal.

Sa carrière a débuté chez Stahlwerk Thüringen GmbH en Allemagne, avant son intégration à Arcelor Profil Luxembourg en tant que contrôleur de gestion en 2003. Il a ensuite été nommé Chief Financial Officer (CFO) d'ArcelorMittal Belval et Differdange, puis a étendu ses responsabilités à ArcelorMittal Schifflange et ArcelorMittal Gandrange. En 2020, il a été promu CFO d'ArcelorMittal Europe Long Products, consolidant son expertise financière au sein du groupe. En octobre 2023, il intègre le Corporate en qualité de Head of Performance Management Europe, Cost & Commercial, avant d'occuper son poste actuel depuis novembre 2024.

M. Guenther est titulaire d'un Master en Economie de l'Université Friedrich-Schiller (Allemagne) et d'une Licence en Administration des Affaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (France).

Mandats dans d'autres sociétés

NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LONGOMETAL ARMATURES, LONGOMETAL AFRIQUE, CFL CARGO, ARCELORMITTAL SCHIFFLANGE, ARCELORMITTAL BELVAL & DIFFERDANGE, ARCELORMITTAL LME - LAMINES MARCHANDS EUROPEENS, ARCELORMITTAL DUISBURG, ARCELORMITTAL HOCHFELD, DILLINGER HÜTTE SAARSTAHL AG, AKTIENGESELLSCHAFT DER DILLINGER HÜTTENWERKE (SA DES FORGES ET ACIÉRIES DE DILLING)

Mme Jana Meisser

Administratrice

Nationalité

Luxembourgeoise

Date de nomination

08/06/2021

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2026

Dernier renouvellement

Néant

Nombre de mandats dans d'autres sociétés

1

Madame Jana Meisser, Manager d'ArcelorMittal est actuellement Head of HSE, ESG, Technology & R&D. Elle a rejoint le Groupe ArcelorMittal en 2002 au sein du département Environnement, avant d'en prendre la direction pour neuf sites Luxembourgeois cinq ans plus tard. Elle a ensuite exercé diverses responsabilités au sein du Groupe, notamment dans les ressources humaines pour le site de Differdange, puis à la tête de son Aciérie. Entre 2019 et 2022, elle a dirigé les activités liées à l'excellence technique, aux investissements, à la sécurité et à l'environnement sur le périmètre Sections and Merchant Bars en Europe.

Mme Meisser est titulaire d'une maîtrise en chimie de l'Université Martin-Luther (Allemagne).

Mandats dans d'autres sociétés

ROLANFER RECYCLAGE.

M. Nico Dewachtere

Administrateur

Nationalité

Belge

Date de nomination

13/03/2024

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement

2024

Nombre de mandats dans d'autres sociétés

0

Monsieur Nico Dewachtere, General Manager à ArcelorMittal, est actuellement Chief Operating Officer Finishing du Cluster Dunkerque.

Il a rejoint ArcelorMittal en 1998 comme spécialiste en modélisation des procédés à ArcelorMittal Gand. Devenu responsable support processus en 2003, il a ensuite exercé diverses responsabilités de production à Gand. Entre 2017 et 2019, il a dirigé les opérations de finissage d'ArcelorMittal Bremen, avant d'être nommé Chief Operating Officer et directeur d'usine du Cluster Eisenhüttenstadt. À partir de 2021, il a successivement occupé les postes de Chief Operating Officer d'ArcelorMittal Flat Products Cluster Gent-Liège puis Chief Operating Officer d'ArcelorMittal Long Products - Europe.

M. Dewachtere est diplômé en Ingénierie Chimique et titulaire d'un Doctorat en Ingénierie Chimique de l'Université de Gand (Belgique).

Mandats dans d'autres sociétés

Néant.

M. Azeddine Guessous Représentant de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA)

Administrateur

Nationalité

Marocaine

Date de nomination

03/07/2006

Date d'échéance du mandat

AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement

2024

Nombre de mandats dans d'autres sociétés

13

Monsieur Azeddine Guessous est Président Directeur Général de Maghrebail, Société Maghrébine de Crédit-Bail depuis 2004. Il a été Directeur Commercial et Directeur Financier au sein du Groupe OCP de 1966 à 1977, puis Administrateur Délégué de la Banque Commerciale du Maroc (BCM). Il a par la suite occupé plusieurs hautes fonctions publiques de 1978 à 1994, comme Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne, puis Ambassadeur du Maroc en Espagne. Il a ensuite dirigé la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) à partir de 1995, puis la Compagnie d'Assurance Al Watanya, en tant que Président Directeur Général.

M. Guessous est diplômé de HEC Paris et de Sciences Po Paris. Il a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français ainsi que de l'Ordre de l'Empire Britannique.

Mandats dans d'autres sociétés

MAGHREBAIL, BANK OF AFRICA, BANK OF AFRICA EUROPE, BOA GROUP, RMA, RISMA, LOCASOM, MAROCAINE DES TABACS, ALMA PACK, ALMA BAT, UNIVERSITE AL AKHAWAYN, MUTANDIS, SAZINAG.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Larbi Lahlou
Représentant de la Mutuelle
Centrale Marocaine
d'Assurances (MCMA)

Administrateur

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
14/09/2006

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement
2024

**Nombre de mandats dans
d'autres sociétés**

20

Monsieur Larbi Lahlou est Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances et Centrale Marocaine d'Assurances (MAMDA-MCMA). Il a acquis une expérience de 10 ans en Audit et Conseil chez Ernst & Young avant d'intégrer le top management de MAMDA-MCMA en 2011. M. Lahlou est également Membre du Directoire de Mutuelle Attamine Chaabi et siège comme Administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées et non cotées.

Il est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE).

Mandats dans d'autres sociétés

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP), COSUMAR, CAM, RESORT CO, MAMDA IT, FUIR, OLEA CAPITAL, YAMED EDUCATION, OPCI HRE, ALHIF, MSF, AM INVEST, EDITO VENTURE, NEBETOU, AMLAK DEV, AC1, 3P FUND, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA.

Mme Aida Alami Mejjati
Représentant de la Caisse
Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)

Administratrice

Nationalité
Marocaine

Date de nomination
2007

Date d'échéance du mandat
AGO statuant sur les comptes
clos au 31/12/2029

Dernier renouvellement
2024

**Nombre de mandats dans
d'autres sociétés**

1

Madame Aida Alami Mejjati est actuellement Responsable du Département en charge du Suivi des Participations à la CIMR, où elle supervise la gestion des portefeuilles d'actifs cotés et non cotés, mettant à profit son expertise en finance et actuariat pour optimiser la stratégie d'investissement et les performances financières de l'institution. Elle a débuté sa carrière comme analyste financier au sein de BMCE Capital, y développant une solide expérience en analyse et stratégie financière.

Mme Alami Mejjati est ingénieur en finance et actuariat, diplômée de l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA).

Mandats dans d'autres sociétés

LESIEUR CRISTAL.

LA GOUVERNANCE EN CHIFFRES



Parité
42,9%
de femmes



Nombre de réunions
3



Indépendance
2
administrateurs



**Rémunération des
administrateurs**
1,2 MDH



**Assiduité aux
réunions du Conseil**
79%



**Assiduité aux réunions
des Comités Spécialisés**
100%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

Sonasid a adopté les critères d'indépendance cités dans l'article 41 bis de la loi n° 20-19, parue au Bulletin Officiel en avril 2019, modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

- Ne pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salarié ou membre des organes d'administration ou de direction de la société ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, représentant permanent, salarié ou membre du Conseil d'Administration, de l'organe de direction d'un actionnaire ou d'une société que ce dernier consolide ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction, d'une société dans laquelle la société détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle la société dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance, ou dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de la société, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction ;
- Ne pas avoir représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de la société ;
- Ne pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec un actionnaire ou un membre du Conseil d'Administration de la société ou son conjoint ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des six (6) années précédant sa nomination ;
- Ne pas exercer les fonctions de président du Conseil d'Administration, de directeur général, de directeur général délégué ou tout autre mandat exécutif.

PARITÉ

Sonasid accorde une grande importance à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans ses instances dirigeantes, tant au sein du Conseil d'Administration que du Comité Exécutif. À fin 2024, les femmes représentent **42,9%** du Conseil d'Administration, soit 6 membres sur un total de 14. La société respecte ainsi les exigences de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi n°19-20, qui impose un seuil minimal de 30% de représentation de chaque sexe dans les Conseils d'Administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à compter du 1^{er} janvier 2024, et de 40% à partir du 1^{er} janvier 2027.

DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Sonasid affirme son engagement en faveur d'une conduite responsable, fondée sur des valeurs d'éthique et d'intégrité. Cette posture vise à garantir la pérennité de l'entreprise tout en consolidant des relations de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. Sonasid exige ainsi de chacun de ses collaborateurs un comportement exemplaire, conforme aux standards les plus élevés de déontologie. L'ensemble des collaborateurs adhèrent au Code éthique, document de référence applicable à l'ensemble des salariés. Ce code précise les obligations éthiques et légales à respecter dans le cadre des activités professionnelles, en particulier en matière de lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Le code couvre notamment :

- les situations de conflits d'intérêts, y compris financiers,
- les tentatives d'influence induite dans les processus décisionnels,
- les règles relatives à l'acceptation ou à l'octroi de cadeaux et avantages, qui doivent rester strictement encadrés,
- le respect des législations nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption, avec une interdiction formelle de toute offre, don ou avantage à destination de représentants de l'autorité publique.

Afin de renforcer cette culture de conformité, des formations obligatoires sont dispensées à chaque nouvel entrant, puis renouvelées tous les trois ans. En parallèle, une déclaration annuelle des conflits d'intérêts potentiels est requise de chaque collaborateur. Lorsqu'un conflit est identifié, il appartient au management de mettre en place les mesures de prévention appropriées. Il est également attendu des collaborateurs qu'ils se retirent de toute situation pouvant compromettre leur impartialité.

Grâce à ce dispositif robuste de prévention, aucun cas de corruption avéré n'a été identifié au cours des cinq dernières années, témoignant de l'efficacité des engagements de Sonasid.

Des sessions de formation sont organisées chaque année à destination des membres du Comité de Pilotage ainsi que des autres initiés permanents internes, afin de leur rappeler les règles du Code de Déontologie Boursière et leurs responsabilités en tant qu'initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels.

Pour l'assister dans ses missions, le Conseil d'Administration du Groupe Sonasid s'appuie sur 4 comités spécialisés :

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique a pour mission d'élaborer les orientations stratégiques du Groupe à horizon 5 ans, en analysant les tendances sectorielles et l'environnement concurrentiel. Il évalue les opportunités de croissance et les projets structurants proposés par le management, puis formule des recommandations sur les priorités d'investissement avant leur présentation au Conseil d'Administration. Le Comité veille à la cohérence entre la vision stratégique et l'exécution budgétaire annuelle, tout en optimisant l'allocation des ressources pour maximiser la création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes.

M. Nico Dewachtere	Président du Comité
M. Said Elhadi	Membre
M. Matthias Guenther	Membre
M. Tariq Makram	Membre

COMITÉ DES RISQUES & DES COMPTES

Le Comité des Risques et des Comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière destinée aux actionnaires, au public et à l'AMMC, en examinant les comptes sociaux et consolidés semestriellement et en veillant à la pertinence des méthodes comptables. Il veille à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en validant le plan annuel d'audit et son budget, en examinant la cartographie des risques et en suivant les résultats des missions d'audit et la mise en œuvre des recommandations associées.

Le Comité supervise également la réalisation du contrôle légal des comptes en suivant les travaux des commissaires aux comptes et en s'assurant de l'application de leurs recommandations. Enfin, il veille enfin à l'indépendance des commissaires aux comptes, formule des recommandations sur leur nomination et approuve leurs missions hors certification.

Mme Dayae Oudghiri	Présidente du Comité
Mme Khalida Azbane Belkady	Membre
M. Matthias Guenther	Membre
M. Tariq Makram	Membre

COMITÉ DES NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de nominations et rémunérations a pour mission de superviser la politique de rémunération et de développement du Capital Humain du Groupe. Il encadre la politique générale de rémunération et veille à l'équité interne et à la compétitivité externe à travers l'analyse de l'évolution de la masse salariale. Le Comité assure également la revue des plans de succession pour les postes de direction clés, supervise le développement des hauts potentiels et renforce le vivier de talents du Groupe. Enfin, il examine les candidatures aux fonctions stratégiques et formule des recommandations pour les nominations aux postes clés.

M. Matthias Guenther	Président du Comité
M. Tariq Makram	Membre

COMITÉ ESG

Le Comité ESG a pour mission de superviser la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance du Groupe Sonasid, en veillant à son alignement avec les spécificités sectorielles, les exigences réglementaires, les standards des actionnaires de référence et la stratégie globale. Il assure le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ESG, tout en examinant les risques et opportunités liés à la transition écologique et sociétale. Le Comité accompagne le Groupe dans son parcours de certification, sollicite des évaluations externes pour valider les progrès réalisés, et maintient une veille active sur les tendances mondiales et les meilleures pratiques sectorielles. Il supervise également l'élaboration du reporting extra-financier selon les standards internationaux et sa vérification par un organisme tiers indépendant.

M. Saïd Elhadi	Président du Comité
M. Tariq Makram	Membre
Mme Valérie Massin	Membre
Mme Dayae Oudghiri	Membre



LE COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE SONASID

Le Comité exécutif du Groupe Sonasid, composé de 8 membres, représente l'instance dirigeante opérationnelle de la société, placée sous l'autorité du Directeur Général. Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie validée par le Conseil d'Administration et d'assurer la gestion quotidienne des activités du Groupe. Il analyse régulièrement la conjoncture nationale et internationale, évalue son impact sur l'activité de la société, et prend les décisions nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

Il veille également à l'application des politiques de gestion des risques, de conformité et de gouvernance, en ligne avec les exigences des actionnaires de référence et réglementation marocaine applicable aux sociétés cotées. Il rend compte régulièrement aux comités spécialisés et au Conseil d'Administration des résultats obtenus et de l'avancement des plans d'action.

M. Ismail Akalay	Chief Executive Officer
M. Youssef Hbabi	Chief Financial Officer
Mme. Assia Baraka	Chief Commercial & Marketing Officer
M. Noureddine Rais	Chief Strategy, Supply Chain and Digital Officer
Mme. Amal Boukhriss	Chief HR & CSR Officer
M. Yassir Hmiddouch	Chief Operations Officer
Mme Houda Lazreq	Chief Purchasing Officer
Mme Ghita Meziane	Chief Legal, Risk Management and Internal Control Officer



RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En 2024, la rémunération annuelle des membres du comité de direction s'élève à 9,1 MDH. Les membres du Comité de direction ne bénéficient pas de stock-options.

RELATION AVEC LES INVESTISSEURS

Sonasid veille à une communication claire et régulière de ses informations financières, économiques, sociales et environnementales auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Les actionnaires disposent ainsi de tous les éléments nécessaires pour évaluer en toute connaissance de cause la gestion et l'activité de la Société, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette communication s'effectue notamment à travers des communiqués de presse, ainsi que des rapports financiers publiés à une fréquence annuelle et semestrielle. Sonasid encourage par ailleurs la participation active des actionnaires aux Assemblées Générales.

Avant chaque Assemblée, les actionnaires reçoivent les documents indispensables à leur information, parmi lesquels figurent l'avis de convocation, les projets de résolutions, les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, les états de synthèse annuels, ainsi que la liste des administrateurs et celle des conventions réglementées. Les éléments relatifs aux droits de vote et à la composition du capital sont également mis à disposition.

En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, les textes des résolutions, les rapports afférents, ainsi que, le cas échéant, les projets de fusion sont consultables dans les délais légaux. Une liste actualisée des actionnaires, arrêtée au seizième jour précédant la tenue de l'Assemblée, est également disponible.

Au cours de l'année 2024, Sonasid a publié ses informations financières selon le calendrier suivant :

Communiqué	Date de publication
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2023	29/02/2024
Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2023	14/03/2024
Résultats financiers 2023	22/03/2024
Résultats financiers 2023 et CP RFA 2023	30/04/2024
Avis de convocation à l'AGO du 14 juin 2024	14/05/2024
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2024	31/05/2024
Communiqué de presse post AGO du 14 juin 2024	21/06/2024
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2024	29/08/2024
Communiqué de presse financier relatif aux résultats du 1 ^{er} semestre 2024	20/09/2024
Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2024	30/09/2024
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2024	21/11/2024
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2024	27/02/2025
Résultats annuels au 31 décembre 2024	14/03/2025

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ADAPTÉ AUX ENJEUX DE CROISSANCE DE SONASID

En 2023-2024, Sonasid a entrepris une transformation de son dispositif d'audit interne, de gestion des risques, de contrôle interne et de conformité, afin de répondre aux évolutions réglementaires, aux défis concurrentiels et aux attentes croissantes des parties prenantes.

La nouvelle architecture de gouvernance, plus robuste, se caractérise par une séparation claire des fonctions. La gestion des risques et le contrôle interne ont été intégrés au département Juridique, tandis que l'Audit Interne a été établi comme entité indépendante.

Positionnée comme troisième ligne de maîtrise et rattachée fonctionnellement au Comité des Risques et des Comptes, la Direction d'Audit Interne déploie ses interventions selon un plan structuré autour de la cartographie des risques. Sa mission s'articule autour du soutien à la réalisation des priorités stratégiques, de la protection des actifs et du renforcement de la résilience organisationnelle. Elle assure également une coordination efficace avec les autres lignes de maîtrise pour garantir une couverture optimale des risques à tous les niveaux de l'organisation.

Fin 2024, Sonasid a initié un audit de certification professionnelle de sa fonction Audit Interne auprès de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne), selon le Référentiel International des Pratiques Professionnelles entré en vigueur en janvier 2025. Cette démarche d'évaluation approfondie vise l'obtention d'un label de qualité internationalement reconnu, renforçant ainsi la crédibilité et la fiabilité des processus d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques auprès des parties prenantes.

La cellule Risques et Contrôles déploie une feuille de route axée sur deux priorités : l'implémentation d'un référentiel de contrôle interne accessible à tous les niveaux de l'organisation et le déploiement d'un programme de renforcement de la culture du risque via un réseau de relais internes couvrant l'ensemble des sites et directions.

En parallèle, le Code Éthique a été actualisé pour harmoniser les dispositifs existants et intégrer des exigences renforcées en matière de lutte contre la corruption, de prévention du blanchiment, de protection des données et de conformité ESG. Ce Code s'accompagne d'un processus d'adhésion formalisé et d'un mécanisme d'alerte éthique garantissant la confidentialité des signalements, désormais traités par un comité de règlement des griefs spécifiquement constitué.

Ce dispositif intégré vise à garantir l'efficacité de la stratégie de Sonasid, l'amélioration continue des performances opérationnelles, la protection des actifs et le respect des engagements réglementaires et contractuels, contribuant ainsi à une création de valeur durable.

	. Sonasid souhaite présenter ses engagements, conformément aux directives de la circulaire de l'AMMC, et en référence aux Objectifs de Développement Durable .Période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024	
Période de reporting		
Principes de reporting utilisées		
Norme applicable		ISO 26000
	Circulaire AMMC Annexe III.2.M	
	ODD	Pages
I. Profil de l'émetteur	16	5 à 37
I. Stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale	16	60 à 109
I. Référentiels adoptés pour l'élaboration du rapport	16	60 à 61
I. Périmètre du reporting ESG	16	60 à 61
I. Note méthodologique sur la collecte des données ESG	16	60 à 61
I. Analyse de matérialité	17 - 16	64 à 65
I. Attestation du vérificateur externe des données ESG	16	Pas de vérification externe
I. Explication relatives aux parties du référentiel qui ne sont pas adoptées par l'emetteur	16	61 à 60
II.1. Activités et leurs impacts sur l'environnement	17 - 16	60 à 109
II.1. Politique environnementale	16	60 à 109
II.1. Actions et mesures pour évaluer et minimiser les impacts	16	60 à 109
II.1. Mesures de gestion et d'élimination des déchets		60 à 109
II.1. Consommation d'eau et mesures prises pour son optimisation	12 - 9 - 6	60 à 109
II.1. Consommation d'énergie et mesures prises pour son optimisation	12 - 9 - 7	60 à 109
II.1. Gestion des émissions atmosphériques	13	60 à 109
II.1. Consommation des matières premières et mesures prises pour son optimisation	15 - 12	60 à 109
II.1. Litiges et poursuites environnementales	16	60 à 109
II.2. Politique RH - Égalité hommes et femmes	5	60 à 109
II.2. Politique RH - Formation	4	60 à 109
II.2. Politique RH - Gestion des carrières	8	60 à 109
II.2. Politique RH - Insertion des personnes handicapées	10	60 à 109
II.2. Politique RH - Recrutement	8	60 à 109
II.2. Politique RH - Rémunération	10	60 à 109
II.2. Effectif - répartition globale par ancienneté	8	60 à 109
II.2. Effectif - Répartition globale par genre	5	60 à 109
II.2. Effectif par branche d'activité	8	60 à 109
II.2. Effectif par catégorie et genre	5	60 à 109
II.2. Effectif par nature de contrat	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Recrutements par catégorie	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Démissions par catégorie	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Licenciements par catégorie	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Accidents de travail	8 - 3	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Jours de grève	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Litiges sociaux individuels et collectifs	8	60 à 109
II.2. Indicateurs RH - Représentants du personnel	8	60 à 109
II.2. Schémas d'intéressement et de participation	8	60 à 109
II.3. Composition de l'organe de gouvernance	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Membres exécutifs et non exécutifs	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Membres indépendants		110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Critères de qualification des administrateurs indépendants	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Dates de nomination et durée des mandats des membres de l'organe de gouvernance	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Fonctions au sein des instance de gouvernance, représentation des parties prenantes	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Parité et règles de suivi	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Nombre de mandats par administrateur	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Âge des administrateurs	-	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Nationalité des administrateurs	-	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Qualifications et expériences des administrateurs	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Comités spécialisés et leurs compositions	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Assiduité aux séances du conseil	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Rémunération des administrateurs	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Rémunération des dirigeants	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Relation et communication avec les actionnaires	16	110 à 125
II.3. Composition de l'organe de gouvernance - Processus d'évaluation de la performance de l'organe de gouvernance des thématiques ESG	16	110 à 125
II.3. Actions engagées pour prévenir la corruption	16	110 à 125
II.3. Mesures prises suite à des incidents de corruption	16	110 à 125
II.4. Impact économique et social sur les populations des riverains ou locales et développement local	13 - 4 - 3 2- - 1	60 à 109
II.4. Impact des investissements en matière d'infrastrcutures et de services publics	9	60 à 109
II.4. Actions correctives suite à des impacts négatifs potentiels ou avérés des activités sur les communautés locales	16	60 à 109
II.4. Conditions de dialogue avec les parties prenantes	16	62 à 63
II.4. Politique et critères de sélection des parties prenantes	16	62 à 63
II.5. Objectifs et engagements en matière de RSE	17 - 16	66 à 69
II.5. Réalisations des trois dernières années en matière de RSE	16 - 17	60 à 109
II.5 Impact des actions RSE sur la performance économique et financière	16	60 à 109
II.5. Articulation de la démarche RSE autour des objectifs métiers	16 - 17	60 à 109

04

PERFORMANCES FINANCIÈRES



RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES EXERCICE 2024

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDÉRURGIE

Société anonyme au capital 390.000.000 MAD
Siège social : Route Nationale n° 2 – El Aaroui – BP 551 - NADOR
RC n° : 3555– NADOR

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

LE MARCHÉ

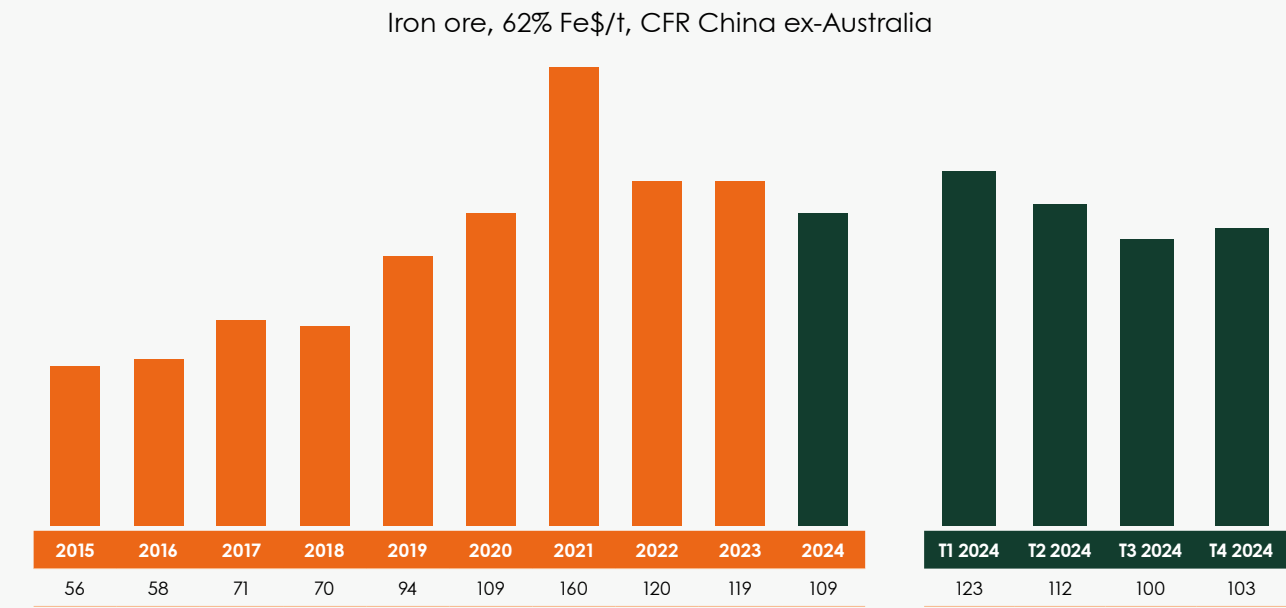
1 - Le marché mondial de l'acier

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 883 Mt en 2024 et affiche une baisse de -0,8% en comparaison avec l'année précédente :

- la production chinoise est en recul de -1.7%, à 1 005 Mt (son plus bas niveau depuis 5 ans)
- la production de l'UE progresse de +2,6% à 130 Mt. La production est toutefois en baisse de -23 Mt par rapport au volume réalisé en 2021
- la production des Etats Unis est en recul de 2,4%
- la production russe (5ème producteur mondial d'acier) a connu un recul de -7%.
- le volume des producteurs turcs enregistre un net redressement, à +9.4%

La surcapacité actuelle du secteur sidérurgique au niveau mondial s'élève à 550 MT, et devrait s'aggraver avec 150 Mt de capacités additionnelles prévues d'ici 2026.

Prix du minerai de fer



Source : Metal Expert

Le prix du minerai de fer se situe à 109 \$/t en 2024 et enregistre un recul de 8% par rapport à l'année précédente. Le prix du minerai de fer est ainsi passé de 144 \$/t début janvier 2024 à 104 \$/t en décembre 2024.

- La consommation d'acier est en recul en Chine depuis 2020 dans un contexte de crise de la dette qui impacte le secteur de la construction : la demande intérieure a reculé de -4% en 2024 vs 2023, pour se situer à son plus bas niveau depuis 6 ans. Une baisse additionnelle de -1,5% de la consommation chinoise est attendue en 2025.
- Ce ralentissement de la demande intérieure s'est traduit par un niveau record des exportations chinoises, à 111 Mt en 2024, ce qui représente une croissance de +23% par rapport à 2023.

Prix de la ferraille

Le prix moyen de la ferraille a connu une baisse de 19 Usd/t en 2024 par rapport à 2023 pour se situer à 376 Usd/t CFR Turquie.

Prix du rond à béton

Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a connu une baisse de -41 Usd/t par rapport à 2023.

Les prix turcs restent néanmoins peu compétitifs face à la très forte agressivité des producteurs asiatiques et du Moyen Orient : les prix à l'export des exportateurs chinois de produits longs se situent en moyenne à -72 Usd /t par rapport aux offres turques en 2024.

Évolution des spreads

Le spread ferraille-rond à béton s'est déprécié de -24 Usd /t en passant de 242 Usd /t en 2023 à 218 Usd/t en 2024 dans un contexte de forte pression des prix des exportations chinoises et du recul de la consommation en Europe.

Principales mesures de défense commerciale :

États Unis

Section 232 : droits additionnels sur les importations d'acier de 25% depuis 2018. A partir du mois de mars 2025 :

- suppression des exemptions ou quotas accordés à certains pays (UE, Ukraine, Argentine, Australie, Canada, Mexique, Brésil, Japon, Corée du Sud, Ukraine, Royaume Uni).
- suppression de la possibilité de demander des exclusions pour certains produits
- extension aux produits aval
- projet d'augmentation des droits de douanes des produits sidérurgiques chinois de 10% supplémentaires

Les Etats Unis ont importé 26 Mt de produits sidérurgiques en 2024, dont 13 Mt étaient originaires du Canada, Brésil et Mexique et 4 Mt d'UE.

Le Build America, Buy America Act requiert que l'acier et les matériaux de construction utilisés dans les projets d'infrastructure soient produits aux États-Unis.

Union Européenne

Mesures de sauvegarde de 25% appliqués au-delà de quotas (depuis juillet 2018). Ces mesures ont été prorogées une deuxième fois en 2024 et resteront en vigueur jusqu'en juin 2026, avec une durée totale d'application de 8 ans (durée maximale prévue par l'OMC pour les pays développés). Une revue des mesures de sauvegardes actuelles et du dispositif de protection qui sera mis en place à leur expiration est en cours, dans un contexte de surcapacité mondiale accrue et de fortes protections mises en place par les Etats Unis.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est entré en vigueur en octobre 2023. Le MACF prévoit une élimination progressive des quotas carbone gratuits et les importateurs devront acheter des certificats dont le prix sera indexé à celui de la tonne de CO2 dans l'UE, sur la base des émissions générées lors de la fabrication des produits importés. Le paiement de ces certificats a été retardé d'un an et n'interviendrait donc qu'à partir de 2027. Les produits couverts par ce mécanisme seront, dans un premier temps, **le fer et l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène**, ainsi que certains précurseurs/matières premières et un nombre limité de produits aval.

Le Clean Industrial Act proposé par la Commission Européenne vise à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne à travers, notamment, un soutien à la décarbonation des industries à forte intensité énergétique :

- Innovation : plus de 100 milliards d'euros pour soutenir l'industrie manufacturière propre produite dans l'UE (nouveau cadre pour les aides d'État ; renforcement du fonds d'innovation et nouvelle banque pour la décarbonisation industrielle).
- Réduction des prix de l'énergie.
- Défense commerciale : premiers partenariats pour le commerce et l'investissement propres, simplification et renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.
- Plans d'actions spécifiques pour l'industrie sidérurgique et automobile.

Restriction de l'exportation de ferraille aux pays non-membres de l'OCDE à partir de mai 2027 : des dérogations pourront être accordés aux pays qui respectent les critères environnementaux du nouveau règlement.

Maroc

Le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange est de 30% depuis janvier 2024.

Historique du droit d'importation du rond à béton et fil machine (Hors accords de libre-échange)

Juillet-00	octobre-06	janvier-08	janvier-09	janvier-11	janvier-12	janvier-20	juillet-20	janvier-24
50%	45%	40%	35%	30%	25%	30%	40%	30%

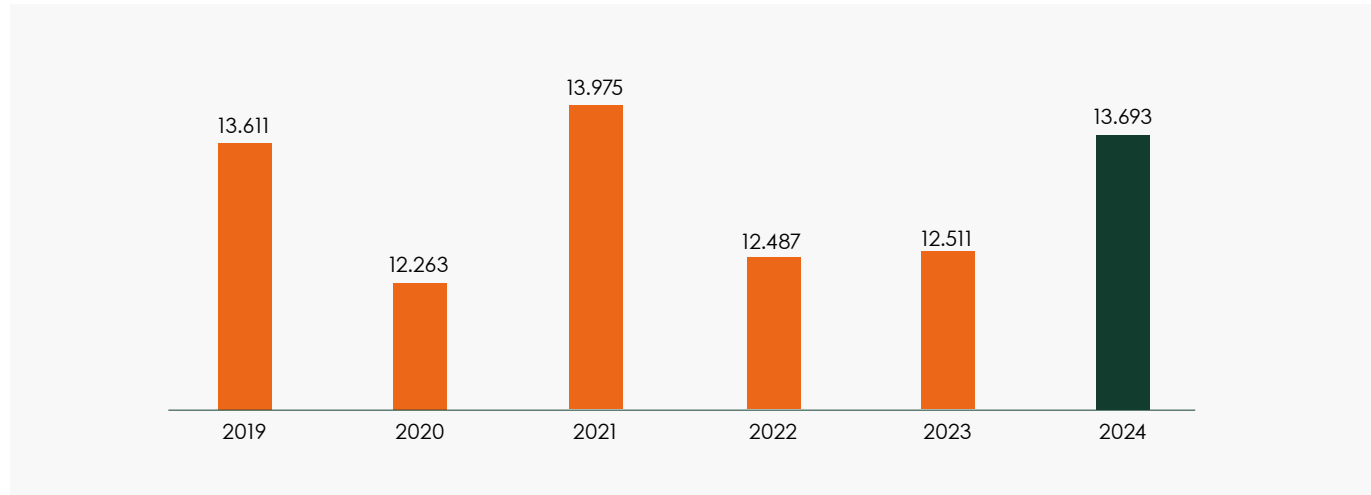
Les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas) ont pris fin le 15 octobre 2023 après avoir été appliquées pendant dix ans.

L'amendement de l'ALE Maroc-Turquie a permis l'intégration du rond à béton et fil machine à la liste négative de l'accord dès l'expiration des mesures de sauvegardes. Le taux appliqué est équivalent à 90% du droit d'importation, soit 27% selon le taux actuel. La durée d'application de ce droit est de 5 ans.

2 - Le marché local

La consommation de ciment enregistre une hausse de 9,45% en 2024, en comparaison avec l'année précédente, portée par le dynamisme du segment des infrastructures.

Consommation de ciment (KT)

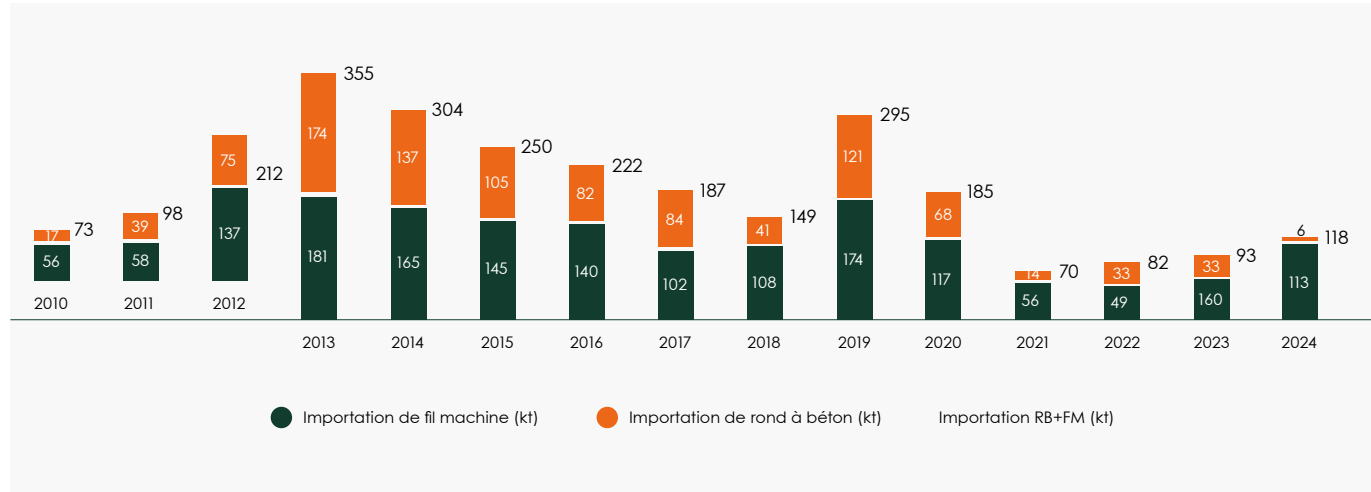


Les mises en chantier (toutes unités confondues) ont progressé de 32% au premier semestre 2024. En particulier, les mises en chantier de logements sont passées de 84 356 unités en 2023 à 106 125 unités en 2024, ce qui a contribué à la croissance de la demande de ciment et d'acier à partir du 2ème semestre 2024.

Les importations de rond à béton et fil machine se situent à 1 18kt en 2024, leur plus haut niveau depuis 2020, et progressent de 28% par rapport à l'année précédente.

Les importations sont originaires à 76% d'Egypte, 16% du Portugal et 6% des Emirats Arabes Unis.

Importations de rond à béton et fil machine



Source : Office des changes

L'ACTIVITÉ

1 - Sécurité

La sécurité au travail est la priorité absolue de Sonasid avec pour objectif ultime le zéro accident, grâce à une culture SST interdépendante.

Depuis 2010, Sonasid a mis en place un Système d'Animation Sécurité (SAS), impliquant activement tous les collaborateurs avec un suivi rapproché de la direction, pour promouvoir l'exemplarité et l'engagement à haut niveau ce qui a permis de maintenir un taux de fréquence en dessous de 1.

Les principales composantes du SAS sont les suivantes :

- **Maintien de la Dynamique SAS-TC :**
 - Comités Sécurité : Comités Unités, Comités Sites, Comité Central, etc.,
 - RSH intégrant le personnel Sonasid et le personnel de tous les sous-traitants,
 - Remontée de tout type anomalie/risque rencontré par le personnel dans le terrain quel que soit sa catégorie professionnelle ou sa fonction.
 - Vigilance Partagée : Remontées dans la base Sécurité et dans des ateliers dédiés du RSH.
 - Elaboration participative des règles sécurité.
 - Analyse des incidents et presque-accident ainsi que le partage des REX.
- **Remontée et Analyse des presque-accident :**
 - Système d'Audit : Audits terrain.
 - Audits spécifiques.
 - Audits des Secteurs & Classification Vert/Rouge.
 - Audit Savoir Pouvoir Vouloir (SPV).
- **Maintien de la certification ISO 45001** dans le cadre du **SMI**.
- **Réactivité** à la suite des situations d'urgence POI (Incendies, Accidents, et autres).
- **Plan de prévention** applicable à toutes les entreprises extérieures dont les travaux sont classés à risque.
- Déploiement des **programmes de la culture SST**.
- Dynamique « **Amine Salama** » pour le développement du leadership SST des collaborateurs de la base opérationnelle.
- Dynamique « **Sapeur-pompier Volontaire** » pour l'ensemble des sites dans le but de la maîtrise du risque incendie et interventions contrôlées
- **Dynamique FPS** (Fatalités Prevention Standards).
- **Plan de surveillance santé au travail proactif** en s'appuyant sur des experts de la santé internationaux.
- Engagement des investissements visant **la prévention des risques et la protection des collaborateurs** (Planchers de travail, Projet LCI site Jorf, Digitalisation SST, ...etc.).

2 - Chiffre d'affaires

Sonasis réalise un chiffre d'affaires social de **5 375 MDH** à fin décembre 2024, en hausse de **+10%** par rapport à fin décembre 2023. Cette progression est due à une amélioration de **+15%** des volumes de vente, portée par la dynamique de croissance du marché et par l'effort de développement commercial déployé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à **5 495 MDH** à fin décembre 2024, progressant de **+10%** par rapport à l'exercice précédent.

3 - Production

L'aciérie et le laminier ont connu des records de production en 2024, avec une hausse de la production de billettes de **23%** par rapport à l'année précédente.

La bonne exécution du programme stratégique d'excellence opérationnelle, axé sur le renforcement de la compétitivité et l'optimisation des coûts fixes a permis d'améliorer la performance à hauteur de **87 MDH**.

4 - Investissements

Les investissements au niveau du périmètre de consolidation s'établissent à **197 MDH** à fin décembre 2024 et s'inscrivent dans un programme portant principalement sur l'excellence opérationnelle, la valorisation des coproduits et le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

A ce titre, le démarrage de la production du fil précontraint et la commercialisation de ce produit à fort potentiel ont débuté en décembre 2024.

5 - Réalisations RSE

Environnement :

Le Groupe Sonasis s'engage activement dans la transition écologique en intégrant des pratiques durables à travers l'ensemble de ses activités. La décarbonation est au cœur de ses priorités, avec des usines alimentées aujourd'hui à plus de **90%** par des énergies renouvelables.

Sonasis est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir le certificat international de déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses aciers.

Sonasis met, par ailleurs, en place des projets d'optimisation des ressources hydriques et de valorisation des coproduits, en assurant un recyclage total de la ferraille et une meilleure gestion des déchets industriels.

Social :

Sur le plan social, l'entreprise place la santé et la sécurité de ses collaborateurs au centre de ses actions, avec un suivi rigoureux des indicateurs de prévention et des audits réguliers. Des formations continues sont dispensées pour garantir un respect strict des normes de sécurité et une amélioration des conditions de travail. L'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion se traduit par des initiatives concrètes comme l'adaptation des postes pour les personnes en situation de handicap et des partenariats avec des associations locales. Sonasis soutient également l'éducation et l'insertion professionnelle à travers divers programmes sociaux et éducatifs, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Gouvernance :

La gouvernance responsable de Sonasis repose sur des principes de transparence et d'éthique stricts, garantissant une gestion rigoureuse et conforme aux standards internationaux. Le comité exécutif affiche une parité exemplaire avec **50%** de femmes, et l'entreprise veille à la bonne application des exigences ESG à travers ses rapports et audits. Une politique d'achats responsables est en place pour favoriser les fournisseurs locaux et assurer des pratiques éthiques au sein de la chaîne d'approvisionnement. La lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles est une priorité, renforcée par la mise en place d'un code de conduite et d'un système d'alerte garantissant un environnement intègre et conforme aux réglementations en vigueur.

LONGOMETAL ARMATURES

Le chiffre d'affaires s'établit à

888 MMAD à fin décembre 2024 soit une hausse de **+19%** par rapport à 2023.

L'excédent brut d'exploitation affiche

33 MMAD en amélioration de **+37%** par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation est de

20 MMAD en hausse de **+53%** par rapport à 2023.

Le résultat net s'établit à

17 MMAD.

LES COMPTES SOCIAUX

Le résultat d'exploitation s'établit à

221 millions de dirhams, en augmentation de **86%** par rapport à 2023. Cette évolution est soutenue par l'amélioration des performances opérationnelles, la réduction des coûts, la contribution des produits à haute valeur ajoutée ainsi que le développement des activités de recyclage.

Le résultat financier ressort à

15 MMAD en 2024, en amélioration de **+21** MDH par rapport à 2023, sous l'effet d'une bonne maîtrise du bilan de change et de la contribution des dividendes de la filiale Longometal Armatures.

Le résultat net social se situe ainsi à

151 MDH, en progression de **+91 %** par rapport à 2023.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

A fin décembre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à

5 495 MDH, en hausse de **+10 %** par rapport à fin décembre 2023.

Le résultat net part du groupe s'établit à

141 MDH, en augmentation de **+117 %** par rapport à l'exercice précédent et se situe ainsi à son plus haut niveau depuis 2009.

Sonasid conserve une structure bilancielle solide et résiliente avec **un excédent de trésorerie** ⁽¹⁾ s'élevant à

722 MDH à fin décembre 2024.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à **1 879** MDH en hausse de **3%** par rapport à 2023.

(1) Y compris titres et valeurs de placement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANT POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

société	capital social (KDH)	Participation au capital
Longometal Armatures	60.346	96.93%

PRISE DE CONTROLE

Néant

CESSION DE PARTICIPATION

Néant



PERSPECTIVES

Sonasid poursuit l'exécution de son plan stratégique « Act For Impact », axé sur le développement commercial, le renforcement de la compétitivité, le lancement de produits et services innovants et la consolidation de son leadership régional dans la production d'aciers à faible empreinte carbone. Dans cette dynamique, le Groupe devrait continuer de bénéficier de la croissance du marché de la construction attendue dans les années à venir.

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés au niveau du rapport financier annuel 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice net comptable	150 864 565,87	Dirhams
Réserve légale	0,00	Dirhams
Solde disponible en report à nouveau	3 042 858,26	Dirhams
Bénéfice distribuable	153 907 424,13	Dirhams
Dividende (Proposition)	-152 100 000,00	Dirhams
Report à nouveau	1 807 424,13	Dirhams

Le Conseil d'Administration propose la distribution de **152 100 000,00** dirhams de dividendes soit **39** dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **1 807 424,13** dirhams.
Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

BILAN ACTIF

(En dirhams)		31-déc-24			31-déc-23
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)				
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	59.621.024,18	56.872.416,17	2.748.608,01	3.729.532,41
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69	49.380.789,68	2.433.608,01	3.729.532,41
	Fonds commercial	7.491.626,49	7.491.626,49		
	Autres immobilisations incorporelles	315.000,00		315.000,00	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4.653.442.223,38	3.953.100.170,54	700.342.052,84	613.526.978,03
	Terrains	113.576.646,66	9.896.049,73	103.680.596,93	113.576.646,66
	Constructions	543.260.464,75	502.629.581,57	40.630.883,18	50.179.081,45
	Installations techniques, matériel et outillage	3.893.974.587,06	3.365.684.413,05	528.290.174,01	417.425.218,80
	Matériel de transport	34.872.066,22	34.175.382,31	696.683,91	1.192.260,13
	Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	43.779.781,67	36.548.676,07	7.231.105,60	3.901.542,37
	Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	4.166.067,81		
	Immobilisations corporelles en cours	19.812.609,21		19.812.609,21	27.252.228,62
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	98.361.316,81		98.361.316,81	98.375.316,81
	Prêts immobilisés	13.225,25		13.225,25	13.225,25
	Autres créances financières	39.853.991,56		39.853.991,56	39.867.991,56
	Titres de participation	58.494.100,00		58.494.100,00	58.494.100,00
	Autres titres immobilisés				
	ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentation des dettes financières				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	4.811.424.564,37	4.009.972.586,71	801.451.977,66	715.631.827,25
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)	998.655.968,98	56.615.451,47	942.040.517,51	910.494.511,90
	Marchandises	15.933.112,31		15.933.112,31	12.065.048,52
	Matières et fournitures consommables	555.097.005,00	56.615.451,47	498.481.553,53	385.413.108,61
	Produits en cours	175.839.696,46		175.839.696,46	189.929.017,43
	Produits intermédiaires et résiduels	48.196.579,86		48.196.579,86	76.021.967,19
	Produits finis	203.589.575,35		203.589.575,35	247.065.370,15
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2.026.071.384,18	253.539.406,21	1.772.531.977,97	1.499.712.509,22
	Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	12.052.177,20		12.052.177,20	11.978.117,79
	Clients et comptes rattachés	1.909.437.455,95	243.186.191,43	1.666.251.264,52	1.331.054.198,51
	Personnel - Débiteur	235.059,51		235.059,51	281.375,82
	Etat - Débiteur	78.492.394,99		78.492.394,99	130.577.251,05
	Compte d'associés				
	Autres débiteurs	23.655.325,88	10.353.214,78	13.302.111,10	22.664.666,64
	Comptes de régularisation - Actif	2.198.970,65		2.198.970,65	3.156.899,41
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	535.866.808,28		535.866.808,28	480.231.796,06
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF [I] (éléments circulants)	1.552.553,37		1.552.553,37	1.857.963,97
	TOTAL II (F+G+H+I)	3.562.146.714,81	310.154.857,68	3.251.991.857,13	2.892.296.781,15
TRÉSORERIE	TRÉSORERIE-ACTIF	179.635.163,40		179.635.163,40	276.017.049,70
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P débiteurs	179.585.276,88		179.585.276,88	275.874.177,62
	Caisses, Régies d'avances et accreditifs	49.886,52		49.886,52	142.872,08
	TOTAL III	179.635.163,40		179.635.163,40	276.017.049,70
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	8.553.206.442,58	4.320.127.444,39	4.233.078.998,19	3.883.945.658,10

BILAN PASSIF

Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024		
(En dirhams)	Exercice	Exercice précédent
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES	
	Capital social ou personnel (1)	390.000.000,00 390.000.000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	
	Capital appelé	
	dont versé	390.000.000,00 390.000.000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1.604.062,88 1.604.062,88
	Ecarts de réévaluation	
	Réserve légale	39.000.000,00 39.000.000,00
	Autres réserves	845.654.313,94 845.654.313,94
	Report à nouveau (2)	3.042.858,26 5.845.248,88
	Résultats nets en instance d'affectation (2)	
	Résultat net de l'exercice (2)	150.864.565,87 79.097.609,38
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.430.165.800,95 1.361.201.235,08
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	
	Emprunts obligataires	
	Autres dettes de financement	
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	57.220.585,85 57.220.585,85
	Provisions pour risques	57.220.585,85 57.220.585,85
	Provisions pour charges	
	ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	
	Augmentation des créances immobilisées	
	Diminution des dettes de financement	
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	1.487.386.386,80 1.418.421.820,93
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2.716.793.425,15 2.436.536.034,71
	Fournisseurs et comptes rattachés	2.286.153.929,15 2.025.432.669,53
	Clients créditeurs, avances et acomptes	2.556.121,76 9.452.205,94
	Personnel - Créditeur	8.946.531,88 4.443.399,32
	Organismes sociaux	5.589.816,15 265.631,58
	État - Créditeur	411.640.157,36 395.035.259,49
	Comptes d'associés	1.228.000,00 1.228.000,00
	Autres créanciers	678.868,85 678.868,85
	Comptes de régularisation - Passif	
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	27.953.594,37 28.259.004,97
	ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (H) (éléments circulants)	945.591,87 728.797,49
	TOTAL II (F + G + H)	2.745.692.611,39 2.465.523.837,17
TRÉSORERIE	TRÉSORERIE - PASSIF	
	Crédits d'escompte	
	Crédits de trésorerie	
	Banques (soldes créditeurs)	
	TOTAL III	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	4.233.078.998,19 3.883.945.658,10

(1) Capital personnel débiteur (–)
(2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (–)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	(En dirhams)		Exercice du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024			
	NATURE		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)	3= 1 + 2	
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises (en l'état)	14.861.127,38		14.861.127,38	21.648.698,58
		Ventes de biens et services produits	5.360.018.875,74		5.360.018.875,74	4.886.545.893,26
		Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-91.519.279,24		-91.519.279,24	-110.126.823,24
		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		Subventions d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation : transferts de charges	90.604.508,35		90.604.508,35	116.572.898,74
		TOTAL I	5.373.965.232,23		5.373.965.232,23	4.914.640.667,34
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus (2) de marchandises	18.995.569,69		18.995.569,69	15.402.231,92
		Achats consommés (2) de matières et fournitures	4.339.840.942,46		4.339.840.942,46	4.057.393.598,28
		Autres charges externes	348.060.034,60		348.060.034,60	292.641.893,44
		Impôts et taxes	73.859.527,07		73.859.527,07	62.210.625,46
		Charges de personnel	201.718.266,69		201.718.266,69	189.967.150,93
		Autres charges d'exploitation	1.428.000,00		1.428.000,00	1.228.000,00
		Dotations d'exploitation	169.531.514,00		169.531.514,00	177.053.757,60
		TOTAL II	5.153.433.854,51		5.153.433.854,51	4.795.897.257,63
	III	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	220.531.377,72		220.531.377,72	118.743.409,71
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	5.849.400,00		5.849.400,00	
		Gains de change	21.667.514,26		21.667.514,26	21.683.961,62
		Intérêts et autres produits financiers	4.430.581,06		4.430.581,06	10.405.947,86
		Reprises financières : transferts de charges	1.857.963,97		1.857.963,97	10.271.673,00
		TOTAL IV	33.805.459,29		33.805.459,29	42.361.582,48
	V	CHARGES FINANCIÈRES				
		Charges d'intérêts	9.210.581,63		9.210.581,63	27.409.654,12
		Pertes de change	8.183.772,64		8.183.772,64	19.015.804,25
		Autres charges financières				
		Dotations financières	1.552.553,37		1.552.553,37	1.857.963,97
		TOTAL V	18.946.907,64		18.946.907,64	48.283.422,34
	VI	RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)	14.858.551,65		14.858.551,65	-5.921.839,86
	VII	RÉSULTAT COURANT (III + VI)	235.389.929,37		235.389.929,37	112.821.569,85

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)
(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	(En dirhams)		Exercice du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024			
	NATURE		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)	3= 1 + 2	
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANTS				
		Produits de cessions d'immobilisations				475.000,00
		Subvention d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	1.182.380,80		1.182.380,80	21.846.537,66
		Reprises non courantes : transferts de charges				
		TOTAL VIII	1.182.380,80		1.182.380,80	22.321.537,66
	IX	CHARGES NON COURANTES				
		Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	11.976.569,30		11.976.569,30	18.517.727,13
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		TOTAL IX	11.976.569,30		11.976.569,30	18.517.727,13
	X	RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-10.794.188,50	3.803.810,53
	XI	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + ou - X)			224.595.740,87	116.625.380,38
	XII	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS			73.731.175,00	37.527.771,00
	XIII	RÉSULTAT NET (XI - XII)			150.864.565,87	79.097.609,38
	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			5.408.953.072,32	4.979.323.787,48
	XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			5.258.088.506,45	4.900.226.178,10
	XVI	RÉSULTAT NET (PRODUITS - CHARGES)			150.864.565,87	79.097.609,38

TABEAU DE FINANCEMENT

01/01/2024 au 31/12/2024

I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	a	b	c	d
Financement permanent	1.487.386.386,80	1.418.421.820,93		68.964.565,87
Moins actif immobilisé	801.451.977,66	715.631.827,25	85.820.150,41	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	685.934.409,14	702.789.993,68	16.855.584,54	
Actif circulant	3.251.991.857,13	2.892.296.781,15	359.695.075,98	
Moins Passif circulant	2.745.692.611,39	2.465.523.837,17		280.168.774,22
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	506.299.245,74	426.772.943,98	79.526.301,76	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) A - B	179.635.163,40	276.017.049,70	96.381.886,30	
II EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exerce précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		170.056.229,82		63.580.350,32
+ Capacité d'autofinancement		251.956.229,82		180.580.350,32
- Distributions de bénéfices		81.900.000,00		117.000.000,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		14.000,00		475.000,00
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				475.000,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		14.000,00		
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		170.070.229,82		64.055.350,32
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	186.925.814,36		204.540.576,58	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	315.000,00			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	186.610.814,36		204.540.576,58	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	186.925.814,36		204.540.576,58	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)	79.526.301,76		385.238.660,59	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE		96.381.886,30	244.753.434,33	
TOTAL GÉNÉRAL	266.452.116,12	266.452.116,12	449.294.010,91	449.294.010,91

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

01/01/2024 au 31/12/2024

		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)			
1	Ventes de marchandises (en l'état)	14.861.127,38	21.648.698,58
2	- Achats revendus de marchandises	18.995.569,69	15.402.231,92
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT	-4.134.442,31	6.246.466,66
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	5.268.499.596,50	4.776.419.070,02
3	Ventes de biens et services produits	5.360.018.875,74	4.886.545.893,26
4	Variation stocks produits	-91.519.279,24	-110.126.823,24
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	4.687.900.977,06	4.350.035.491,72
6	Achats consommés de matières et fournitures	4.339.840.942,46	4.057.393.598,28
7	Autres charges externes	348.060.034,60	292.641.893,44
IV	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	576.464.177,13	432.630.044,96
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	73.859.527,07	62.210.625,46
10	- Charges de personnel	201.718.266,69	189.967.150,93
V	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	300.886.383,37	180.452.268,57
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1.428.000,00	1.228.000,00
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	90.604.508,35	116.572.898,74
14	- Dotations d'exploitation	169.531.514,00	177.053.757,60
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	220.531.377,72	118.743.409,71
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	14.858.551,65	-5.921.839,86
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ou-)	235.389.929,37	112.821.569,85
IX	+ RÉSULTAT NON COURANT	-10.794.188,50	3.803.810,53
15	- Impôts sur les résultats	73.731.175,00	37.527.771,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	150.864.565,87	79.097.609,38
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par méthode dite additive)			
1	Résultat net de l'exercice		
	Bénéfice +	150.864.565,87	79.097.609,38
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	101.091.663,95	101.957.740,94
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)		
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)		
8	- Produits des cessions d'immobilisations		475.000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées		
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	251.956.229,82	180.580.350,32
10	- Distributions de bénéfices	81.900.000,00	117.000.000,00
II	= AUTOFINANCEMENT	170.056.229,82	63.580.350,32

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie
(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise		
Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société.		
I.	ACTIF IMMOBILISÉ	
A.	ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE	
1.	Immobilisations en non-valeurs	Au coût réel suivant facture ou contrat
2.	Immobilisations incorporelles	Au coût réel suivant facture ou contrat
3.	Immobilisations corporelles	- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des CP comme indice de perte de valeur; - Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le CA sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs; -Sonasid considéré comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)
4.	Immobilisations financières	Au prix d'acquisition
B.	CORRECTIONS DE VALEUR	
1.	Méthodes d'amortissements	Linéaire suivant taux d'usage généralement admis
2.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Matériel obsolète: suivant valeur d'usage
		Titres de participation: suivant situation nette de la société concernée
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
II.	ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A.	ÉVALUATION À L'ENTRÉE	
1.	Stocks	- Marchandises et matières premières: coût d'achat comprenant les frais d'approche et n'incluant pas les charges indirectes et les frais financiers selon la méthode du PRMP Produits finis: coût direct de production n'incluant pas les frais financiers selon la méthode du PRMP.
2.	Créances	Coût réel (sur facture)
3.	Titres et valeurs de placement	Prix d'acquisition
B.	CORRECTIONS DE VALEUR	
1.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Stock pièces de rechange: Un inventaire Qualitatif + Une Provision statistique pour rotation longue du stock, en dehors des articles stratégique: [1 - 2] : Provision = 25% x Valeur du stock à la clôture [2 - 3] : Provision = 50% x Valeur du stock à la clôture [3 - 4] : Provision = 75% x Valeur du stock à la clôture 4 et Plus: Provision = Valeur du stock à la clôture Stock Matière et Produit Finis : Un inventaire Qualitatif Créances: suivant degré d'insolvabilité au cas par cas
2.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
III.	FINANCEMENT PERMANENT	
1.	Méthodes de réévaluation	Néant
2.	Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	Amortissement dégressif selon la réglementation fiscale
3.	Dettes de financement permanent	Montant octroyé par la banque suivant contrat
4.	Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Selon l'estimation à la fin de l'exercice des charges à payer
5.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
IV.	PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1.	Dettes du passif circulant	Coût réel selon facture ou contrat Conversion des dettes en devises au cours négocié ou de clôture à la fin de l'exercice
2.	Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	- Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements; - L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
V.	TRÉSORERIE	
1.	Trésorerie - Actif	Suivant pièces bancaires
2.	Trésorerie - Passif	Suivant pièces bancaires
3.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

ÉTAT DES DÉROGATIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

Indication des Dérogations	Justification des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES MÉTHODES D'ÉVALUATION		
	NÉANT	NÉANT
II CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION		
	NÉANT	NÉANT

DÉTAIL DES NON-VALEURS01/01/2024 au 31/12/2024

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRÉLIMINAIRES	NÉANT
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
21210000	Frais d'acquisition des immobilisations JORF	
21210000	Frais d'acquisition des logements JORF	
21210000	Frais d'acquisition des Logements ACIERIE	
21210000	Frais d'acquisition des Logements	
21210000	Frais d'acquisition terrains	
21210000	Frais d'acquisition des Plateaux TWIN CENTER	
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES01/01/2024 au 31/12/2024

N A T U R E	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS								
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices								
* Primes de remboursement d'obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59.306.024,18	315.000,00						59.621.024,18
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69							51.814.397,69
* Fonds commercial	7.491.626,49							7.491.626,49
* Autres immobilisations incorporelles		315.000,00						315.000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.466.831.409,02	186.610.814,36		194.050.433,77			194.050.433,77	4.653.442.223,38
* Terrains	113.576.646,66							113.576.646,66
* Constructions	543.260.464,75							543.260.464,75
* Installat techniques, matériel et outillage	3.704.544.370,85			189.430.216,21				3.893.974.587,06
* Matériel de transport	34.872.066,22							34.872.066,22
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	39.159.564,11			4.620.217,56				43.779.781,67
* Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81							4.166.067,81
* Immobilisations corporelles en cours	27.252.228,62	186.610.814,36					194.050.433,77	19.812.609,21
TOTAL GÉNÉRAL	4.526.137.433,20	186.925.814,36		194.050.433,77			194.050.433,77	4.713.063.247,56

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS01/01/2024 au 31/12/2024

N A T U R E	Cumul d'amortissement début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48.084.865,28	1.295.924,40		49.380.789,68
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	48.084.865,28	1.295.924,40		49.380.789,68
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.853.304.430,99	99.795.739,55		3.953.100.170,54
* Terrains				
* Constructions	493.081.383,30	19.444.248,00		512.525.631,30
* Installations techniques; matériel et outillage	3.287.119.152,05	78.565.261,00		3.365.684.413,05
* Matériel de transport	33.679.806,09	495.576,22		34.175.382,31
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	35.258.021,74	1.290.654,33		36.548.676,07
* Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81			4.166.067,81
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GÉNÉRAL	3.901.389.296,27	101.091.663,95		4.002.480.960,22

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
Immobilisations Incorporelles	22+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Immobilisations corporelles	23+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Immobilisations Financières	24+ & 25+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

01/01/2024 au 31/12/2024

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice
		1	2	3	4	5	Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
							6	7	8	
LONGOMETAL ARMATURES	1087941	INDUSTRIE	60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	58.494.100,00	31/12/2024	83.217.349,07	16.734.992,93	0,00
Total			60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	58.494.100,00	31/12/2024	83.217.349,07	16.734.992,93	0,00

TABLEAU DES PROVISIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	7.491.626,49							7.491.626,49
2 Provisions réglementées								
3 Provislons durables pour risques et charges	57.220.585,85							57.220.585,85
SOUS TOTAL (A)	64.712.212,34							64.712.212,34
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	312.112.104,34	68.439.850,05			70.397.096,71			310.154.857,68
5 Autres provisions pour risques et charge	28.259.004,97		1.552.553,37			1.857.963,97		27.953.594,37
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	340.371.109,31	68.439.850,05	1.552.553,37		70.397.096,71	1.857.963,97		338.108.452,05
TOTAL (A+B)	405.083.321,65	68.439.850,05	1.552.553,37		70.397.096,71	1.857.963,97		402.820.664,39

TABLEAU DES CRÉANCES

01/01/2024 au 31/12/2024

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	39.867.216,81	39.867.216,81						
- Prêts immobilisés	13.225,25	13.225,25						
- Autres créances financières	39.853.991,56	39.853.991,56						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2.026.071.384,18	1.772.531.977,97			253.539.406,21	78.492.394,99		249.722.928,11
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	12.052.177,20	12.052.177,20						
- Clients et comptes rattachés	1.909.437.455,95	1.666.251.264,52			243.186.191,43	249.722.928,11		
- Personnel	235.059,51	235.059,51						
- Etat	78.492.394,99	78.492.394,99			78.492.394,99			
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	23.655.325,88	13.302.111,10			10.353.214,78			
- Compte de régularisation - Actif	2.198.970,65	2.198.970,65						

TABLEAU DES DETTES

01/01/2024 au 31/12/2024

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	2.716.793.425,15		2.716.793.425,15			417.229.973,51	1.228.000,00	306.520.163,65
- Fournisseurs et comptes rattachés	2.286.153.929,15		2.286.153.929,15					306.520.163,65
- Clients créditeurs, avances et acomptes	2.556.121,76		2.556.121,76					
- Personnel	8.946.531,88		8.946.531,88					
- Organismes sociaux	5.589.816,15		5.589.816,15			5.589.816,15		
- Etat	411.640.157,36		411.640.157,36			411.640.157,36		
- Comptes d'associés	1.228.000,00		1.228.000,00				1.228.000,00	
- Autres créanciers	678.868,85		678.868,85					
- Comptes de régularisation - Passif								

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

01/01/2024 au 31/12/2024

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la Sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Néant					
Sûretés reçues					
	10.000.000,00	Hypothèque		Hypothèque 1 ^{er} Rang sur les titres fonciers de logements cédés	
	7.647.612,38	Hypothèque		Hypothèque 1 ^{er} Rang sur un terrain pour la garantie du risque foncier évalué à 10 Mmad des terrains litigieux cédés à la SNEC	

01/01/2024 au 31/12/2024

01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DES POSTES DU C P C (CHARGES)

01/01/2024 au 31/12/2024

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES D'EXPLOITATION			
611	Achats revendus de marchandises		
	* Achats de marchandises	14.246.624,52	14.427.826,15
	* Variation des stocks de marchandises (±)	4.748.945,17	974.405,77
	Total	18.995.569,69	15.402.231,92
612	Achats consommés de matières et fournitures		
	* Achat de matières premières	3.447.046.133,03	3.189.324.106,35
	* Variation des stocks de matières premières (±)	-114.302.971,03	-69.126.889,85
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	565.322.655,06	487.941.588,39
	* Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)		
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	368.567.869,93	324.369.161,81
	* Achats de travaux, études et prestations de services	73.207.255,47	124.885.631,58
	Total	4.339.840.942,46	4.057.393.598,28
613/614	Autres charges externes		
	* Locations et charges locatives	22.571.678,20	16.075.420,47
	* Redevances de crédit-bail	9.177.559,28	9.314.584,08
	* Entretien et réparations	5.359.978,05	5.188.225,86
	* Primes d'assurances	20.998.167,78	19.661.311,78
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	12.154.672,61	11.054.131,77
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	110.356.164,17	103.986.920,32
	* Redevances pour brevets, marques, droits	312.368,43	292.731,78
	* Transports	136.206.610,40	94.365.409,96
	* Déplacements, missions et réceptions	14.198.052,63	14.825.598,00
	* Reste du poste des autres charges externes	16.724.783,05	17.877.559,42
	Total	348.060.034,60	292.641.893,44
617	Charges de personnel		
	* Rémunération du personnel	148.810.267,08	139.387.743,41
	* Charges sociales	45.804.457,87	42.209.505,81
	* Reste du poste des charges de personnel	7.103.541,74	8.369.901,71
	Total	201.718.266,69	189.967.150,93
618	Autres charges d'exploitation		
	* Jetons de présence	1.428.000,00	1.228.000,00
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	Total	1.428.000,00	1.228.000,00
638	CHARGES FINANCIÈRES		
	*Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	Total		
658	CHARGES NON COURANTES		
	Autres charges non courantes		
	* Pénalités sur marchés et débits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	518.749,93	361.600,63
	* Créances devenues irrécouvrables		9.873,78
	* Reste du poste des autres charges non courantes	11.457.819,37	18.146.252,72
	Total	11.976.569,30	18.517.727,13

DÉTAIL DES POSTES DU C P C (PRODUITS)

01/01/2024 au 31/12/2024

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION			
711	Ventes de marchandises		
	* Ventes de marchandises au Maroc	11.645.665,04	93.328,00
	* Ventes de marchandises à l'étranger	3.215.462,34	21.555.370,58
	* Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total	14.861.127,38	21.648.698,58
712	Ventes de biens et services produits		
	* Ventes de biens au Maroc	5.212.013.115,41	4.651.076.367,55
	* Ventes de biens à l'étranger	134.726.490,59	201.803.404,83
	* Ventes des services au Maroc	12.603.059,70	33.128.698,90
	* Ventes des services à l'étranger		
	* Redevances pour brevets, marques, droits		
	* Reste du poste des ventes et services produits	676.210,04	537.421,98
	Total	5.360.018.875,74	4.886.545.893,26
713	Variation des stocks de produits		
	* Variation des stocks des biens produits (±)	-43.475.794,80	-491.885.607,25
	* Variation des stocks des services produits (±)	-8.617.008,96	-3.781.081,37
	* Variation des stocks des produits en cours (±)	-39.426.475,48	385.539.865,38
	Total	-91.519.279,24	-110.126.823,24
718	Autres produits d'exploitation		
	* Jetons de présence reçus		
	* Reste du poste des produits divers		
	Total		
719	Reprises d'exploitation transferts de charges		
	* Reprises d'exploitation	70.397.096,71	85.465.810,36
	* Transferts de charges	20.207.411,64	31.107.088,38
	Total	90.604.508,35	116.572.898,74
738	PRODUITS FINANCIERS		
	* Intérêts et autres produits financiers		
	* Intérêts et produits assimilés		
	* Revenus des créances rattachées à des participations		
	* Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	4.430.581,06	10.405.947,86
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	4.430.581,06	10.405.947,86

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL

01/01/2024 au 31/12/2024

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
RESULTAT NET COMPTABLE		
- Bénéfice net	150.864.565,87	
- Perte nette		
RÉINTÉGRATIONS FISCALES	149.538.531,27	
1. Courantes	69.385.441,92	
- Provision pour depreciation des stocks	56.615.451,47	
- Provision pour depreciation des comptes clients	11.824.398,58	
- Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires		
- Dons non déductibles		
- Charges des exercices anterieurs		
- Provisions non déductibles		
- Excédent non déductible sur les intérêts des comptes courants		
- Écart de conversion passif	945.591,87	
Total des réintégrations courantes	69.385.441,92	
2. Non Courantes	80.153.089,35	
- Amendes, pénalités et majorations de retard	518.749,93	
- Cohésion sociale	5.863.715,00	
- IS	73.731.175,00	
- Autres charges non courantes non déductibles	39.449,42	
Total des réintégrations non courantes	80.153.089,35	
DÉDUCTION FISCALES		76.975.294,20
1. Courantes		
- Ecart de conversion passif exercice 2023		728.797,49
- Reprise provision pour depreciation des stocks		69.888.365,00
- Reprise provision pour depreciation des stocks		508.731,71
- Reprise provision pour depreciation des clients		5.849.400,00
Total des déductions courantes		76.975.294,20
2. Non Courantes		
Total des déductions non courantes		
Total	300.403.097,14	76.975.294,20
RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	223.427.802,94	
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)		
- Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués.		
- Surplus correspondant au déficit d'exploitation.		
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		
- Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables		
RÉSULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C) ou		223.427.802,94
Déficit net fiscal (B)		
CUMUL DES REPORTS DE DÉFICITS SUR AMORTISSEMENTS		
CUMUL DES DÉFICITS D'EXPLOITATION RESTANT À REPORTER FISCALEMENT		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

01/01/2024 au 31/12/2024

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C P C (+/-)	235.389.929,37
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	69.385.441,92
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	76.975.294,20
Résultat courant théoriquement imposable (=)	227.800.077,09
Impôt théorique sur résultat courant (-)	75.174.025,44
Résultat courant après impôts (=)	160.215.903,93
II. INDICATION DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPÉCIFIQUES	
* Société soumise à l'IS	
* TVA regime des encaissements	
* Taux IS progressif à 33% en 2024	

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T V A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	267.341.409,21	1.030.801.364,96	980.113.520,88	318.029.253,29
B. T.V.A. Récupérable	85.167.670,05	847.427.424,08	854.102.699,14	78.492.394,99
* Crédit antérieur				
* sur charges	83.186.202,03	840.305.367,40	847.428.462,52	76.063.106,91
* sur immobilisations	1.981.468,02	7.122.056,68	6.674.236,62	2.429.288,08
C. T.V.A. due ou crédit de T.v.a. = (A-B)	182.173.739,16			239.536.858,30

PASSIF ÉVENTUEL

01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF ÉVENTUEL
Les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 ne sont pas encore prescrits. Par conséquent, des passifs peuvent découler d'un contrôle éventuel de l'administration fiscale au titre des dits exercices, et ce pour l'Impôt sur le Revenu (IR), la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) l'Impôt sur les Sociétés (IS) et les autres Impôts et taxes indirects.
Les déclarations CNSS n'ont pas fait l'objet d'un contrôle et sont susceptibles d'etre sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

01/01/2024 au 31/12/2024

Principaux associés		NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom ou raison sociale	Adresse	Ex N - 1	Ex N		Souscrit	Appelé	Libéré
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, RUE D'ALGER CASABLANCA	2.529.346	2.529.346	100,00	252.934.600,00	252.934.600,00	252.934.600,00
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Berold COSTA de BEAUREGARD	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Abdelouahab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr,OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	0	100,00	0,00	0,00	0,00
M. SAID EL HADI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
CIMR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
RMA WATANYA	83, av de l' Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
MCMA	16 Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ATTIJARI WAFABANK	2, bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. TETTEROO PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ERIC NIEDZELA	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1.370.625	1.370.625	100,00	137.062.400,00	137.062.400,00	137.062.400,00
T o t a l		3.900.000	3.900.000		390.000.000	390.000.000	390.000.000
(1) Quand le nombre des associés est inférieur à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital, dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.							

ÉTAT D'AFFECTION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 au 31/12/2024

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision AGO du 22 juin 2023		Réserve légale	
Report à nouveau	5.845.248,88	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	79.097.609,38	Dividendes	81.900.000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	3.042.858,26
TOTAL A	84.942.858,26	TOTAL B	84.942.858,26

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Indications	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres <u>plus</u> capitaux propres assimilés <u>moins</u> immobilisations en non-valeurs	1.399.103.626,70	1.361.201.235,08	1.430.165.800,95
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 Chiffre d'affaires hors taxes	4.850.673.415,50	4.908.194.591,84	5.374.880.003,12
2 Résultat avant impôts	179.254.051,12	116.625.380,38	224.595.740,87
3 Impôts sur les résultats	58.654.039,33	37.527.771,00	73.731.175,00
4 Bénéfices distribués	148.200.000,00	117.000.000,00	81.900.000,00
5 Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	120.600.011,79	79.097.609,38	150.864.565,87
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale	30,92	20,28	38,68
Bénéfices distribués par action ou part sociale	38,00	30,00	21,00
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	120.810.206,88	139.387.743,41	148.810.267,08
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	639	633	649

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature	Entrée Contre-Valeur en Dirhams	Sortie Contre-Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		154.629.605,16
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
- Produits	137.941.952,93	
- Charges		2.921.174.863,68
TOTAL DES ENTRÉES	137.941.952,93	
TOTAL DES SORTIES		3.075.804.468,84
BALANCE DEVICES	2.937.862.515,91	
TOTAL (ÉGALITÉ)	3.075.804.468,84	3.075.804.468,84

DATATIONS ET ÉVENEMENTS POSTÉRIEURS

01/01/2024 au 31/12/2024

I.DATATION	
'Date de clôture (1) 31 décembre 2024	
Date d'établissement des états de synthèse (2) 31 Mars 2025	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	
INDICATION DES ÉVÈNEMENTS	
Évènements favorables	NÉANT
Évènements dé-favorables	NÉANT

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 430 165 800,95 dont un bénéfice net de MAD 150 864 565,87.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

▪ Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 700,3 qui représentent 17% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur actuelle. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation, notamment la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

▪ Provision pour risques

Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 79 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes sociaux.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

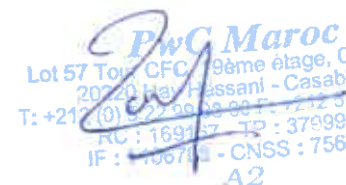
Deloitte Audit



Deloitte Audit
Bilal Mohamed El Bouadellah
Bouadellah El Bouadellah
Casablanca
Tél: 0631 32 40 25 / 05 32 32 47 34
Fax: 06 32 32 40 25 / 05 32 32 47 34

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 9ème étage, Casa Anfa,
20020 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 88 88 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 169137 - TP : 37999135
IF : 106701 - CNSS : 7567045
A2

Mohamed Rqibate
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2024

2.1. Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

- a) Assistance technique
- b) Assistance commerciale et marketing
- c) Formation du personnel

Modalités essentielles : La convention conclue le 5 août 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107 500 euros nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 1 911.

Sommes reçues ou versées : Le montant décaissé au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 807.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2024 s'élève à KMAD 3 337.

2.2. Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personnes concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares située au sein de l'usine de Nador et destinée aux fins d'y construire un parc solaire destiné à la production d'électricité.

Modalités essentielles : Cette convention signée le 17 novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de MAD 120 000.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 120.

Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la créance au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 420.

2.3 Convention écrite de fourniture d'électricité entre SONASID et ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personnes concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : Vente par Energie Eolienne du Maroc à SONASID de l'énergie produite sur le site de production de Nador. SONASID achète toute l'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

Modalités essentielles : Cette convention signée en avril 2019, prévoit l'achat de la totalité d'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charge en 2024 s'élève à KMAD 1 984.

Sommes reçues ou versées : En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 2 242.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 182.

2.4 Convention écrite d'assistance permanente avec ArcelorMittal BASQUE

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à ArcelorMittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

Transfert du contrat : En date du 1^{er} octobre 2019, ArcelorMittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1^{er} octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 25 619.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 72 647.

2.5 Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 1^{er} octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contrepartie des prestations fournies.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 25 619.

Sommes reçues ou versées : En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 22 847.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 9 125.

2.6 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Entités et personnes concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 51 237.

Sommes reçues ou versées : En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 57 958.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 19 251.

2.7 Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

Entités et personnes concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1^{er} janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2024, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention est nul.

2.8 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Entités et personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2024.

Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement ou décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

Solde de la dette ou créance : Le solde des créances et des dettes au titre de cette convention au 31 décembre 2024 est nul.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Dejoitte Audit
 88 Rue Michoud et Boudolles
 Bâtiment "C" - 4ème Et. Le Marais
 Clichy-la-Fleur
 Tél. 06.72.23.40.25 / 06.32.22.43.31
 Fax. 06.32.23.40.26 / 07.60.

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc

ProC Maroc
Lot 57 Tour CFC 19ème étage, Casa Anfa,
20250 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 39 39 30 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC: 169167 TP: 37095125
IF: 114448 - CNSS: 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - ACTIF			
En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	14	2 915	4 419
Immobilisations corporelles	15	1 342 002	1 272 015
Immobilisations en droit d'usage		88 524	99 524
Autres actifs financiers	16	39 948	39 962
Créances d'impôt et taxes			
Impôts différés actifs		156 075	158 065
Actifs non-courants		1 629 464	1 573 985
Autres actifs financiers courants		2 451	9 922
Stocks et en-cours	17	1 011 899	975 673
Créances clients	18	1 752 346	1 314 860
Autres débiteurs courants	18	186 191	240 600
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	723 414	768 137
Actifs courants		3 676 301	3 309 192
TOTAL ACTIF		5 305 765	4 883 177

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - PASSIF			
En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital		390 000	390 000
Primes d'émission et de fusion		1 604	1 604
Réserves		1 343 714	1 357 260
Résultats net part du groupe		141 238	65 077
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	20	1 876 556	1 813 941
Participations ne donnant pas le contrôle		2 783	2 547
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 879 339	1 816 488
Provisions non courantes	21	59 799	59 799
Avantages du personnel	22	92 572	97 196
Dettes financières non courantes	23	100 020	109 759
Impôts différés passifs		205 700	216 158
Autres créditeurs non courants		15 222	17 865
Passifs non courants		473 313	500 777
Provisions courantes	21	26 461	26 901
Dettes financières courantes	23		
Dettes fournisseurs courantes	24	2 328 625	2 032 644
Autres créditeurs courants	24	598 027	506 367
Passifs courants		2 953 113	2 565 912
TOTAL PASSIF		3 426 426	3 066 689
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		5 305 765	4 883 177

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus	6	5 494 500	4 995 795
Autres produits de l'activité		-94 073	-112 448
Produits des activités ordinaires		5 400 427	4 883 347
Achats	7	-4 391 150	-4 082 092
Autres charges externes	7	-359 254	-301 377
Frais de personnel	8	-226 140	-213 949
Impôts et taxes		-74 890	-63 044
Amortissements et provisions d'exploitation	9	-152 902	-136 648
Autres produits et charges d'exploitation		26 236	30 704
Charges d'exploitation courantes		-5 178 100	-4 766 406
Résultat d'exploitation courant		222 327	116 941
Cessions d'actifs		150	475
Résultats sur instruments financiers		-7 471	-14 484
Autres produits et charges d'exploitation non courants		-9 606	2 240
Autres produits et charges d'exploitation	10	-16 927	-11 769
Résultat des activités opérationnelles		205 400	105 172
Produits d'intérêts		4 692	10 778
Charges d'intérêts		-15 588	-34 302
Autres produits et charges financiers		13 998	11 412
Résultat financier	11	3 102	-12 112
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		208 502	93 060
Impôts sur les bénéfices	12	-78 507	-41 891
Impôts différés	12	11 747	14 082
Résultat net des entreprises intégrées		141 742	65 251
Participations ne donnant pas le contrôle		504	174
Résultat net - Part du groupe		141 238	65 077
Résultat net par action en dirhams	13	36,21	16,69
- de base		36,21	16,69
- dilué		36,21	16,69

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		
En milliers de dirhams	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	141 742	65 251
Autres éléments du résultat global		
Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	10 126	30 218
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	-3 279	-9 490
Sous total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	6 847	20 728
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	6 847	20 728
Résultat global de l'ensemble consolidé	148 589	85 979
Dont Participations ne donnant pas le contrôle	504	174
Dont Résultat global net - Part du Groupe	148 085	85 805

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
En milliers de dirhams	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	141 742	65 251
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	145 825	145 223
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	7 471	14 484
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-150	-475
Elim. des produits de dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	294 888	224 483
Elim. de la charge (produit) d'impôt	66 760	27 809
Elim. du coût de l'endettement financier net	15 588	34 302
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	377 236	286 594
Incidence de la variation du BFR Impôts différés	-34 305	58 604
Impôts différés		
Impôts payés	-78 507	-41 891
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	264 424	303 307
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-200 952	-236 001
Variation des autres actifs financiers	14	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	150	475
Dividendes reçus		
Intérêts financiers versés	-15 588	-34 302
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-216 376	-269 828
Variations de dettes résultant de contrats location	-10 685	712
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-81 905	-117 000
Dividendes payés aux minoritaires	-181	
Variation des comptes courants associés		-692
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-92 771	-116 980
Variation de la trésorerie	-44 723	-83 501
Trésorerie d'ouverture	768 137	851 638
Trésorerie de clôture	723 414	768 137
Variation de la trésorerie	-44 723	-83 501

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de dirhams	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	390 000	1 604	1 367 225	85 930	1 844 760	2 280	1 847 040
Affectation du résultat de l'exercice N-1			85 930	-85 930			
Résultat net de la période				65 077	65 077	174	65 251
Gains / pertes actuariels			30 125		30 125	93	30 218
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			-9 490		-9 490		-9 490
Dividendes versés			-117 000		-117 000		-117 000
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	390 000	1 604	1 357 260	65 077	1 813 941	2 547	1 816 488
Affectation du résultat de l'exercice N-1			65 077	-65 077			
Résultat net de la période				141 238	141 238	504	141 742
Gains / pertes actuariels			10 103		10 103	23	10 126
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			-3 279		-3 279		-3 279
Dividendes versés			-81 905		-81 905	-181	-82 086
Autres transactions avec les actionnaires			-3 542		-3 542	-110	-3 652
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	390 000	1 604	1 343 714	141 238	1 876 556	2 783	1 879 339

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

- NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ
- NOTE 2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE
- NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE
- NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES
- NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES
- NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES
- NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS
- NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION
- NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
- NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER
- NOTE 12. IMPÔTS
- NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION
- NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

- NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS
- NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
- NOTE 19. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
- NOTE 20. CAPITAUX PROPRES
- NOTE 21. PROVISIONS
- NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL
- NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES
- NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS
- NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS
- NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION
- NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS
- NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS
- NOTE 29. PARTIES LIÉES
- NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
- NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
- NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines). Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale. Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longometal Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Une forte croissance du chiffre d'affaires, portée par des ventes en progression de +15 %
- Démarrage de la commercialisation du fil précontraint
- Hausse du résultat net part du groupe de 141 MDH, en hausse de +117 % par rapport à 2023
- Proposition de distribution d'un dividende de 39 DH par action.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de la circulaire n°03/19 relative aux opérations et informations financières de l'AMMC (l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), version du 20 février 2019, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2024 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 13 mars 2025 par le Conseil d'Administration.

Les normes, interprétations et amendements sont détaillés au niveau de la **note 3.24**.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- ▶ Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quelques soit leur nature
- ▶ Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature
- ▶ Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- ▶ Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2024 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

d) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

e) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

f) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) Il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Le Groupe ne dispose pas actuellement dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle, les éléments suivants :

- La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les filiales du Groupe Sonasid ont été consolidées depuis la constitution. De ce fait aucun Goodwill n'a été constaté.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- **Logiciels** : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

• Immeubles et constructions :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• Etanchéité, toiture et autres	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
• Agencements et aménagements	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
• Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

F1* : constructions en dur <=R+2

F2* : constructions en dur >R+2

F3* : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4* : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5* : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6* : Bâtiment en copropriété

F7* : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

• Installations techniques, matériel et outillage :	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport :	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers :	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles :	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Contrats de location

Définition d'un contrat de location :

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie. A la date de conclusion d'un contrat, le groupe Sonasid détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers,
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe Sonasid amorti le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou
- Preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat.

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,
- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires. Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation.

Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y'ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longometal.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur ;
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT ;
- Pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs ;
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines).

3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;

- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables ») ;

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

3.12.1. Évaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des événements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif pour le Groupe Sonasid. La politique comptable concernant les créances clients est détaillée au niveau de la **note 18**.

3.12.2. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- Pour la couverture d'investissement net à l'étranger, le gain ou la perte résultant de la couverture sera différé en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

3.13. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs à activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf dans la mesure où l'actif ou le passif d'impôt différé est généré par :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ; et
 - ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles.

Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ses impôts différés actifs et passifs.

3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe).

Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.19. Passifs financiers

3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ▶ Ventes de marchandises ;
- ▶ Ventes de biens et services produits ;

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat,
- Déterminer le prix de transaction,

- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.22. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.24. Liste des normes et interprétations :

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant ». Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments.
- Amendements à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Disclosures » : Accords de financement avec les fournisseurs. L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.
- Amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location » : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail. Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Ces nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

Normes, interprétations et amendements non obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1^{er} janvier 2024 et non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025).
- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Portant sur la classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026).
- IFRS 18 " Présentation et informations à fournir dans les états financiers ", (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027). Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :
 - La structure du compte de résultats ;
 - Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
 - Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.
- IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics » : Informations à fournir, (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027). La norme IFRS 19 permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites.

Ces nouveaux textes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

3.25. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.25.1. Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Le Groupe Sonasid dispose d'instruments financiers de niveau 2 pour 2,5 MMAD. (C.f Note 25)

3.25.2. Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. Cessions

Le Groupe n'a procédé à aucune cession d'entité avec **perte de contrôle** au cours de l'année 2024.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition avec **prise de contrôle** de nouvelles entités au cours de l'année 2024.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité du groupe est intégrée verticalement, les produits commercialisés ne comportent pas des risques et génèrent une rentabilité sensiblement différente.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur de la sidérurgie et commercialise quatre types de produits : la Billette, le Rond à Béton, le Fil Machine, la Fibre et le Fil tréfilé.

Ainsi le volume de ventes de Sonasid s'établit à 721 kt en 2024 est se réparti ainsi :

- Rond à béton : 654 kt
- Fil Machine : 42 kt
- Billette : 21 kt
- Fibre & Fil tréfilé : 4,2 Kt

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc, de ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

EN MILLIONS DE MAD	SONASID	LMAR	Total
• Chiffre d'affaires Maroc	4.510,7	845,9	5.356,6
	97%	100%	
• Chiffre d'affaires à l'étranger	137,9	-	137,9
	3%	0%	
Total	4.649,6	846,9	5.494,5

Les principaux clients du Groupe représentant plus de 40% du Chiffre d'affaires global sont détaillés au niveau du tableau suivant :

EN MILLIONS DE MAD	Pourcentage du CA
LONGOMETAL AFRIQUE	18%
SGTM	6%
SMM.SOCODAM.DAV sa	6%
SORIMAC	4%
SOFABEME	3%
SODEFER DE DETROIT SARL	2%
GUARI METAL	2%
TGCC	1%
Pourcentage Total	43%

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Chiffre d'affaires	5.494,5	4.995,8
• Autres produits de l'activité	- 94,1	- 112,4
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	5.400,4	4.883,3

Les autres produits de l'activité correspondent à la variation du stock des produits finis.

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Production vendue de biens et services	5.096,8	4.642,2
• Ventes de Marchandises en l'état	397,7	353,6
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.494,5	4.995,8

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Achats revendus de marchandises	- 21,5	- 98,0
• Achats consommés de matières et fournitures	- 4.369,6	- 3.984,1
ACHATS	- 4.391,2	- 4.082,1
• Loyers opérationnels	- 3,9	3,6
• Entretien et réparations	- 6,1	- 5,8
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	- 14,3	- 11,7
• Charges externes diverses	- 334,9	- 287,5
AUTRES CHARGES EXTERNES	- 359,3	- 301,4
TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	- 4.750,4	- 4.383,5

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2024 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Salaires et traitements	- 162,7	- 152,6
• Autres charges sociales	- 57,9	- 55,1
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	- 5,5	- 6,2
TOTAL	- 226,1	- 213,9

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23	Var %
• Cadres	146	130	12,3%
• Non-cadres	587	586	0,2%
TOTAL	733	716	2,4%

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la **note 29** relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations incorporelles	- 1,8	- 2,0
• Immobilisations corporelles	- 123,7	- 117,4
• Immobilisations en droit d'usage	- 15,6	- 19,7
SOUS-TOTAL	- 141,1	- 139,0
PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations	0,3	
• Stocks	17,3	11,1
• Créances	- 29,9	- 8,8
• Provisions pour risques et charges	0,4	
SOUS-TOTAL	- 11,9	2,3
TOTAL	- 152,9	- 136,6
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	- 152,9	- 136,6
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les **notes 14 et 15** de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les **notes 17 et 18** de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la **note 21** de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Cession d'actifs	0,2	0,5
• Résultats sur dérivés de change – Trading	- 7,5	- 14,5
• Autres produits et charges d'exploitation	26,2	30,7
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	- 9,6	2,2
TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	9,3	18,9

* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Autres produits non courants	3,9	23,1
• Autres charges non courantes	- 13,5	- 20,9
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS	- 9,6	2,2

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 décembre 2024 et décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
PRODUITS D'INTÉRÊTS	4,7	10,8
CHARGES D'INTÉRÊTS	-15,6	-34,3
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	14,0	11,4
• Autres charges financières		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	14,0	11,4
RÉSULTAT FINANCIER	3,1	-12,1

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPÔTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24		31-déc-23	
CHARGE D'IMPÔT COURANT				
• Charge de l'exercice	-	78,6	-	41,9
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		0,1		-
	-	78,5	-	41,9
CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS				
• Variations des différences temporaires		13,2		15,2
• Variations des taux d'imposition	-	1,5	-	1,1
• Variation des déficits fiscaux antérieurs				
		11,7		14,1
CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	-	66,8	-	27,8

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	Variation		V.jv écarts actuarials		Var taux n/ n-1	31-déc-24		
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF									
• Provenant des différences temporaires	119,4		1,6		-	-	1,1	119,9	
• Provenant des retraitements IFRS	38,7		0,8	-	3,3			36,2	
TOTAL	158,1		2,4	-	3,3	-	1,1	156,1	
IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF									
• Provenant des différences temporaires	-		-		-		-	-	
• Provenant des retraitements IFRS	216,2	-	10,8		-		0,3	205,7	
TOTAL	216,2	-	10,8		-		0,3	205,7	
IMPÔTS DIFFÉRÉS - NET	-	58,1						-	49,6

12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24		31-déc-23	
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	141,7		65,3	
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)	141,2		65,1	
• Impôt sur les bénéfices	-	78,5	-	41,9
• Impôts différés		11,7		14,1
TOTAL CHARGE FISCALE	-	66,8	-	27,8
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)	208,5		93,1	
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	-	0,3	-	0,3
• Impôt sur différences permanentes		1,9		
• Régularisation sur IS				
• Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs		0,1		
• Cotisation minimale				
• Autres différences	-	2,5	-	2,3
CHARGE FISCALE THÉORIQUE RECALCULÉE	-	67,3	-	25,5
TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)	-	0,32	-	0,27

La variation du taux d'impôt résulte des nouvelles dispositions de la Loi de Finance 2023 qui a introduit une augmentation progressive du taux d'impôt (IS) :

- 2023 : Taux IS 32% + CSS 5% = 37%
- 2024 : Taux IS 33% + CSS 5% = 38%
- 2025 : Taux IS 34% + CSS 5% = 39%

Ainsi les impôts différés ont été ajustés en conséquence en fonction du taux d'imposition applicable au cours de la période de reversement des différences temporaires (IAS 12).

NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23
Nombre moyen pondéré :	3.900.000	3.900.000
• d'actions ordinaires émises		
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat		
• d'actions d'auto-détention		
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	3.900.000	3.900.000
• Nombre d'instruments dilutifs		
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	3.900.000	3.900.000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de 36,21 Dirhams au 31 décembre 2024 contre 16,69 Dirhams au 31 décembre 2023.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	141,2	65,1
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3.900.000	3.900.000
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	36,21 MAD	16,69 MAD
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	36,21 MAD	16,69 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES				
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	55,6			55,6
• Acquisitions	0,7			0,7
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	56,3			56,3
AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	56,3			56,3
• Acquisitions			0,3	0,7
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	56,3		0,3	56,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	49,9			49,9
• Amortissements	2,0			2,0
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	51,9			51,9
AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	51,9			51,9
• Amortissements	1,8			1,8
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	53,7			53,7
VALEURS NETTES				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	4,4			4,4
AU 31 DÉCEMBRE 2024	2,6			2,9

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	267,9	749,0	3.739,7	50,0	56,1	4.862,8
• Acquisitions	0,5	2,9	115,8	97,6	2,2	219,0
• Cessions			-0,0		-4,5	-4,5
• Autres mouvements			107,3	-108,3	1,1	0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	268,4	752,0	3.962,8	39,3	54,8	5.077,2
AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	268,4	752,0	3.962,8	39,3	54,8	5.077,2
• Acquisitions				196,7	0,2	196,9
• Cessions			-0,0		0,0	-0,0
• Ajustements			-7,9			-7,9
• Autres mouvements			189,4	-194,1	4,6	0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2024	268,4	752,0	4.144,3	42,0	59,6	5.266,2
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	-24,1	-572,0	-3.045,0		-51,3	-3.692,4
• Amortissements	-0,7	-26,6	-88,1		-1,9	-117,4
• Cessions			0,0		4,5	4,5
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2023	-24,8	-598,7	-3.133,1		-48,7	-3.805,2
AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	-24,8	-598,7	-3.133,1		-48,7	-3.805,2
• Amortissements	-0,8	-33,6	-87,4		-2,0	-123,7
• Reprise de perte de valeur	0,0				0,3	0,3
• Cessions			0,0			0,0
• Autres mouvements			6,0		-1,6	4,4
AU 31 DÉCEMBRE 2024	-25,5	-632,2	-3.214,5		-51,9	-3.924,2
VALEURS NETTES						
AU 31 DÉCEMBRE 2023	243,6	153,3	829,7	39,3	6,2	1.272,0
AU 31 DÉCEMBRE 2024	242,8	119,7	923,1	42,0	14,4	1.342,0

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2024.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
PART NON COURANTE		
• instruments financiers dérivés		
• actifs financiers		
• prêts et créances	39,9	40,0
TOTAL	39,9	40,0
PART COURANTE		
• Instruments financiers dérivés	2,5	9,9
• actifs financiers		
• prêts et créances		
TOTAL	2,5	9,9
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	42,4	49,9

Le montant des prêts et créances correspond à des dépôts et cautionnements (cautions d'eau, cautions d'électricité).

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading. (C.f Note 25)

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
PART NON COURANTE		
• Prêts au personnel		
• Dépôts et cautionnements	39,9	40,0
TOTAL	39,9	40,0

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Stocks de marchandises	15,9	12,1
• Stocks de matières et fournitures consommables	592,3	483,2
• En-cours de production	176,8	160,1
• Stocks de produits finis intermédiaires	304,5	415,3
TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE	1.089,5	1.070,6
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE	- 95,0	- 106,1
• Perte de valeur constatée sur la période		
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet	17,3	11,1
• Autres mouvements		
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE	- 77,6	- 95,0
TOTAL STOCKS, NET	1.011,9	975,7

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Clients et comptes rattachés	2.117,0	1.649,6
• Dépréciation clients et comptes rattachés	- 364,6	- 334,7
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	1.752,3	1.314,9
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	27,1	19,2
• Personnel – débiteur	0,4	0,4
• Etat – débiteur	142,9	193,6
• Autres débiteurs	13,3	22,7
• Compte de régularisation – Actif	2,5	4,6
TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS	186,2	240,6

Politique comptable concernant les créances clients

L'intégralité des créances sont couvertes par des cautions à première demande et une assurance crédit client. Une provision Bad Debt est constatée au moment de l'impayé à hauteur de :

- 10 % du montant de la créance pour les clients dénommés (couverture assurantielle de 90 %),
- 30 % pour les clients non dénommés (couverture assurantielle de 70 %).

Le solde non couvert par l'assurance fait l'objet d'une provision complémentaire, systématiquement comptabilisée dès la réception de l'indemnisation par l'assureur.

NOTE 19. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Titres et valeurs de placement	535,9	480,2
• Banque	186,9	287,7
• Autres comptes de trésorerie	0,7	0,2
TOTAL	723,4	768,1

Les titres et valeurs de placement (TVP) inscrits à l'actif du bilan sont constitués d'actions de SICAV/ OPCVM, représentant des placements financiers à court terme, réalisés dans une optique de gestion de trésorerie.

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ▶ Ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- ▶ Rembourser du capital aux actionnaires ;
- ▶ Émettre de nouvelles actions ; ou
- ▶ Vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1.813,9	1.844,8
• Dividendes versés	- 81,9	- 117,0
• Autres variations	3,3	20,6
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	141,2	65,1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE	1.876,6	1.813,9

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	444,1	462,4
• Autres réserves	857,6	850,0
• Report à nouveau	3,0	5,8
RÉSERVES GROUPE	1.343,7	1.357,3

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/ IFRS. Leur variation entre 2024 et 2023 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 décembre 2024, notamment les écarts actuariels selon IAS 19.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid. La variation s'explique par la distribution des dividendes.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	2,55	2,28
• Dividendes versés	- 0,18	
• Autres variations	- 0,09	0,09
• Résultat de l'exercice	0,50	0,17
INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE	2,78	2,55

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Litiges	0,1	0,1
• Autres risques	86,1	86,6
TOTAL	86,3	86,7
DONT:		
• Part non courante	59,8	59,8
• Part courante	26,5	26,9

La variation de ces provisions entre 2023 et 2024 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2023	Dotation de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2024
• Litiges	0,1			0,1
• Autres risques	86,6		- 0,4	86,1
TOTAL	86,7			86,3
DONT:				
• Part non courante	59,8			59,8
• Part courante	26,9		- 0,4	26,5

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture. Les niveaux des provisions au 31 décembre 2024 :

Groupe	SONASID				Total
Filiale	SONASID		Longometal		
Avantages	IDR	Maladie	IDR	Maladie	
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	
Provisions au 1 ^{er} janvier 2024	-7.621	-81.005	-175	-8.398	-97.198
• coût de service de la période	-821	-7.467	-24	-1.069	-9.381
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	546	3.161	0	172	3.880
• Variation de périmètre	0	0	0	0	0
• Business combination (seulement si significatif)	0	0	0	0	0
• Impact capitaux propres (correction erreur)	0	0	0	0	0
• Ecart actuariels	-370	9.738	6	752	10.127
Provisions au 31 décembre 2024	-8.265	-75.572	-192	-8.544	-92.573

Résumé des principales dispositions des régimes.

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite. Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %. Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

► Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method» (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

► Hypothèses actuarielles

HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
DATE D'ÉVALUATION	31.12.2024	31.12.2023
TAUX D'INFLATION	1,50%	1,50%
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	4%	4%
TAUX D'ACTUALISATION		
• Frais de Santé	4,90%	6,40%
• Indemnités de Fin de Carrière	4,10%	5,00%
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	15,00%	15,00%
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS (BRUT D'INFLATION)	3,50%	3,50%
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	1,50%	1,50%
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
MORTALITÉ	TG CIMR 2012	
INVALIDITÉ	Non prise en compte	
TAUX DE MOBILITÉ PAR TRANCHES D'ÂGES		
TRANCHES D'ÂGES	Cadres	Non Cadres
• 29 ans et avant	20.00 %	10.00%
• 30 à 34 ans	10.00 %	5.00 %
• 35 à 39 ans	7.50 %	3.75%
• 40 à 44 ans	5.00 %	2,50%
• 45 à 49 ans	2.00 %	1,00%
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	Identique à celui de la date	
ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE	d'évaluation 60 ans	

► Sensibilité des résultats

a) Indemnités de Fin de Carrière

L'impact du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2024	Coût Normal 2025
+1% du taux d'actualisation	7.549	435

b) Couverture Frais de Santé en période de retraite

L'impact du taux d'inflation médicale (+1%) et du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2024	Coût Normal 2025
+1% du taux d'inflation	91.234	3.614
+1% du taux d'actualisation	63.615	2.106

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	100,0	109,8
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	100,0	109,8
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	-	-
TOTAL	100,0	109,8

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dettes de location à moins d' 1 ans	12,5	13,3
• Dettes de location à plus d' 1 ans	87,5	96,4
Total des dettes liées aux contrats à droit d'usage	100,0	109,8

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
DETTES FOURNISSEURS NON COURANTS		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	15,2	17,9
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	15,2	17,9
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	15,2	17,9

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	2.328,6	2.032,6
• Clients créditeurs Avances & Acomptes	79,4	12,5
• Personnel créditeur	10,4	6,5
• Organismes sociaux	7,2	2,3
• Etat créditeur	499,1	482,2
• Comptes d'associés créditeurs	1,2	1,2
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation – passif	0,0	1,0
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS	598,0	506,4
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	2.926,7	2.539,0

Le poste Etat créditeur est détaillé ainsi :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Etat IS	39,8	39,0
• Provision IFRIC 23	4,9	4,9
• Autres éléments	454,4	438,2
TOTAL ETAT CRÉDITEUR	499,1	482,2

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Autres actifs financiers	42,4	49,9
• Clients et autres débiteurs	1.938,5	1.555,5
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie	723,4	768,1
TOTAL	2.704,4	2.373,5

25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Fournisseurs et autres créditeurs	2.941,9	2.556,9
• Dettes financières non courantes	100,0	109,8
• Dettes financières courantes		
TOTAL	3.041,9	2.666,6

25.3. Gestion des risques

• Risque de change

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF	2,5	9,9
• change	2,5	9,9
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF		
• change		

• Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois		
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	3,9	- 3,6
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
TOTAL	3,9	- 3,6

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dans 1 an	18,2	19,8
• Entre 1 et 5 ans	41,5	48,3
• Supérieur à 5 ans	119,7	125,9
TOTAL	179,4	194,1

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de **(6,22)**.

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Avals, cautions et garanties donnés	190,8	300,1
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		
• Autres engagements donnés	223,6	298,5
TOTAL	414,4	598,6

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Avals, cautions et garanties reçus	226,4	248,5
• Nantissement et hypothèques reçus		
• Autres engagements reçus		
TOTAL	226,4	248,5

NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIÉES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Administrateurs	1,2	1,2
• Membres du comité de direction	9,1	8,5
TOTAL	10,4	9,7

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Variation des stocks	- 36,2	36,9
• Variation des créances	- 383,1	- 349,9
• Variation des dettes	385,0	371,6
VARIATION DU BFR	- 34,3	58,6

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	723,4	768,1
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN	723,4	768,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT	723,4	768,1

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.

NOTE 32. PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2024

	31-déc-24			31-déc-23		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURES	97%	97%	IG	97%	97%	IG

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Deloitte

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaraoui – BP 551
Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.879 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 142.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

■ Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.342 qui représentent 25% du total Bilan. La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés. Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : - Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable. - Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. - Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur. - Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

■ Provision pour risques

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de foncières. Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.	Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à : - Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. - Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. - Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. - Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

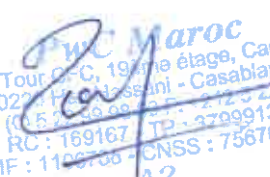
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit


Deloitte Audit
 Bd Sidi Mohammed El-Bachekhal
 Bâtiment "C", Niveau 2, La Marina
 Casablanca
 Tel: 0632 22 40 25 / 06 22 22 47 34
 Fax: 06 22 22 40 25 / 47 34

Sakina Bensouda Korachi
 Associée

PwC Maroc


PwC Maroc
 Lot 57 Tour D-C, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
 20220 Hay Hassani - Casablanca
 T: +212 (0) 5 22 26 00 00 / +212 5 22 23 88 70
 RC: 169167 / TP: 37999135
 IF: 1166700 - CNSS: 7567045
 A2

Mohamed Rqibate
 Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature	PwC						DELOITTE						ERNEST & YOUNG					
	Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année			Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année			Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	540	520	-	76%	91%	0%	760	730	710	75%	89%	100%	-	-	500	0%	0%	100%
Emetteur	540	520	-	76%	91%	0%	540	520	500	53%	63%	70%	-	-	500	0%	0%	100%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	220	210	210	22%	26%	30%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	100	50	-	14%	9%	0%	180	90	-	18%	11%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Emetteur	100	50	-	14%	9%	0%	100	50	-	10%	6%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	80	40	-	8%	5%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	640	570	-	90%	100%	0%	940	820	710	92%	100%	100%	-	-	500	0%	0%	100%
Autres prestations rendues	70	-	-	10%	0%	0%	80	-	-	8%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	70	-	-	10%	0%	0%	80	-	-	8%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Total Général	710	570	-	100%	100%	0%	1.020	820	710	100%	100%	100%	-	-	500	0%	0%	100%

(*) : Montant engagé hors frais et débours

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution (Affectation des résultats)

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**, comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	+150 864 565,87 dirhams
Prélèvement au titre de la réserve légale	- 0,00 dirhams
Solde disponible en report à nouveau	+3 042 858,26 dirhams
Soit un bénéfice distribuable de	+ 153 907 424,13 dirhams
A la distribution de dividendes pour un montant de	-152 100 000,00 dirhams
Solde de	1 807 424,13 dirhams

Soit un dividende de 39 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **1 807 424,13 dirhams**.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme fixe annuelle brute globale de **1 192 000,00 dirhams** au titre des jetons de présence de l'exercice 2024.

Sixième résolution (Démission d'administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de :

- M. Eric Niedziela de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 01 octobre 2024 et lui donne quitus de sa gestion.

Septième résolution (Ratification de la cooptation d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de :

- M. Alain Legrix De La Salle en qualité d'administrateur en remplacement de M. Eric Niedziela, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration réuni le 28 novembre 2024 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Huitième résolution (Changement de représentants permanents)

L'Assemblée Générale prend acte du changement des représentants de :

- CIMR qui est désormais représentée par Mme Aida Alami Mejjati en remplacement de M. Hassan Boulaknadal.
- MCMA qui est désormais représentée par M. Larbi Lahlou en remplacement de M. Hicham Belmrah.

Neuvième résolution (Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

- Mme Valérie Massin en qualité d'administratrice pour une période de cinq (05) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Dixième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales

CONTACT PRESSE

Nada YACOUBI

yacoubi@sonasid.ma

+212 5 22 95 41 00

CONTACT ESG

Asmae Bellakhder

Responsable RSE & Coordinatrice ESG

a.bellakhder@sonasid.ma

CONTACT ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Youssef HBABI

y.hbabi@sonasid.ma

SIÈGE SOCIAL :

Route Nationale n° 2 - El Aaroui

BP 551 - Nador

SIÈGE ADMINISTRATIF :

Twin Center, angle Bd Zerktouni et
Massira Al Khadra, Tour A 18ème étage,
Casablanca